

# Rapport annuel 2019 du FMI

Un monde connecté



## Message du directeur général par intérim

Cher lecteur,

L'économie mondiale traverse une période délicate. L'expansion que l'on a connue début 2018 est en perte de vitesse, essentiellement sous l'effet de l'aggravation des tensions commerciales. La montée des facteurs de vulnérabilité financière et des incertitudes géopolitiques fait peser des menaces. Face à ces défis, les dirigeants doivent prendre les mesures qui s'imposent sur le plan national, régional et mondial.

Les politiques  
publiques doivent  
créer les  
conditions  
propices à la  
réussite des  
citoyens



Les politiques publiques doivent avant tout créer les conditions propices à la réussite de chacun. Des politiques budgétaires plus avisées peuvent réduire les inégalités grâce à un juste équilibre entre croissance, viabilité de la dette et protection sociale. Les réformes structurelles, si elles sont bien calibrées, peuvent favoriser la productivité et une croissance durable et inclusive à long terme, ce qui est particulièrement important pour les laissés pour compte. Il sera fondamental de lutter contre toutes les formes de corruption pour donner aux pays les moyens de construire des infrastructures et développer les services publics. Cela permettra aussi de rétablir la confiance.

Aucune question n'importe plus sur la scène internationale que le commerce. Au fil des ans, l'intégration commerciale a apporté d'énormes avantages dans le monde entier, mais tout le monde n'en a pas profité, et le système commercial présente des distorsions auxquelles il faut remédier. Il est important d'agir collectivement pour soutenir et moderniser le système commercial mondial.

Le moment est aussi venu de repenser l'architecture internationale de la fiscalité des entreprises afin de la rendre plus équitable, de tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale et de servir les intérêts des pays émergents et en développement.



Aucune  
question  
n'importe plus  
sur la scène internationale  
que le commerce

Enfin, les pays doivent s'atteler ensemble aux défis communs, qui vont du changement climatique à l'évolution rapide de la technologie.

Comme le montre le présent *Rapport annuel*, le conseil d'administration et les services du FMI s'emploient résolument à répondre aux besoins des États membres par des conseils de politique économique, des programmes de prêts et des activités de développement des capacités. Outre des examens majeurs portant sur la conditionnalité, la surveillance économique et financière et les mécanismes de prêt du FMI, nous avons approfondi notre analyse des répercussions du commerce et de la stabilité financière et remanié nos cadres d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu et les pays ayant accès aux marchés. Nous avons développé nos analyses sur les technologies financières, l'économie numérique et l'avenir du travail, et nous avons intégré pleinement dans nos travaux les inégalités et la parité femmes-hommes. Nous continuerons d'accompagner nos pays membres pour qu'ils atteignent les objectifs de développement durable.

Notre directrice générale, Christine Lagarde, a récemment décidé de se tourner vers de nouveaux défis. Pendant les huit années où elle a tenu la barre, la mission, l'efficacité et la réputation du FMI ont été transformées. Sa vision de l'avenir et sa détermination sont arrivées à point nommé, alors que l'économie mondiale traversait une période décisive. Je saisis cette occasion pour la remercier d'avoir brillamment dirigé notre institution. Je suis convaincu qu'en appliquant les mesures de circonstance et en travaillant ensemble, le FMI peut continuer d'aider nos pays membres à traverser cette période délicate de l'économie mondiale.



Les pays  
doivent  
s'atteler  
ensemble  
aux défis communs



David Lipton

*Directeur général par intérim*

# Table des matières



## PARTIE 1: Vue d'ensemble

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
Message du directeur général par intérim .....	1
À propos du FMI .....	4
<b>Gros plan—Une responsabilité conjointe pour des bénéfices partagés</b> .....	<b>4</b>
Plaider en faveur du commerce .....	5
Approfondir l'analyse de la stabilité financière .....	8
Faire face à la dette .....	11
Exploiter les dividendes de la numérisation .....	14
Développer les opportunités mondiales .....	17
<b>Gros plan sur les régions</b> .....	<b>20</b>
Asie et Pacifique .....	20
Afrique subsaharienne .....	22
Europe .....	23
Moyen-Orient et Afrique du Nord .....	26
Hémisphère occidental .....	27



## PARTIE 2: Notre cœur de métier

<b>Surveillance économique</b> .....	<b>30</b>
Introduction .....	31
Surveillance bilatérale .....	31
Surveillance régionale .....	32
Surveillance multilatérale .....	32
Conseils de politique économique .....	33
Secteur financier .....	34
Finances publiques .....	35
Autres questions .....	38
Données .....	38
<b>Prêts</b> .....	<b>42</b>
Financements non concessionnels .....	43
Financements concessionnels .....	50
Instrument de coordination de la politique économique .....	51
Instrument de soutien à la politique économique .....	52
Suivi postprogramme .....	53
<b>Développement des capacités</b> .....	<b>54</b>
Introduction .....	55
Politique budgétaire .....	57
Politique monétaire .....	59
Statistiques .....	60
Questions juridiques .....	62
Les activités de développement des capacités en quelques chiffres .....	65
Partenariats pour le développement des capacités .....	68
Fonds thématiques mondiaux pour le développement des capacités .....	69
Centres régionaux de développement des capacités .....	69

### Graphiques

1.1 Le coût des tensions commerciales .....	6
1.2 Les risques se sont accrus .....	10
1.3 Avoirs et dettes des États .....	12
1.4 L'Asie emploie 65 % du total mondial des robots de l'industrie manufacturière .....	16
1.5 Comblent l'écart de financement .....	19
1.6 Conséquences à long terme du Brexit .....	23
1.7 Exportations brutes d'automobiles et de pièces détachées vers les États-Unis, 2017 .....	25
1.8 Répartition des pertes dues aux droits de douane imposés par les États-Unis sur les importations d'automobiles et de pièces détachées .....	25
1.9 Rétablir la viabilité .....	27
2.1 Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2010–19, clos le 30 avril .....	44
2.2 Encours des prêts non concessionnels, exercices 2010–19 .....	44
2.3 Encours des prêts concessionnels, exercices 2010–19 .....	50
2.4 Proportion des dépenses pour les principales activités du FMI, exercice 2019 .....	64
2.5 Dépenses consacrées au développement des capacités, exercices 2015–19 .....	64
2.6 Dépenses consacrées au développement des capacités, par région, exercices 2016–19 .....	65
2.7 Dépenses consacrées au développement des capacités, par groupe de revenu, exercices 2016–19 .....	65
2.8 Dépenses consacrées au développement des capacités, par domaine, exercices 2016–19 .....	65
2.9 Participation totale aux formations, par groupe de revenu, exercices 2015–19 .....	67
2.10 Participation totale aux formations, par région d'origine des participants, exercices 2015–19 .....	67



## PARTIE 3: Qui nous sommes

### Qui nous sommes..... 73

Organigramme du FMI .....	73
Administrateurs du FMI.....	74
Élection ordinaire des administrateurs de 2018.....	76
Équipe de direction.....	78
Cadres de direction .....	80
Ressources humaines et priorités .....	83

### Ressources et gouvernance du FMI ..... 84

Budget et recettes .....	84
Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net.....	85
Quotes-parts : les ressources du FMI.....	88
Droit de tirage spécial .....	88

### Responsabilisation ..... 89

Gestion des risques au FMI.....	89
Dispositif d'audit .....	89
Bureau indépendant d'évaluation .....	91
Transparence.....	95
Information et contacts avec les parties prenantes extérieures.....	95
À consulter aussi.....	100
Sigles et abréviations .....	103
Lettre de transmission au conseil des gouverneurs.....	104

L'exercice financier du FMI va du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril.

L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du conseil d'administration du FMI.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial) ; la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 30 avril 2019, 1 dollar était égal à 0,721626 DTS et 1 DTS à 1,38576 dollar. Au 30 avril 2018, 1 dollar était égal à 0,695380 DTS et 1 DTS à 1,43806 dollar.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme « pays » ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Son emploi désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais dont les statistiques sont établies de manière distincte et indépendante.

#### Tableaux

2.1 Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2019.....	43
2.2 Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI.....	46
2.3 Facilités de prêt concessionnel.....	48
2.4 Accords et prêts directs approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pendant l'exercice 2019.....	51
2.5 Fonds thématiques et fonds nationaux du FMI pour le développement des capacités .....	71
2.6 Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités ...	72
3.1 Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2018–21.....	84
3.2 Dépenses administratives.....	85
3.3 Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2019.....	87

#### Encadrés

2.1 Développement des capacités : rebasage du PIB dans les pays membres du FMI .....	62
2.2 Un centre régional d'assistance technique pour les pays du Caucase et d'Asie centrale et la Mongolie.....	68
2.3 Célébration du 25 <sup>e</sup> anniversaire du Centre d'assistance technique et financière du Pacifique.....	70
2.4 Forum de haut niveau d'apprentissage par les pairs : la politique monétaire dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.....	71
3.1 Profils des hauts fonctionnaires partis ou nommés récemment .....	82
3.2 État d'avancement de la rénovation de l'immeuble HQ1.....	86
3.3 Les cinq grands projets .....	87
3.4 Gestion des risques au moyen de l'évaluation des sauvegardes .....	90

# À propos du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI), organisation mondiale qui regroupe 189 États membres, a pour mission d'assurer la bonne santé de l'économie mondiale. Il s'emploie à encourager la coopération monétaire internationale, à promouvoir la stabilité financière, à faciliter le commerce international, à favoriser un emploi élevé et une croissance économique durable et à réduire la pauvreté dans le monde. Le FMI, qui veille au bon fonctionnement du système monétaire international, compte parmi ses principaux objectifs de promouvoir la stabilité des taux de change et de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international. Sa mission permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services, et revêt une importance essentielle pour assurer une croissance économique durable et relever les niveaux de vie. Les États membres du FMI sont tous représentés au conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, et prend les décisions en matière de prêt pour aider les États membres confrontés à des problèmes temporaires de balance des paiements et appuyer le renforcement de leurs capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI au cours de l'exercice écoulé, du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019. Son contenu reflète les opinions et les discussions stratégiques du conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

## Les principales missions du FMI

Le FMI a trois missions principales :

**Conseiller aux États membres des politiques pour parvenir à la stabilité macroéconomique**, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

**Mettre à la disposition des États membres des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements**, notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements extérieurs sont supérieurs à leurs recettes de change.

**Fournir une assistance technique et des formations** aux États qui en font la demande, afin de les aider à mettre en place et à affermir leurs compétences et leurs institutions pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

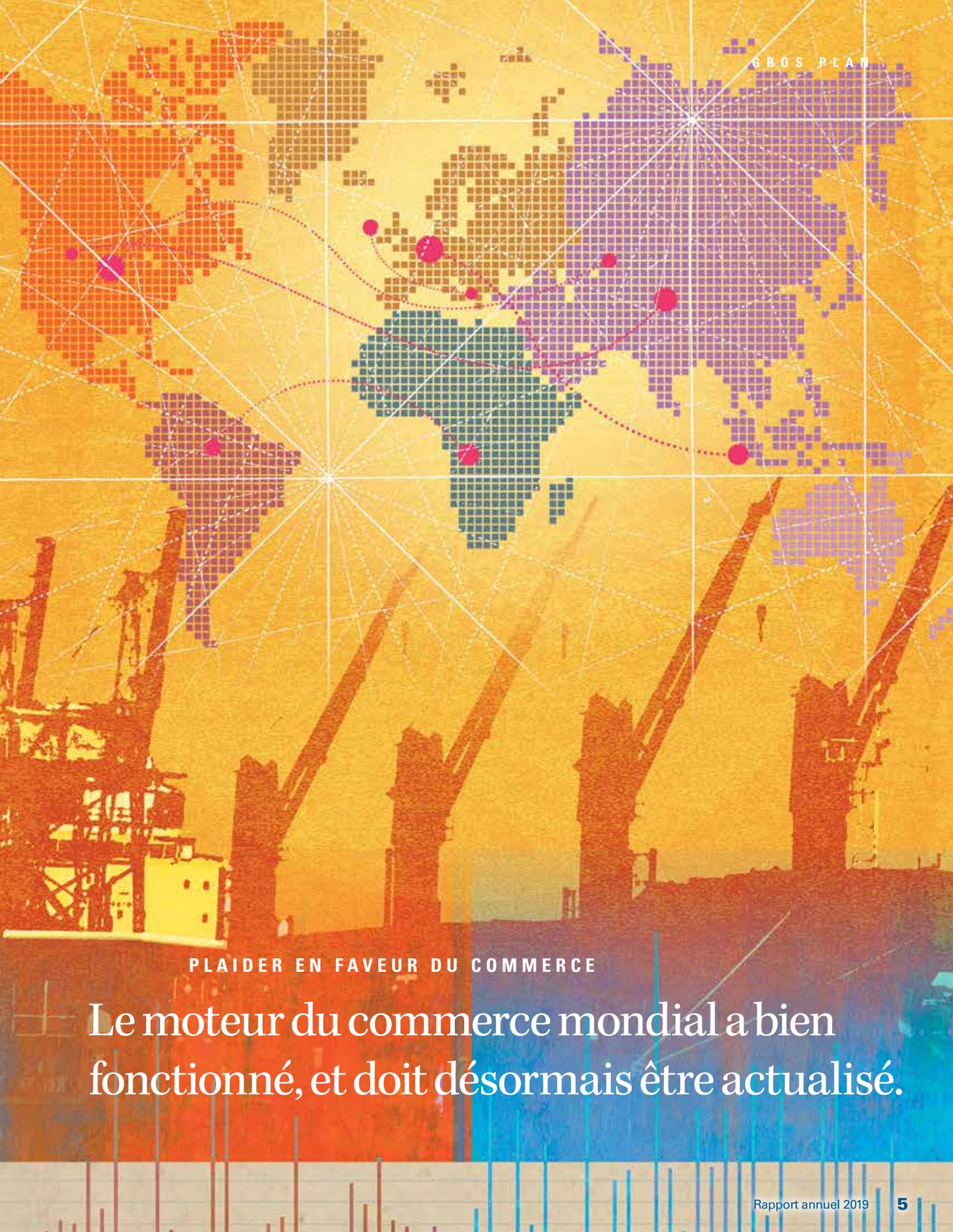
Le FMI a son siège à Washington. Ses bureaux dans le monde entier visent à promouvoir le caractère mondial de l'institution et à maintenir les liens étroits qu'il entretient avec ses États membres. On trouvera des informations complémentaires sur le site Internet du FMI, [www.imf.org](http://www.imf.org).

## Gros plan

### Une responsabilité conjointe pour des bénéfices partagés

Sur fond d'incertitude économique, financière et politique croissante, le FMI a intensifié ses efforts en vue de favoriser la coopération internationale tout en répondant aux besoins de ses États membres. Durant l'année dernière, le FMI a axé ses conseils sur les thèmes suivants :

- 1 Plaider en faveur du commerce**, en maintenant le système fondé sur des règles (et en préconisant sa modernisation)
- 2 Approfondir l'analyse de la stabilité financière** afin de rendre le système mondial plus sûr
- 3 Faire face à la dette** afin de réduire les vulnérabilités et d'investir dans l'avenir de la population
- 4 Exploiter les dividendes de la numérisation** en optimisant les politiques économiques et sociales
- 5 Développer les opportunités mondiales** en privilégiant l'humain, au niveau national et mondial



PLAIDER EN FAVEUR DU COMMERCE

Le moteur du commerce mondial a bien fonctionné, et doit désormais être actualisé.

Le commerce a été un formidable moteur de la croissance, mais est depuis peu contesté. Ses avantages, souvent tenus pour acquis, ont un coût qui est généralement négligé. Dans le même temps, les règles du commerce international qui ont alimenté une croissance sans précédent depuis des générations subissent aujourd’hui des tensions dues à des problèmes restés sans solution depuis trop longtemps. Les études du FMI visent à les éclairer.

À partir de recherches qui montrent comment le commerce améliore les revenus et les niveaux de vie en permettant aux technologies de circuler entre les pays, l’édition d’octobre 2018 des *Perspectives de l’économie mondiale* (PEM) illustre les répercussions que pourrait avoir une escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. Le monde entier en pâtirait : le PIB mondial reculerait de 0,4 % à long terme (soit l’équivalent de 340 milliards de dollars, en dollars de 2018), le PIB des États-Unis diminuant de près de 1 % et celui de la Chine de 1,6 % en 2019. Cette baisse s’expliquerait essentiellement par les effets négatifs des droits de douane sur la confiance (recul des investissements) et du resserrement des conditions financières (creusement des écarts de taux).

Les PEM d’avril 2019 montrent en outre que les balances commerciales bilatérales — la différence entre la valeur des exportations et des importations de deux pays — dépendent plus des politiques économiques que des droits de douane. Un pays peut ainsi prendre des mesures de relance budgétaire excessives, qui accroissent la demande globale et creusent son déficit commercial, ou subventionner les entreprises publiques, ce qui les avantage par rapport à leurs concurrentes étrangères et augmente l’excédent commercial du pays. Les PEM révèlent en outre que les droits de douane bilatéraux ne

réduisent pas les déséquilibres extérieurs, car les échanges se déplacent, et qu’un régime commercial ouvert est très important pour favoriser l’investissement et la croissance.

Le Rapport 2018 du FMI sur le secteur extérieur dresse des conclusions analogues. Les déséquilibres courants mondiaux ont représenté quelque 3¼ % du PIB mondial, et 40 à 50 % de ces déséquilibres sont jugés excessifs et concentrés dans les pays avancés. Si rien n’est fait, toute aggravation pourrait menacer la stabilité financière mondiale.

Les règles commerciales établies après la Seconde Guerre mondiale ont procuré des avantages énormes, mais il est temps de les moderniser. Dans le cadre d’une réflexion plus vaste sur la croissance, le conseil d’administration a examiné une analyse en cours sur la modernisation des fonctions de négociation, de transparence et de résolution des différends de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Il est essentiel d’actualiser les règles de l’OMC en matière de subventions industrielles et agricoles attribuées par des entités très diverses, notamment des entreprises publiques, et en matière de transfert de technologies, pour améliorer le fonctionnement du système commercial dans l’intérêt de tous les pays.

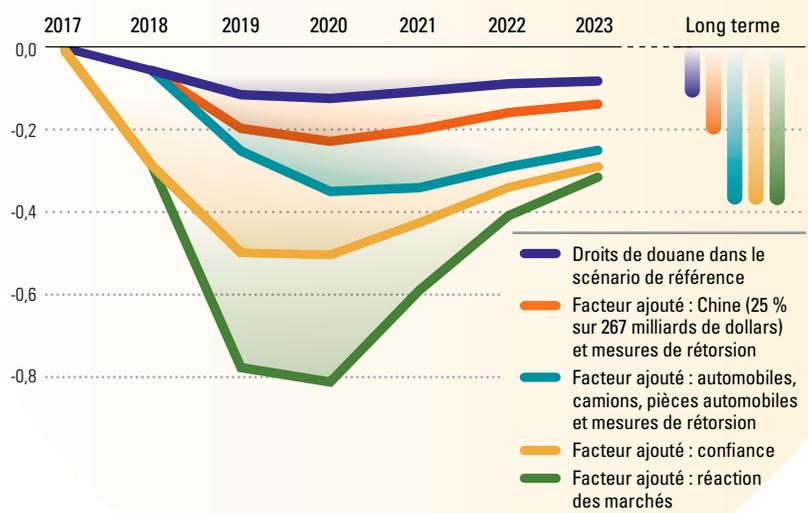
GRAPHIQUE 1.1

## Le coût des tensions commerciales

Une escalade des tensions commerciales réduirait le PIB mondial non seulement en perturbant la circulation des biens, mais surtout par ses effets sur la confiance et les conditions financières.

(Écart par rapport aux valeurs témoins, en pourcentage)

Source : PEM, édition d’octobre 2018, chapitre 1.





## À SAVOIR

## L'intégration commerciale au Maghreb



L'intégration commerciale régionale peut être un puissant accélérateur de la prospérité économique, en particulier dans la région Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Les échanges intrarégionaux ne représentent que 5 % des échanges, l'un des taux les plus

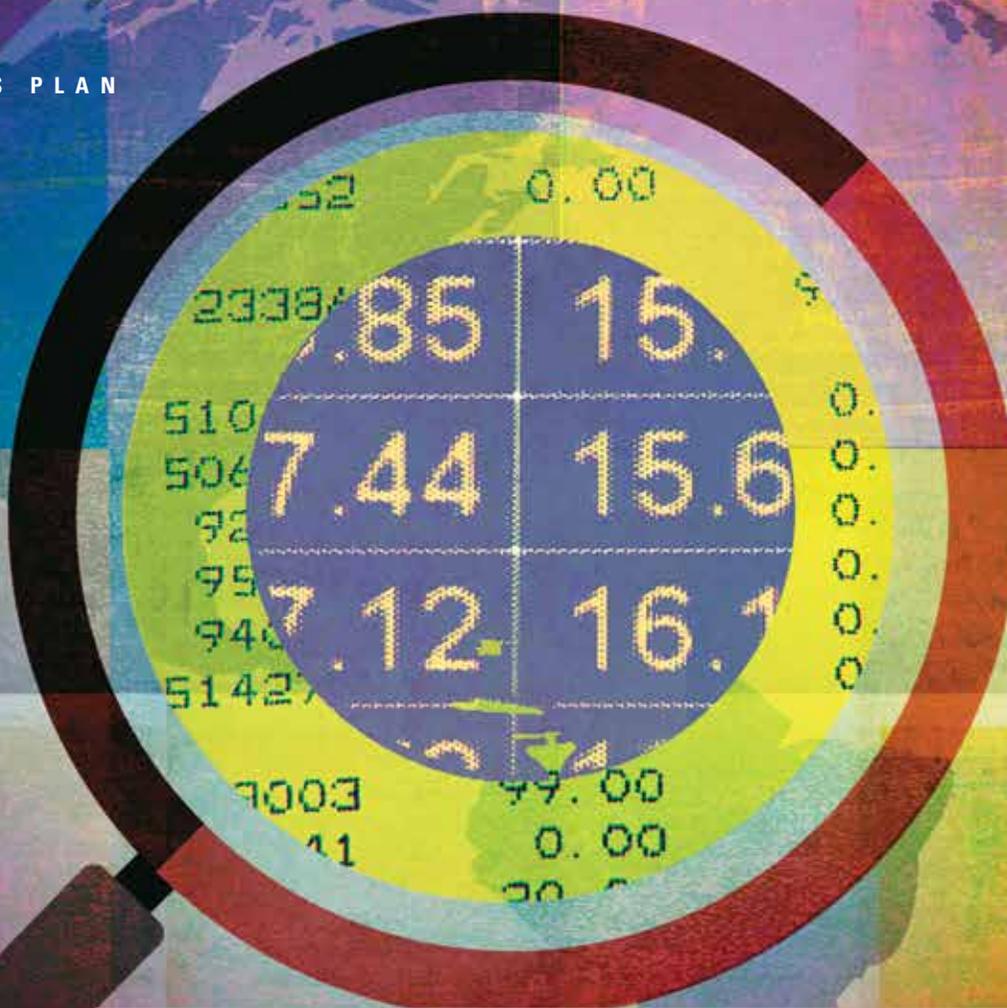
bas du monde. Les tensions géopolitiques et les restrictions aux échanges et aux mouvements de capitaux ont freiné l'intégration régionale.

Une intégration régionale accrue créerait un marché de près de 100 millions de personnes disposant chacune de 4 000 dollars par an en termes nominaux et d'environ 12 000 dollars en parité de pouvoir d'achat. Elle rendrait la région plus attrayante pour l'investissement direct étranger, réduirait le coût des mouvements intrarégionaux de marchandises, de capitaux et de main-d'œuvre et améliorerait la répartition des ressources. Enfin, elle pourrait contribuer à augmenter la croissance à long terme d'un point de pourcentage en moyenne dans chaque pays du Maghreb.

## DANS LES COULISSES

## Moderniser le système commercial international fondé sur des règles

Qui se souvient encore qu'en 1994, lorsque l'OMC a été créée, le commerce électronique existait à peine ? Aujourd'hui, le chiffre d'affaires du commerce électronique interentreprises (B2B) représente 23 900 milliards de dollars. Il est donc impératif que les négociations progressent dans les domaines nouveaux où les règles internationales tardent à être appliquées, notamment le commerce électronique et la facilitation des investissements, en suivant des approches souples comme les « coalitions de volontaires ». Des progrès dans ces domaines prouveraient que le système commercial multilatéral peut s'adapter et rester pertinent. L'annonce en janvier 2019 par un groupe de 76 pays qu'ils entamaient des négociations sur le commerce électronique est un signe que les nouvelles modalités sont très prometteuses.



APPROFONDIR L'ANALYSE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

# Rendre le système financier plus sûr : un perpétuel chantier.



Les décideurs aimeraient souvent avoir une boule de cristal pour prédire et prévenir les crises. Alors que les séquelles de la crise financière mondiale sont encore visibles, les spécialistes financiers et les services du FMI s'efforcent précisément de le faire.

L'édition d'avril 2019 du Rapport sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report*, GFSR) présente un nouvel outil d'analyse qui peut aider les décideurs à évaluer la probabilité d'une chute de l'immobilier et à prendre des mesures préventives pour en limiter les effets négatifs. Baptisé « House-Prices-at-Risk », il relève du modèle de croissance à risque, qui établit des liens entre les conditions financières et le danger d'un grave ralentissement économique à court et à moyen terme. À partir de cinq conditions qui influent sur les prix de l'immobilier telles que les précédentes hausses des prix et les expansions du crédit, l'analyse montre que, dans la plupart des pays avancés de l'échantillon, la probabilité d'une chute brutale des prix de l'immobilier corrigés de l'inflation était plus faible à la fin de 2017 que dix ans auparavant. Dans la majorité des pays émergents, en revanche, le risque était plus élevé en 2017 qu'à la veille de la crise financière mondiale.

La crise financière mondiale demeure l'un des événements déterminants de notre époque. Ses graves répercussions économiques et sociales ont obligé à déployer des efforts concertés en vue de réformer la réglementation du système financier à l'échelle mondiale. Dix années plus tard, l'édition d'octobre 2018 du GFSR montre que la réglementation et le contrôle du secteur financier ont été considérablement renforcés. Le programme de réformes n'est pas achevé pour autant et de nouveaux risques sont apparus, en particulier dans la partie non régulée du système financier, dite « secteur bancaire parallèle ». Ils obligent les autorités de contrôle du monde entier à ne pas baisser la garde, et les pays à renouveler leur panoplie de mesures. Il faut rappeler que les risques ont tendance à s'accroître pendant les périodes favorables et qu'ils migrent vers de nouveaux recoins inattendus du système financier.

De nouveaux risques sont apparus, en particulier dans la partie non régulée du système financier.

Vue d'ensemble





À SAVOIR

## Qu'est-ce qu'un prêt à effet de levier ?

**Le monde de la finance s'intéresse de plus en plus aux prêts, généralement mis sur pied par un consortium bancaire, à des entreprises fortement endettées ou mal notées. On parle d'effet de levier, car le ratio dette/actifs ou bénéfices de l'emprunteur est largement supérieur à la norme. Le marché mondial de ces prêts représente aujourd'hui 1 400 milliards de dollars. Devant cette dangereuse dégradation des conditions des prêts, les décideurs et les analystes tirent la sonnette d'alarme.**

**Pourquoi ? Les normes de souscription de la plupart de ces prêts sont insuffisantes, protègent peu les investisseurs et sont peu transparentes. En outre, les fonds communs de placement et les obligations garanties par des prêts, qui sont des prêts regroupés revendus à d'autres investisseurs, représentent aujourd'hui une grande partie de ces prêts à effet de levier, et leur lien avec le secteur bancaire n'est pas toujours clair. Il est donc fondamental que les décideurs élaborent et déploient de nouveaux outils face à la dégradation des normes de souscription. Ils n'avaient pas vu venir les menaces pesant sur le système financier, mais ils en ont tiré les enseignements douloureux, et ils doivent aujourd'hui se garder de négliger tout nouveau risque.**



DANS LES COULISSES

## Outils de détection des risques

L'édition d'avril 2019 du GFSR développe la méthode du FMI pour quantifier les facteurs de vulnérabilité du système financier de manière à ce que les dirigeants puissent les surveiller et prendre, s'il y a lieu, des mesures préventives pour atténuer les risques. Le dispositif présenté comprend six secteurs : entreprises, ménages, administrations publiques, banques, compagnies d'assurance et autres établissements financiers comme les banques parallèles.

Il suit l'ampleur et le rythme de l'évolution pour divers facteurs de vulnérabilité, dont l'endettement et les asymétries des devises, des échéances et des liquidités des actifs et passifs. Ces facteurs de vulnérabilité sont recensés à l'échelle régionale et internationale, puis cumulés pour 29 pays d'importance systémique.

Ce dispositif a révélé plusieurs types de risques. Dans les pays avancés, la dette des entreprises et la prise de risques financiers se sont accrues et la solvabilité des emprunteurs s'est dégradée. Dans les pays émergents, c'est le développement des investissements indiciels qui accentue les facteurs de vulnérabilité en cas de retournement brutal des flux de capitaux.

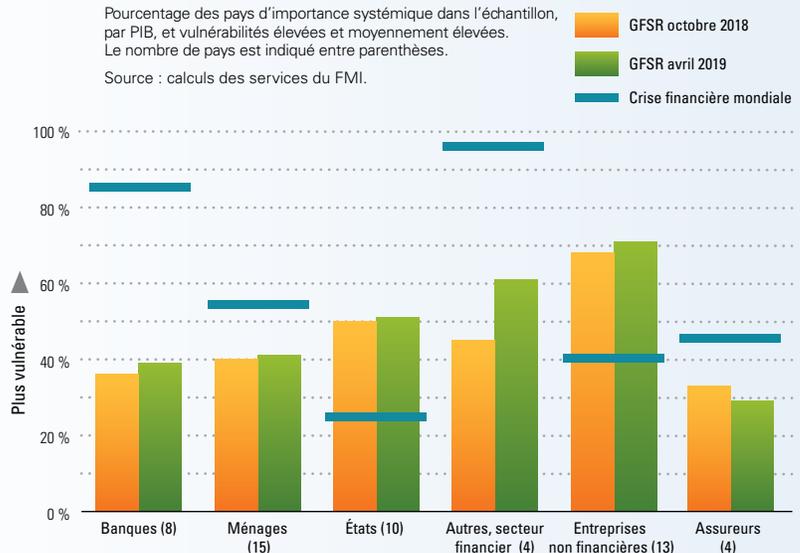
GRAPHIQUE 1.2

### Les risques se sont accrues

Les vulnérabilités liées aux États et au secteur non financier se sont accentuées depuis la crise financière mondiale.

Pourcentage des pays d'importance systémique dans l'échantillon, par PIB, et vulnérabilités élevées et moyennement élevées. Le nombre de pays est indiqué entre parenthèses.

Source : calculs des services du FMI.





-222,0075.50  
-550,0777.25  
-990,0044.75  
-600,0032.25  
-100,0009.35  
-189,0055.25

FAIRE FACE À LA DETTE

Les pays très endettés  
sont moins armés pour  
investir dans l'avenir  
de leur population.

La dette mondiale, publique et privée, atteint un niveau record, à 184 000 milliards de dollars fin 2017 (soit 225 % du PIB mondial). L'endettement, s'il reste modéré, n'est pas mauvais, du moment qu'il sert à financer des activités porteuses de croissance. Mais, lorsqu'il est élevé, s'il n'indique pas toujours une crise, il détourne souvent les ressources de dépenses plus productives.

Pour un État, le paiement d'intérêts sur la dette évince les dépenses d'éducation, de santé et d'infrastructures, autant d'investissements favorisant une croissance plus durable et équitable. Pour une entreprise, une dette plus lourde signifie moins d'investissement dans des activités et des emplois nouveaux.

Enfin une dette publique élevée limite la capacité à augmenter les dépenses ou réduire les impôts pour compenser une faible croissance, surtout si cela risque de provoquer une réaction négative des marchés financiers ou compromet la bonne santé des finances publiques à long terme. Elle réduit donc la marge budgétaire. En mai 2018, le conseil d'administration a examiné le nouveau dispositif de mesure de l'espace budgétaire, selon lequel l'espace budgétaire ne se résume pas au volume de la dette publique d'un pays, et n'est pas non plus un concept statique. Il peut varier en fonction de l'évolution des marchés et de la conjoncture économique, parfois assez vite et dans de grandes proportions. La décision d'utiliser ou non l'espace budgétaire dépend donc du contexte de chaque pays.

L'édition d'avril 2019 du Moniteur des finances publiques (*Fiscal Monitor*) montre l'importance de la politique budgétaire pour réduire une dette publique élevée tout en investissant dans l'avenir des citoyens. Pour créer un espace budgétaire en prévision du prochain ralentissement économique, les pays très endettés doivent accroître leurs recettes ou réduire les dépenses excessives. La politique budgétaire doit aussi préparer les pays aux évolutions démographiques et aux nouvelles technologies,

qui influent sur la croissance et la répartition des revenus, l'objectif étant de réorienter les dépenses vers des investissements favorisant la croissance dans les infrastructures, la santé et la formation continue, tout en réduisant les gaspillages tels que les subventions énergétiques. Une fiscalité plus progressive peut réduire les inégalités, et des réformes de la fiscalité des grandes multinationales, en particulier dans le numérique, peuvent limiter les transferts de bénéfices, qui privent les pays à faible revenu de recettes indispensables.

Le FMI continue d'aider les pays à faire face à la vulnérabilité liée à la dette élevée et en hausse. Le G-20 a rédigé un document appelant les pays créanciers à améliorer la transparence et adopter des pratiques de prêt plus durables. Pour renforcer les analyses, un nouveau cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu a été établi en juillet 2018. Il recommande d'élargir la couverture et la communication des données sur la dette publique. Le conseil d'administration mène des entretiens dans le même sens, afin d'actualiser le cadre de viabilité de la dette pour les pays ayant accès aux marchés.

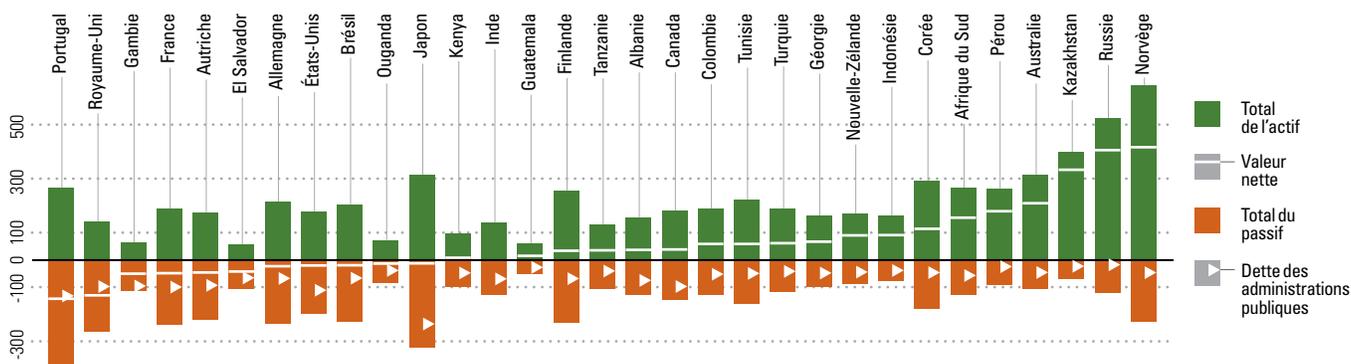
Mais une dette élevée n'est pas toujours alarmante, car ce qu'un État possède est tout aussi important que ce qu'il doit. L'édition d'octobre 2018 du Moniteur des finances publiques montre que, lorsqu'ils sont solides, les bilans créent des volants de sécurité importants en cas de ralentissement. Malheureusement, peu d'États savent combien ils possèdent ou comment ils utilisent leurs actifs pour le bien-être de la population. Il est important qu'ils les exploitent mieux, car ils pourraient percevoir davantage de recettes (environ 3 % du PIB par an) et réduire les risques.

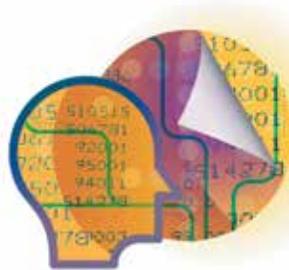
GRAPHIQUE 1.3

## Avoirs et dettes des États

Analyse du patrimoine public sur la base des bilans (en pourcentage du PIB)

Source : estimations des services du FMI. Note : données à la fin 2016, sauf : Albanie, 2013 ; Autriche, 2013 ; Brésil, 2014 ; Colombie, 2016 ; Gambie, 2016 ; Guatemala, 2014 ; Kenya, 2013 ; Ouganda, 2015 ; Pérou, 2013 ; Portugal, 2012 ; Russie, 2012 ; Tanzanie, 2014 ; Tunisie, 2013 ; Turquie, 2013.





## DANS LES COULISSES

## Qu'est-ce que l'espace budgétaire ?

L'espace budgétaire est la marge dont disposent les pays pour creuser temporairement leur déficit budgétaire sans compromettre leur accès aux marchés ou la viabilité de leur dette. Il s'agit d'une notion dynamique qui peut varier en fonction de l'évolution des marchés et de la conjoncture. C'est pourquoi le dispositif qu'utilise le FMI pour mesurer l'espace budgétaire repose sur plusieurs facteurs comme la composition et la trajectoire de la dette publique, les besoins de financement et la facilité d'emprunt et la robustesse des institutions budgétaires.

Certains pays disposent d'un espace budgétaire considérable, entre autres parce qu'ils ont accès à des financements stables et peu coûteux sur les marchés financiers et que leurs finances publiques sont saines et leurs institutions solides. D'autres pays, en revanche, ont un espace budgétaire sérieusement restreint, car ils sont exposés à des risques plus élevés liés au financement sur les marchés financiers et à leurs besoins relativement importants en matière de dette, de financements ou de service de la dette.

Disposer d'un espace budgétaire revient à avoir de l'argent en banque ; reste à savoir s'il faut l'utiliser. Il appartient à l'État de constituer un espace budgétaire suffisant et de l'utiliser judicieusement, sans hypothéquer la santé économique à long terme du pays.

## À SAVOIR

## Qu'est-ce que la richesse des nations ?

**Tout comme les particuliers, les administrations ne connaissent pas toujours la situation exacte de leurs finances. Elles contrôlent de près leur dette, mais pas les actifs qu'elles possèdent. Le FMI a analysé la valeur nette du patrimoine public de 31 pays.**

**L'ensemble de leurs passifs, qui s'élève à environ 198 % du PIB, est beaucoup plus élevé que le montant des seules dettes. La dette publique en représente moins de la moitié, les obligations au titre des retraites constituant une grande partie du reste, même si peu de pays les comptabilisent comme telles. Les actifs, en revanche, totalisent 101 000 milliards de dollars, soit 219 % du PIB. Ils se composent des fonds que les administrations détiennent à la banque et de leurs placements financiers (routes, ponts, réseaux d'égouts et ressources naturelles).**

**Quelles conséquences ? Prenons l'exemple de la Chine. Son endettement total s'élevait à 247 % du PIB en 2016. La Chine possède cependant un volume considérable d'actifs publics, fruit d'années d'investissements massifs dans les infrastructures. Le montant de ses actifs dépasse celui de ses passifs, d'où une valeur nette (la différence entre les actifs et les passifs) nettement supérieure à 100 % du PIB, la plus élevée parmi les pays émergents. Si les risques liés à l'endettement sont élevés en Chine, le pays possède aussi une marge de manœuvre.**

EXPLOITER LES DIVIDENDES DE LA NUMÉRISATION

Des mesures plus résolues  
s'imposent pour tirer parti  
de la révolution technologique.

La technologie bouleverse rapidement notre vie. Elle redéfinit les modèles économiques, les relations professionnelles et les transactions financières, par exemple. Cette révolution technologique offre de nombreuses perspectives, notamment en matière d'inclusion financière, mais peut aussi être source d'inquiétude, surtout pour les travailleurs qui risquent de perdre leur emploi à cause de l'automatisation. Les travaux du FMI s'intéressent aux moyens de combler la fracture numérique et d'exploiter les dividendes de la numérisation.

Alors que pas moins de 1,7 milliard d'adultes dans le monde n'ont pas accès à des services financiers, les technologies financières (fintech) peuvent changer la donne. C'est particulièrement visible en Afrique. L'utilisation de l'argent mobile a connu une croissance exponentielle depuis dix ans, et la région se place au premier rang en matière d'innovation, d'adoption et d'utilisation. Il s'agit aussi de la seule région où les transactions réalisées par paiement mobile représentent près de 10 % du PIB, contre seulement 7 % du PIB en Asie, et moins de 2 % dans les autres régions.

En outre, des innovations telles que les crypto-actifs et les chaînes de blocs suscitent l'intérêt des banques centrales du monde entier. Elles se demandent par exemple si la monnaie numérique d'une banque centrale peut servir de monnaie légale à l'instar de la monnaie sonnante et trébuchante aujourd'hui. Elles étudient aussi comment traiter les crypto-actifs dans les statistiques macroéconomiques sur la base des normes et nomenclatures statistiques en vigueur puisque les crypto-actifs comme les bitcoins et les jetons numériques sans passif de contrepartie ne correspondent pas à la définition des actifs financiers. S'il est incontestable que les fintech démocratisent les services financiers dans le monde entier, elles présentent aussi des risques et des problèmes inhérents. Pour aider les pays à exploiter leurs avantages tout en gérant leurs risques, le FMI et la Banque mondiale ont lancé le Programme d'action de Bali sur les fintech en octobre 2018.

La numérisation fait aussi évoluer le mode de production et de commercialisation des biens et services, et il est fondamental de la mesurer. Le FMI fait partie du groupe

d'experts qui participent à la rédaction du manuel sur la mesure du commerce numérique (*Handbook on Measuring Digital Trade*).

La technologie est tout autant une force d'inclusion qu'un agent de fracture économique. Ainsi, la puissance de marché des avoirs immatériels propriétaires et des effets de réseau sur les entreprises numériques les plus productives et novatrices crée une dynamique hégémonique. La technologie transforme notre mode de travail, mais peut faire des laissés-pour-compte. Les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique, capables de remplacer un vaste éventail de compétences humaines, peuvent perturber le marché du travail, en particulier pour les femmes.

On compte dans le monde environ 180 millions d'emplois essentiellement occupés par des femmes, qui ont de fortes chances d'être supprimés. En effet, les femmes sont généralement employées à des tâches répétitives qui se prêtent à l'automatisation. Nos recherches montrent cependant que toute main-d'œuvre n'est pas remplaçable, et que l'intelligence artificielle risque davantage de transformer les emplois que de les rendre obsolètes. Les avancées technologiques stimulent la productivité, ce qui, au fil du temps, crée de nouveaux emplois et augmente les salaires et les niveaux de vie.

Dans ces conditions, que peuvent faire les pays pour tirer parti de la révolution technologique ? Ils doivent adopter des mesures visant à faciliter la réaffectation de la main-d'œuvre et raccourcir les périodes d'inactivité. Plus fondamentalement, ils doivent investir dans leur population et lui créer des débouchés. Il s'agira d'investir plus efficacement dans l'éducation afin de répondre aux besoins du marché et d'offrir des possibilités de formation continue tout en prenant les mesures de redistribution qui s'imposent. Il faudra également investir dans l'infrastructure numérique et moderniser le cadre de la concurrence pour veiller à ce que les avantages de la technologie soient équitablement répartis.

Les progrès technologiques offrent d'incroyables possibilités économiques et sociales, mais ils doivent être accompagnés des politiques appropriées pour profiter à tous.





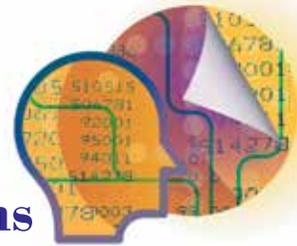
À SAVOIR

## Qu'est-ce que le Programme d'action de Bali sur les fintech ?

Les pays du monde entier tentent d'exploiter les bienfaits des progrès rapides de la technologie financière et les possibilités qu'elle offre qui transforment la fourniture de services bancaires, tout en gérant leurs risques inhérents. Le Programme d'action de Bali sur les fintech lancé par le FMI et la Banque mondiale propose aux pays un cadre pour évaluer leurs possibilités d'action et les adapter à leur situation et à leurs priorités particulières. Ses 12 éléments s'inspirent de l'expérience des pays membres et couvrent des sujets visant d'une manière générale à faciliter la fintech, assurer la résilience du secteur financier, faire face aux risques et promouvoir la coopération internationale et l'échange d'informations.

DANS LES COULISSES

## Une main-d'œuvre composée d'humains et de robots ?



L'Asie est à la pointe de l'automatisation puisqu'elle compte, selon les estimations, environ 65 % des robots industriels utilisés dans le monde en 2017. Avec environ 1 million de robots en service, elle possède la plus forte densité de robots, c'est-à-dire le nombre de robots industriels pour 10 000 travailleurs.

L'Asie est peut-être le leader mondial de l'utilisation de robots industriels, mais c'est aussi la région où la production de robots est la plus élevée. Le Japon et la Corée sont les deux premiers producteurs mondiaux, avec des parts de marché respectives de 52 % et 12 %.

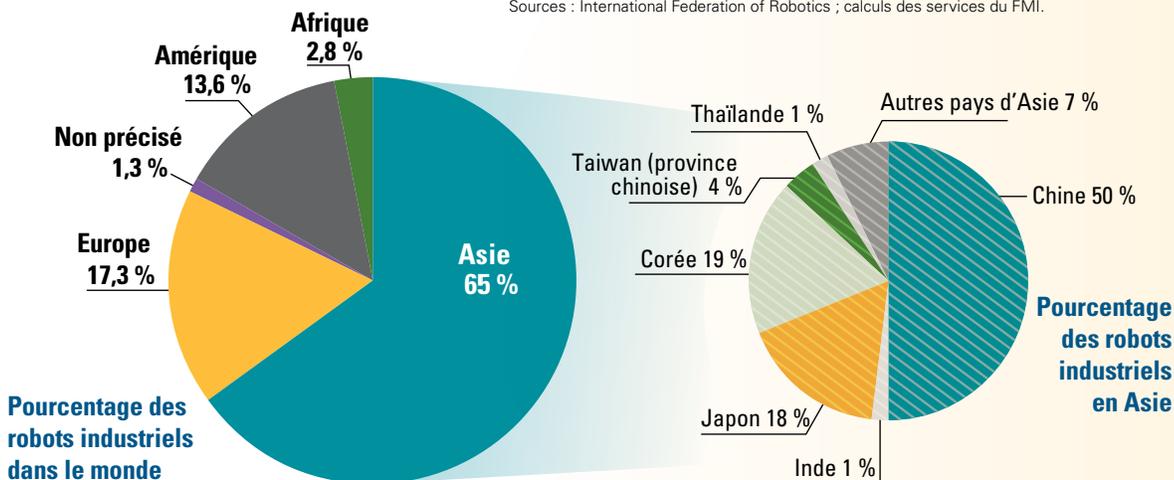
La robotique et l'automatisation présentent des possibilités de croissance dans la région, mais aussi des risques économiques, en particulier pour la main-d'œuvre peu coûteuse et peu qualifiée, ce qui a fait de la région « l'usine du monde ».

Pour tirer profit du dividende numérique, les décideurs doivent remédier aux perturbations provoquées par l'automatisation et les robots en soutenant la création d'emplois sans étouffer l'innovation. Il faudra à cet effet réorganiser l'éducation, investir dans les infrastructures matérielles et réglementaires qui stimulent l'entrepreneuriat et l'innovation, et résoudre les problèmes du marché du travail, y compris la redistribution des revenus et les filets de sécurité.

GRAPHIQUE 1.4

### L'Asie emploie 65 % du total mondial des robots de l'industrie manufacturière

Sources : International Federation of Robotics ; calculs des services du FMI.



DÉVELOPPER LES OPPORTUNITÉS MONDIALES

# Privilégier l'humain aux niveaux national et mondial.



Alors que le monde est confronté aux défis résultant des avancées rapides de la technologie, de l'évolution démographique et des changements climatiques, le système de coopération mondiale et d'intégration économique, source d'immenses bienfaits au cours des dernières décennies, suscite un désenchantement croissant. Les dirigeants doivent réorienter les politiques nationales et internationales afin d'atténuer les effets économiques et sociaux négatifs de l'intégration internationale et des progrès technologiques sur les populations vulnérables.

Les politiques publiques doivent créer les conditions propices à la réussite des citoyens. C'est surtout le cas dans les pays émergents et les pays en développement, où il s'agit de proposer des emplois rémunérateurs aux nombreux jeunes. Dans bien de ces pays, jusqu'à 20 % des jeunes en âge de travailler ne sont ni employés, ni scolarisés, ni en formation. En ramenant leur taux d'inactivité au niveau de celui des pays avancés, on doperait la production de 5 %. Outre assouplir le marché du travail et améliorer la qualité des emplois, il est crucial de stimuler la demande globale et l'activité économique.

Pour rétablir la confiance dans l'État et les institutions, il convient de renforcer l'inclusion et les opportunités pour tous. Il est essentiel de lutter contre la corruption et les sources d'inégalités. Selon des travaux du FMI, les recettes fiscales des pays les moins corrompus sont supérieures de 4 % du PIB à celles des pays les plus corrompus au même niveau de développement — autant de moyens supplémentaires qu'ils consacrent aux écoles, aux routes et aux hôpitaux. Il faut aussi renforcer la concurrence sur les marchés et partager plus équitablement les gains du commerce et de la technologie.

Le FMI a fait le bilan de ses travaux sur les inégalités dans des pays pilotes. Le dialogue a été élargi afin d'évaluer les répercussions des inégalités sur la croissance et l'effet redistributif des réformes et des politiques économiques. De même, les travaux du FMI sur l'égalité femmes-hommes montrent que cette question importe sur le plan macroéconomique, tant au niveau national qu'international, et font désormais partie intégrante du développement des capacités.

Il est essentiel de renforcer la collaboration pour relever les défis qu'aucun pays ne peut gérer seul et soutenir les efforts menés par les pays pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Selon une étude du FMI, pour réaliser les investissements humains, sociaux et matériels nécessaires pour atteindre les ODD, il faudrait d'ici 2030 dépenser 500 milliards de dollars de plus dans les pays en développement à faible revenu et 2 100 milliards de dollars de plus dans les pays émergents. Le FMI continuera d'aider les pays à atteindre les ODD d'ici 2030 en approfondissant ses diagnostics et son développement des capacités, et contribuera à élaborer des stratégies de financement visant à accroître les recettes intérieures et à recourir à d'autres sources comme l'aide extérieure et le secteur privé.



Les politiques publiques doivent créer les conditions propices à la réussite des citoyens.

À SAVOIR

## Comblent les disparités aux postes décisionnels des banques

Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux du système financier mondial, des déposants aux membres des conseils d'administration des banques, en passant par les emprunteurs et les autorités de contrôle. Elles représentent en effet moins de 2 % des directeurs généraux des établissements financiers et occupent moins de 20 % des sièges de leurs conseils d'administration. Une réduction des inégalités femmes-hommes aux postes de responsabilité a des effets réels sur la stabilité des banques. Les banques dont le conseil d'administration est plus féminin disposent d'un volant plus confortable de fonds propres, ont moins de prêts improductifs et sont plus résistantes en cas de crise. En effet, la diversité est une force. En somme, une meilleure intégration des femmes, comme utilisatrices et prestataires ainsi que dans les autorités de contrôle des services financiers, réduit les inégalités entre les sexes, mais peut aussi présenter d'autres avantages.

GRAPHIQUE 1.5

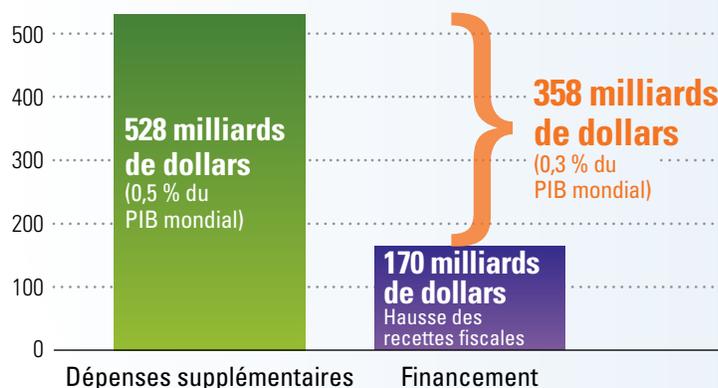
### Comblent l'écart de financement

Pour les pays en développement à faible revenu, les recettes fiscales ne suffiront pas à financer les ODD ; d'autres sources seront nécessaires.

(Milliards de dollars de 2016)

Note : Par « dépenses supplémentaires », on entend le supplément de dépenses annuelles nécessaires dans les pays en développement à faible revenu pour engranger des progrès notables dans la réalisation des ODD en 2030 dans les domaines suivants : santé, éducation, routes, électricité, eau et assainissement.

Sources : calculs des services du FMI sur la base de Gaspar *et al.* (2019).



DANS LES COULISSES

## Financer le programme des ODD



Les progrès dans la réalisation des ODD dépendent de la capacité des pays à intensifier les investissements dans des domaines fondamentaux tels que la santé, l'éducation et les infrastructures. D'après nos estimations, en 2030, les dépenses annuelles supplémentaires nécessaires pour atteindre les principaux ODD représenteront pour les pays à faible revenu moyens 15 points de pourcentage de leur PIB, contre 4 points de pourcentage pour les pays émergents.

Les besoins de l'ensemble des pays à faible revenu s'élèvent à 500 milliards de dollars, soit 0,5 % du PIB mondial. Des recettes intérieures supplémentaires pourraient financer un tiers de ces besoins, ce qui laisse un écart représentant 0,3 % du PIB mondial.

Pour réduire cet écart, il faudra rendre les dépenses publiques plus efficaces et s'appuyer sur divers biens publics mondiaux tels que la transparence, l'ouverture commerciale et la stabilité géopolitique. Le secteur privé, l'aide publique au développement, le mécénat et les institutions internationales de financement peuvent aider à combler plus rapidement l'écart restant.

# Asie et Pacifique

## Assemblée annuelle 2018 en Indonésie

Plus de 11 000 personnes du monde entier se sont retrouvées à Bali (Indonésie) pour assister à l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale de 2018.

Réunie pour la première fois en Asie du Sud-Est depuis l'Assemblée de 2006 à Singapour, elle s'est tenue sur fond de préoccupations alors que la croissance marquait le pas et que les tensions commerciales s'exacerbaient. Pour faire face à cette situation, le FMI a appelé à un « nouveau multilatéralisme » afin de relever le triple défi du commerce, des turbulences et de la confiance. C'est dans cet esprit que le FMI, de concert avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, a publié le programme d'action de Bali sur les fintech (« The Bali Fintech Agenda »), lequel donne une orientation aux dirigeants qui cherchent à gérer de nouveaux risques tout en exploitant le potentiel des fintech au profit de tous.

L'Assemblée annuelle a également été l'occasion de montrer que l'Indonésie joue un rôle accru sur l'échiquier international et jouit d'une riche culture. Une page d'histoire a été écrite avec la participation à l'Assemblée, pour la première fois, des dirigeants des dix États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Avant l'Assemblée, le département Asie et Pacifique du FMI a publié deux ouvrages, *Realizing Indonesia's Economic Potential* et *The ASEAN*



*Way*, qui exposent les recommandations du FMI concernant la croissance économique en Asie du Sud-Est.

## Réaliser le potentiel économique de l'Indonésie

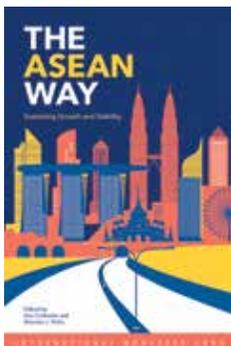
L'ouvrage intitulé *Realizing Indonesia's Economic Potential* met en évidence, à l'aide d'une analyse macroéconomique globale et intégrée, les progrès remarquables que le pays a enregistrés ces vingt dernières années. Des politiques prudentes et des réformes structurelles ont entraîné une croissance économique solide et stable et amélioré le niveau de vie de millions d'Indonésiens. Cette étude fait cependant valoir qu'il faut constamment adapter les politiques publiques à un paysage économique en évolution pour assurer une prospérité durable. Elle montre qu'un train de mesures bien conçues prévoyant des réformes budgétaires, structurelles et financières peut doper la croissance annuelle d'un point de pourcentage et la porter à 6,5 % à moyen terme.





## L'esprit ASEAN

L'ouvrage *The ASEAN Way* relate la reprise économique que les cinq membres fondateurs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN-5) — Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande — ont connue ces vingt dernières années. « L'esprit ASEAN » est fondé sur le consensus par la collaboration et l'intégration dans les domaines du commerce, de la finance et des marchés de l'emploi en vue de mettre en place une communauté économique de l'ASEAN. Cet esprit a servi les intérêts de la région ces deux dernières décennies et va vraisemblablement continuer de le faire.



## Soutenir le plan de réforme de la Chine

Alors que la Chine passe d'une croissance rapide à une croissance de qualité tout en visant à maîtriser l'endettement des entreprises, il est plus important que jamais de veiller à ce que les ressources soient allouées de façon efficiente quelle que soit la taille des entreprises ou leur structure (publiques, privées, étrangères ou nationales).

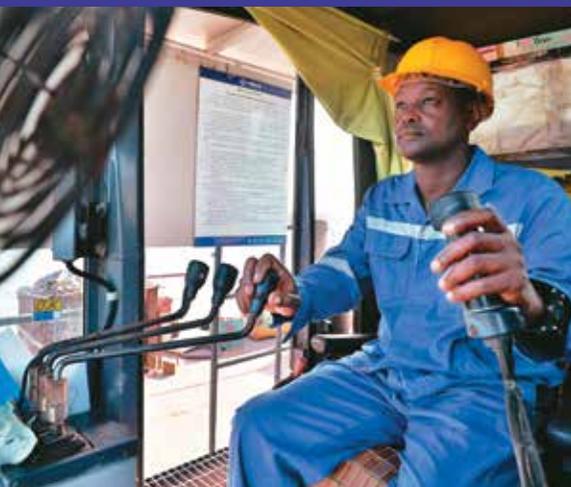
Il est difficile de créer un tel climat de « neutralité concurrentielle », et un certain nombre de pays et d'organisations internationales s'y sont attachés. Depuis peu, les autorités chinoises en ont fait la priorité de leur programme de réformes. Pour soutenir ce programme, le FMI et la Banque populaire de Chine ont organisé en avril 2019 la septième conférence de haut niveau sur l'ouverture et la neutralité concurrentielle afin d'analyser l'évolution de la situation, de débattre des plans de réforme des autorités et, en tirant les enseignements de l'expérience d'autres pays, de proposer des réformes.

Cette conférence a réuni des experts nationaux et internationaux et des représentants d'autorités de contrôle du secteur financier et d'organisations internationales, ainsi que du secteur privé. Elle a apporté un éclairage qui fait partie intégrante des consultations de 2019 au titre de l'article IV et qui devrait être pris en compte dans les activités du FMI de développement des capacités, notamment celles du Centre de développement des capacités Chine-FMI, et dans le cadre d'accords de coopération avec des organismes publics compétents.

# Afrique subsaharienne

## L'avenir du travail

Les pays d'Afrique subsaharienne doivent créer 20 millions d'emplois par an pendant 20 ans pour absorber une population active de plus en plus nombreuse. Il ressort d'une étude du département Afrique intitulée « The Future of Work in Sub-Saharan Africa » que l'automatisation pourrait faire perdre moins d'emplois dans la région que dans les pays avancés du fait de différences dans les structures économiques et le niveau des salaires. Elle devrait, par contre, réduire le nombre d'emplois peu qualifiés. L'intégration et la connectivité sont essentielles pour créer des emplois. Pour parvenir à une croissance inclusive, il est en outre fondamental de disposer d'infrastructures traditionnelles et numériques, d'un système éducatif évoluant en fonction des compétences exigées, d'une urbanisation intelligente, de filets de sécurités adaptés à un marché du travail instable et d'un système commercial intégré.



## La CEMAC et l'action du FMI

La stratégie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a contribué à éviter une crise, mais reste confrontée à des obstacles. Un durcissement de la politique monétaire, des progrès dans la mise en place du nouveau cadre de politique monétaire et une réglementation des changes ont favorisé l'ajustement macroéconomique, mais deux pays n'ont toujours pas conclu d'accord de financement avec le FMI. Les réserves de change n'ont pas été à la hauteur des attentes malgré des prix pétroliers supérieurs aux projections. Il est essentiel de faire face aux risques baissiers pour que l'économie de la CEMAC se redresse. Des retards dans l'adoption de programmes appuyés par le FMI avec la République du Congo et la Guinée équatoriale, une baisse des cours du pétrole et un durcissement des conditions financières mondiales pourraient compromettre la reprise. Une diversification de l'économie et une amélioration du climat des affaires et de la perception de la corruption ouvriraient de meilleures perspectives de croissance aux pays de la CEMAC.



# Europe

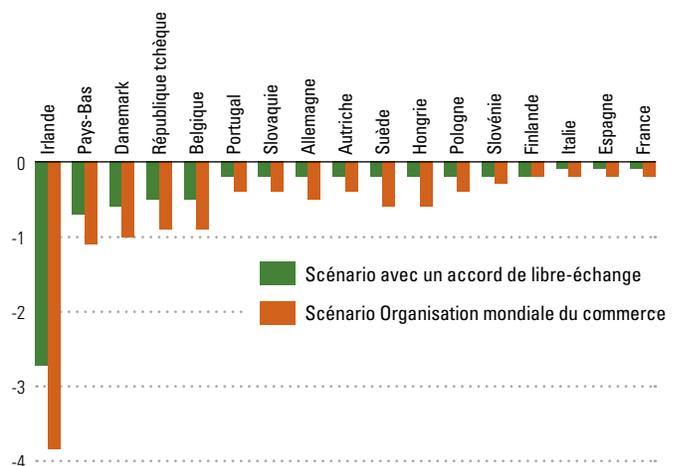
## Les conséquences à long terme du Brexit pour l'Union européenne

Les économies de l'Union européenne et du Royaume-Uni sont étroitement liées. Le Brexit crée des frictions dans ces relations, qui seront coûteuses pour les deux parties, comme le montre une étude des services du FMI intitulée « Euro Area Policies ». Par rapport à un scénario de référence sans Brexit, la baisse du PIB de l'UE27 (les pays membres de l'UE après la sortie du Royaume-Uni) pourrait atteindre 0,8 % à long terme si un accord de libre-échange classique était conclu après le Brexit. Si les pays s'en remettaient aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, ce recul atteindrait 1,5 %. Il importe de noter que les conséquences précises varient en fonction de l'issue des négociations en cours et qu'elles seront très différentes selon les pays. Si l'on considère uniquement les échanges commerciaux, le tassement de la production à long terme serait particulièrement marqué en Irlande, en Belgique et aux Pays-Bas.

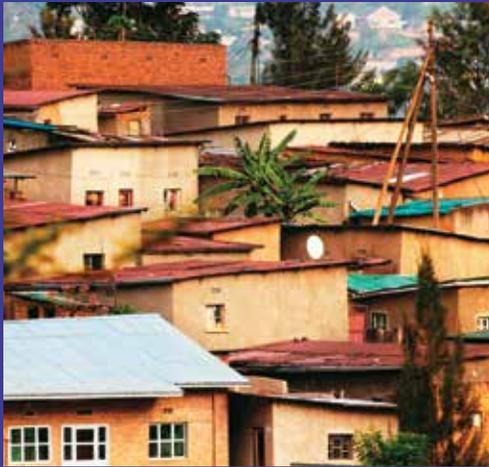
GRAPHIQUE 1.6

### Conséquences à long terme du Brexit

Diminution du niveau de production par rapport à un scénario sans Brexit, en pourcentage



Source : document de la série des questions générales sur la zone euro : « Long-term impact of Brexit on the EU », rapport du FMI n° 18/224.



## L'Angola et le Rwanda

La présence du FMI aux côtés de l'Angola et du Rwanda illustre nos travaux dans la région pendant l'exercice 2019.

L'accord avec l'Angola au titre du mécanisme élargi de crédit, d'un montant de 3,7 milliards de dollars (361 % de la quote-part), a été approuvé en décembre 2018. Le programme de ce pays vise à renforcer la discipline budgétaire, réduire l'inflation, assouplir le régime de change, améliorer la stabilité du secteur financier et remédier aux difficultés dans les relations de correspondants bancaires. Il encourage la discipline afin d'envoyer des signaux positifs aux parties prenantes.

Le Rwanda a, quant à lui, mené à bien son accord avec le FMI au titre de l'instrument de soutien à la politique économique. Le conseil d'administration a approuvé la dixième et dernière revue en novembre 2018 et le programme s'est achevé le 1<sup>er</sup> décembre 2018, au bout de cinq ans. Il a contribué au maintien de la stabilité macroéconomique, tout en favorisant une croissance inclusive et une réduction de la pauvreté. Les autorités rwandaises et les services du FMI sont parvenus à un accord sur les mesures qui pourraient permettre aux autorités de solliciter prochainement un nouveau programme appuyé par le FMI.

## Europe (suite)



### Réformes structurelles et résilience en Europe

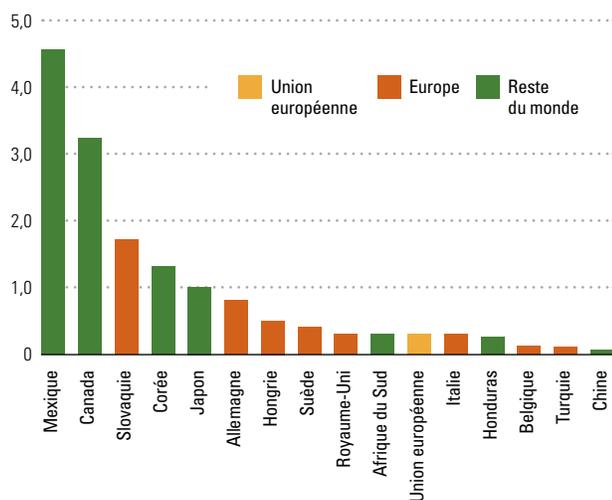
La résilience économique, c'est-à-dire la capacité d'une économie à faire face à des chocs et à s'y adapter, continue de varier considérablement entre les pays de la zone euro. Ces différences s'expliquent en partie par l'absence d'un taux de change nominal national comme mécanisme d'ajustement aux chocs. Les services du FMI font valoir que des changements d'architecture au niveau des unions (unions bancaires ou union des marchés des capitaux), conjugués à une capacité budgétaire centralisée, peuvent contribuer à mieux partager les risques à l'échelle internationale. Mais rien, même ces changements, ne peut apporter de protection contre tous les chocs. C'est pourquoi les politiques nationales ont un rôle vital à jouer. Une note de réflexion des services du FMI analyse comment des politiques structurelles nationales peuvent mieux armer les pays de la zone euro face aux chocs économiques.

À l'aide de méthodes empiriques et de modélisations, il est constaté que des réformes de la réglementation des marchés du travail et des produits propices à la croissance, si elles sont adaptées aux particularités de chaque pays, aideraient l'économie de chaque pays de la zone euro à résister aux chocs. Lorsque les régimes d'insolvabilité sont de bonne qualité, la réallocation des facteurs est plus efficace après un choc. Enfin, cette note montre qu'il existe des interactions entre les politiques structurelles et cycliques. Les rigidités rendent les économies plus fragiles et obligent à faire davantage appel à la politique budgétaire. C'est particulièrement le cas dans les pays membres d'une union monétaire. Les pays devraient dégager une marge de manœuvre budgétaire en période faste et s'attaquer aux rigidités. Ils auront ainsi moins besoin d'appliquer des politiques anticycliques lorsque la conjoncture est défavorable, et ces politiques seront plus efficaces.

GRAPHIQUE 1.7

## Exportations brutes d'automobiles et de pièces détachées vers les États-Unis, 2017

Pourcentage du PIB



Sources : base de données EORA ; base de données COMTRADE de l'ONU ; calculs des services du FMI.

Note : Le scénario suppose l'imposition d'un droit de douane de 25 % sur les importations américaines d'automobiles et de pièces automobiles.

## Tensions commerciales, chaînes de valeur mondiales et effets de contagion

L'Europe est profondément intégrée dans les chaînes de valeur mondiales, tant au sein de la région qu'à l'extérieur. Près de 70 % des exportations européennes sont liées à des chaînes d'approvisionnement en aval et en amont, et l'introduction de nouveaux droits de douane ou d'autres obstacles aux échanges aurait des répercussions sur les économies européennes par le biais de ces liens commerciaux complexes.

Une étude du FMI montre qu'il est important de faire une distinction entre les indicateurs des exportations brutes traditionnelles et des exportations à valeur ajoutée pour évaluer l'exposition aux chocs sur le commerce extérieur. En effet, les différences entre ces deux indicateurs sont particulièrement importantes dans le cas de l'Europe.

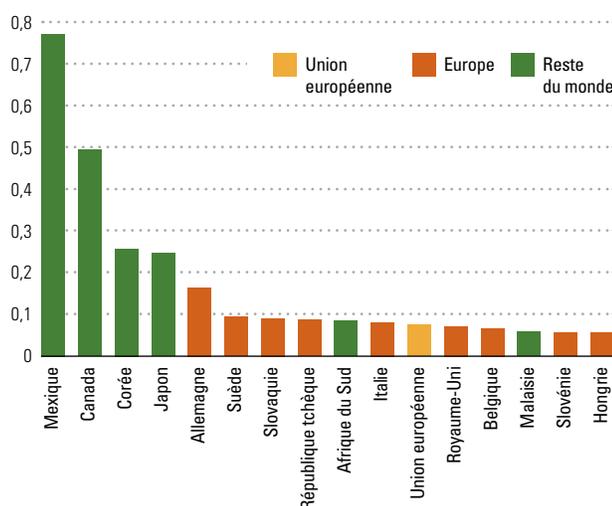
Cette étude s'intéresse en particulier aux automobiles et aux pièces automobiles européennes exportées aux États-Unis. Ces exportations représentent au total 0,3 % du PIB de l'UE (graphique 1.7). Si les droits de douane étaient augmentés de 25 %, comme menacent de le faire les États-Unis, en prenant en considération les pertes de production sur les chaînes d'approvisionnement qui en résulteraient, l'Union européenne perdrait quelque 0,1 % de son PIB, ces pertes étant réparties entre un plus grand nombre de pays que si l'on retient uniquement les données sur les exportations brutes. L'exemple de la République tchèque montre bien comment les pertes sont réparties différemment selon que l'on s'intéresse aux exportations brutes ou aux exportations à valeur ajoutée.

Bien que les exportations brutes d'automobiles et de pièces automobiles de la République tchèque vers les États-Unis soient très faibles, le pays n'apparaissant même pas au graphique 1.7, si l'on tient compte des chaînes de valeur, il se place au quatrième rang des pays de l'UE les plus pénalisés par les tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur les automobiles (graphique 1.8). En d'autres termes, une bonne part de valeur ajoutée tchèque se dissimule dans les exportations d'automobiles d'autres pays de l'UE vers les États-Unis.

GRAPHIQUE 1.8

## Répartition des pertes dues aux droits de douane imposés par les États-Unis sur les importations d'automobiles et de pièces détachées

Pourcentage du PIB



Sources : base de données EORA ; base de données COMTRADE de l'ONU ; calculs des services du FMI.

Note : Le scénario suppose l'imposition d'un droit de douane de 25 % sur les importations américaines d'automobiles et de pièces automobiles.

# Moyen-Orient et Afrique du Nord

## Créer des opportunités pour tous

Après l'appel à l'action lancé à Marrakech en janvier 2018 lors de la conférence « Opportunités pour tous », le FMI a publié un document sur la croissance inclusive intitulé « Opportunités pour tous : croissance et inclusion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord » à l'occasion du Forum économique arabe qui s'est tenu à Beyrouth (Liban) en juillet 2018. Ce document offre des conseils détaillés sur les moyens de rendre la croissance plus inclusive. En outre, il donne des exemples de réformes dans toute la région, en tire les enseignements et préconise une exécution plus rapide des réformes dans les domaines suivants : gouvernance ; concurrence, commerce et technologies ; dépenses sociales et fiscalité équitable ; et création d'emplois.

Pour les décideurs et les représentants du secteur privé qui étaient présents, cette stratégie de croissance inclusive pourrait servir de modèle à un nouveau contrat social pour la région. C'est un sentiment partagé par les organisations de la société civile et les journalistes qui, durant les deux jours de consultations qui ont suivi, ont eux aussi appelé à ce que les programmes du FMI soient davantage axés sur ces domaines prioritaires.

## Assemblée annuelle 2021

En avril 2018, il a été annoncé que l'Assemblée annuelle 2021 de la Banque mondiale et du FMI se tiendrait en octobre 2021 à Marrakech (Maroc). Ses préparatifs ont déjà commencé, et une équipe conjointe du FMI et de la Banque mondiale s'est rendue au Maroc pour discuter du « parcours vers le Maroc » avec les autorités.



## Favoriser l'inclusion financière des petites et moyennes entreprises

Il est fondamental de créer davantage d'emplois dans le secteur privé au Moyen-Orient et en Asie centrale, où des millions de personnes entrent chaque année sur le marché du travail et où le chômage est déjà élevé. Il faudrait tirer parti du développement d'un secteur des petites et moyennes entreprises dynamique, en particulier en améliorant l'accès au crédit.

En février 2019, le FMI a présenté un document intitulé « L'inclusion financière des petites et moyennes entreprises au Moyen-Orient et en Asie centrale » à l'American University in Cairo. Il montre qu'un accès accru aux financements pourrait apporter des avantages macroéconomiques non négligeables à la région, et éventuellement créer 15 millions d'emplois d'ici à 2025.

# Hémisphère occidentale

## Équateur

En mars 2019, l'Équateur et le FMI ont conclu un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit pour un montant de 4,2 milliards de dollars. Le programme prévoit des mesures propres à stimuler la croissance et la compétitivité, à renforcer les fondements de la dollarisation du pays, à assurer la viabilité de la dette, à protéger les pauvres et à intensifier la lutte contre la corruption. Ces mesures visent à créer une économie plus dynamique et inclusive dans l'intérêt de tous les Équatoriens.

## Somalie : sur la voie de la stabilité

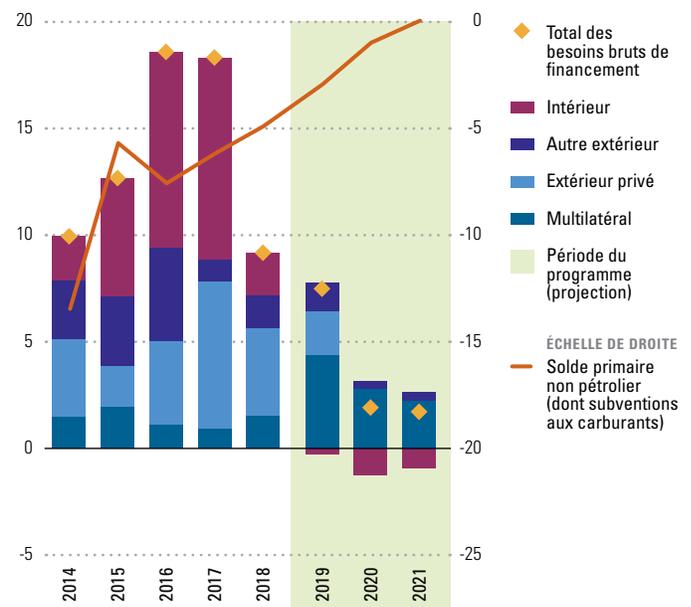
Depuis que le FMI a reconnu le gouvernement fédéral de la Somalie en 2013, ses conseils et son assistance technique ont aidé le pays à s'engager dans la voie de la stabilité économique après une décennie de guerre civile. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, la Somalie a accompli des progrès considérables en menant à bien trois programmes de référence successifs. Le conseil d'administration du FMI a déterminé que le nouveau programme de référence (juillet 2019) remplit les conditions d'un accord sur une tranche supérieure de crédit, qui mettra plus clairement la Somalie sur une trajectoire d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La Somalie devrait rester l'un des principaux bénéficiaires de l'assistance technique du FMI.



GRAPHIQUE 1.9

## Rétablir la viabilité

Déficit budgétaire et financement extérieur en Équateur (Pourcentage du PIB)



Sources : Banque centrale de l'Équateur ; ministère des Finances ; calculs des services du FMI.

## Hémisphère occidentale (suite)



### Brésil : Expansion, récession et la voie de la reprise

Le Brésil est à la croisée des chemins. Il sort d'une récession historique qui avait été précédée d'un gigantesque boom. L'ouvrage *Brazil: Boom, Bust, and the Road to Recovery* analyse l'économie du pays et les mesures qui s'imposent pour stimuler la productivité et renouer avec la croissance. Il est sorti en mars 2019 à Rio de Janeiro et São Paulo et au Wilson Center à Washington.



### Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique dans les Caraïbes

Une conférence de haut niveau pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique dans les Caraïbes, organisée par le FMI, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, s'est tenue à Washington en novembre 2018.

Elle visait à recentrer les politiques sur le renforcement de la résilience *ex ante* et à déterminer les réformes et les instruments nécessaires pour accompagner ce recentrage. Les participants ont unanimement appelé à accélérer la lutte contre les effets du changement climatique. Ils ont mis en lumière plusieurs problèmes rencontrés : capacités insuffisantes, coût élevé des infrastructures résilientes et des primes d'assurance, financements limités des bailleurs de fonds pour financer une résilience *ex ante*, absence de données adéquates pour chiffrer les risques et facteurs de politique économique pour trouver un équilibre entre des coûts initiaux élevés et des résultats visibles seulement à long terme. Les participants se sont déclarés très favorables à un « grand marchandage » entre les parties concernées, les pays prenant eux-mêmes l'initiative de rétablir leur viabilité budgétaire tout en intégrant les coûts immédiats des investissements visant à accroître la résilience et leurs avantages à long terme dans des cadres macrobudgétaires de façon à catalyser un soutien international. Le document sur la résilience dans les petits États vulnérables intitulé « Building Resilience in Small States Vulnerable to Natural Disasters », que le conseil d'administration a examiné en mai 2019, s'inspire de cette conférence.



PARTIE 2 :

# Notre cœur de métier

Le FMI a trois missions principales :

## Surveillance économique

**1** Le FMI surveille le système monétaire international et suit les politiques économiques et financières de ses 189 États membres. Dans le cadre de cette surveillance, qui se déroule au niveau tant mondial que national, il met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter à la politique menée.

**119 bilans de santé de pays**

**70 milliards de dollars alloués à huit pays, plus 325,7 millions de dollars octroyés à quatre pays en développement à faible revenu**

## Prêts

**2** Le FMI accorde des prêts aux États membres confrontés à des problèmes réels ou potentiels de balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales, stabiliser leur monnaie, continuer à régler leurs importations et rétablir les conditions d'une croissance forte tout en s'attaquant aux problèmes de fond.

## Développement des capacités

**3** Le FMI travaille avec les pays du monde entier pour moderniser leurs politiques économiques et leurs institutions et former leurs fonctionnaires. Il contribue ainsi à promouvoir une croissance inclusive.

**306 millions de dollars**

consacrés aux conseils techniques pratiques, aux formations axées sur la politique économique et à l'apprentissage par les pairs



## Surveillance économique

En exerçant sa « surveillance », le FMI veille au bon fonctionnement du système monétaire international, suit les évolutions économiques mondiales et évalue la solidité des politiques économiques et financières de ses 189 États membres. En outre, le FMI met en lumière les risques éventuels pour la stabilité et recommande aux gouvernements les mesures d'ajustement nécessaires. De cette manière, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif, qui est de faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, de favoriser une croissance économique saine et pérenne.

## INTRODUCTION

La surveillance exercée par le FMI comporte deux volets : la « surveillance bilatérale », qui consiste à évaluer les politiques de chaque pays membre et à lui donner des conseils, et la « surveillance multilatérale », qui prend la forme d'un examen de l'économie mondiale ou de celle d'un groupe de pays qui partagent certaines caractéristiques. En intégrant la surveillance bilatérale et multilatérale, le FMI est en mesure d'analyser de façon plus complète et systématique les « effets de contagion », c'est-à-dire les répercussions possibles de la politique d'un État sur d'autres pays. Par ailleurs, le FMI assure la surveillance de dispositifs régionaux de financement et d'unions monétaires.

Un élément important de la surveillance bilatérale est la série de consultations dites « au titre de l'article IV », par référence à l'article des Statuts du FMI qui fait obligation à celui-ci de procéder à un examen des politiques économiques et de l'évolution de l'économie dans chacun de ses États membres.

La surveillance multilatérale consiste à suivre les tendances économiques mondiales et régionales et à analyser les retombées sur l'économie mondiale des politiques menées par les États membres.

Le FMI suit également les tendances mondiales et régionales et analyse les retombées sur les pays voisins et l'économie mondiale des politiques menées par les États membres. Il publie des rapports périodiques sur ces tendances et ces analyses. Les *Perspectives de l'économie mondiale* offrent une analyse détaillée de l'état de l'économie mondiale et de ses perspectives de croissance, et traitent de grandes questions telles que les conséquences macroéconomiques des turbulences financières dans le monde, en particulier celles qui pourraient résulter des politiques économiques, monétaires et budgétaires d'économies de premier rang comme les États-Unis, la Chine et la zone euro. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde évalue les marchés des capitaux mondiaux ainsi que les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité financiers pouvant menacer la stabilité financière. Le Moniteur des finances publiques met à jour les projections budgétaires à moyen terme et analyse l'évolution de la situation des finances publiques. Le FMI publie également des rapports sur les perspectives économiques régionales qui analysent en détail les grandes régions du monde.

## SURVEILLANCE BILATÉRALE

**Le processus de consultation au titre de l'article IV : une évaluation annuelle**

Les consultations au titre de l'article IV portent sur divers aspects importants du point de vue macroéconomique (sur les plans budgétaire, financier, des changes, monétaire et structurel) et se concentrent en particulier sur les risques et les vulnérabilités ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour y répondre. Des économistes et d'autres fonctionnaires du FMI participent au processus de consultation au titre de l'article IV. Ces consultations prennent la forme d'un véritable dialogue entre le FMI et les autorités nationales au sujet de la politique économique du pays. L'équipe du FMI rencontre des responsables du gouvernement et de la banque centrale, ainsi que d'autres parties prenantes telles que des parlementaires et des représentants du monde des affaires, de la société civile et des syndicats, afin de se forger une idée de la politique économique du pays et de son orientation. Les membres de la mission présentent un rapport au conseil d'administration du FMI, qui normalement l'examine, après quoi les consultations sont déclarées achevées, et un résumé de la réunion des administrateurs est communiqué aux autorités du pays en question. Dans la plupart des cas, et après accord de l'État membre concerné, l'évaluation du conseil d'administration est publiée sous forme de communiqué de presse, en même temps que les rapports correspondants des services du FMI. Pendant l'exercice 2019, le FMI a mené à bien 119 consultations au titre de l'article IV (tableau 2.1 sur le site Internet).

**Programme d'évaluation du secteur financier**

Il est important de dresser un bilan de santé des secteurs financiers des États membres afin de préserver la stabilité financière mondiale. Le FMI conduit des évaluations obligatoires tous les cinq ans dans les 29 pays dont le secteur financier est considéré comme étant d'importance systémique, et il analyse le secteur financier d'autres pays s'ils le souhaitent. Le programme d'évaluation du secteur financier procède à une analyse approfondie des risques et de la résilience ainsi qu'à une évaluation du cadre d'action et des filets de sécurité dans le secteur financier, en vue de recommander un train de mesures pour prévenir l'instabilité financière.

Durant l'exercice 2019, le conseil a pris connaissance de 12 évaluations dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier sur les pays suivants : Arménie, Australie, Brésil,

Jamaïque, Koweït, Macédoine du Nord, Malte, Pérou, Pologne, Roumanie, Tanzanie et zone euro.

L'examen 2020 au titre de ce programme s'inscrit dans un contexte macrofinancier en mutation rapide. La normalisation de la politique monétaire des principaux pays avancés, les innovations financières telles que les fintech et les nouveaux risques liés à la numérisation et la cybersécurité font peser de nouvelles menaces sur la stabilité financière. Pour s'adapter à ces nouvelles réalités, l'examen s'attachera à analyser le périmètre des évaluations de la stabilité financière dans le cadre du programme, renforcer le socle analytique du programme, améliorer son efficacité, notamment en intégrant à d'autres éléments de la surveillance financière du FMI, revoir la participation, y compris la liste des évaluations obligatoires, et enfin, analyser les coûts dans un contexte de contraintes budgétaires.

### SURVEILLANCE RÉGIONALE

#### Politiques communes

Les conseils du FMI aux États membres d'unions monétaires ont mis en lumière la difficulté à pérenniser la croissance dans un climat de volatilité mondiale. Les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont connu une expansion de leur économie de 6 % en moyenne pour la septième année consécutive, malgré une hausse des cours du pétrole et des problèmes de sécurité. Pourtant, les déficits budgétaires élevés et les opérations du secteur public ont fait augmenter la dette publique et le coût de son service. Pour se maintenir sur une trajectoire favorable, les pays doivent donc poursuivre leurs efforts de renforcement des finances publiques et mettre en œuvre des réformes destinées à améliorer le climat des affaires.

Ces réformes sont encore plus urgentes dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), où la situation économique reste difficile. La croissance demeure atone alors que la situation du secteur bancaire se dégrade du fait des arriérés importants de l'État. Il est tout aussi important d'adopter des réformes afin de renforcer la gouvernance et le secteur financier pour améliorer durablement et progressivement les perspectives à moyen terme.

Les pays de l'Union monétaire des Caraïbes orientales (UMCO) se remettent peu à peu des conséquences catastrophiques du passage des ouragans Irma et Maria en 2017. L'activité touristique reprend lentement dans les pays frappés par

les ouragans et était restée forte dans les autres pays. Les conditions restent propices à la croissance, mais les déficits budgétaires élevés et les faiblesses persistantes du secteur financier augmentent les risques. Durant ses délibérations, le conseil a estimé que le renforcement de la résilience *ex ante* face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles était une priorité essentielle. Il faudrait notamment investir dans des infrastructures résilientes afin de réduire les pertes et les dommages provoqués par les catastrophes naturelles, encourager l'investissement privé et freiner l'émigration.

### SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

#### Exercice d'alerte avancée

Élément important de la surveillance exercée par le FMI, l'exercice d'alerte avancée (EAA) est effectué deux fois par an, en coordination avec trois publications phares (les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques).

Ses conclusions sont strictement confidentielles et sont présentées exclusivement au comité monétaire et financier international durant les Réunions de printemps et l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale. Le suivi de cet exercice s'inscrit dans le cadre des activités de surveillance bilatérale et multilatérale. Le FMI et le Conseil de stabilité financière (CSF) travaillent en étroite coopération sur l'EAA afin de présenter une perspective intégrée des risques extrêmes et des facteurs de vulnérabilité. Le FMI pilote les travaux sur les risques macroéconomiques, macrofinanciers, macrostructurels, technologiques et souverains, le CSF examinant plutôt la régulation et le contrôle des systèmes financiers.

#### Rapport sur le secteur extérieur

Le Rapport sur le secteur extérieur fournit des évaluations des secteurs extérieurs des pays membres qui sont cohérentes d'un point de vue multilatéral et qui englobent taux de change, soldes des transactions courantes, réserves, flux de capitaux et bilans extérieurs. C'est l'une des publications phares, avec les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. Ce rapport, publié chaque année depuis 2012, porte sur 29 des principales économies mondiales et la zone euro, qui représentent au total 90 % environ du PIB mondial. Il s'inscrit dans la volonté permanente d'évaluer de manière rigoureuse et



impartiale les déséquilibres mondiaux excessifs et leurs causes, et de contrer les répercussions éventuelles des politiques des pays membres sur la stabilité extérieure mondiale.

En juillet 2018, le conseil d'administration a examiné en séance officielle le rapport 2018 ainsi que les évaluations de différentes économies. Les administrateurs ont globalement avalisé les conclusions du rapport ainsi que ses recommandations, et se sont félicités des efforts déployés en vue d'affiner la méthodologie et d'accroître le champ couvert par le rapport.

### Rapports semestriels

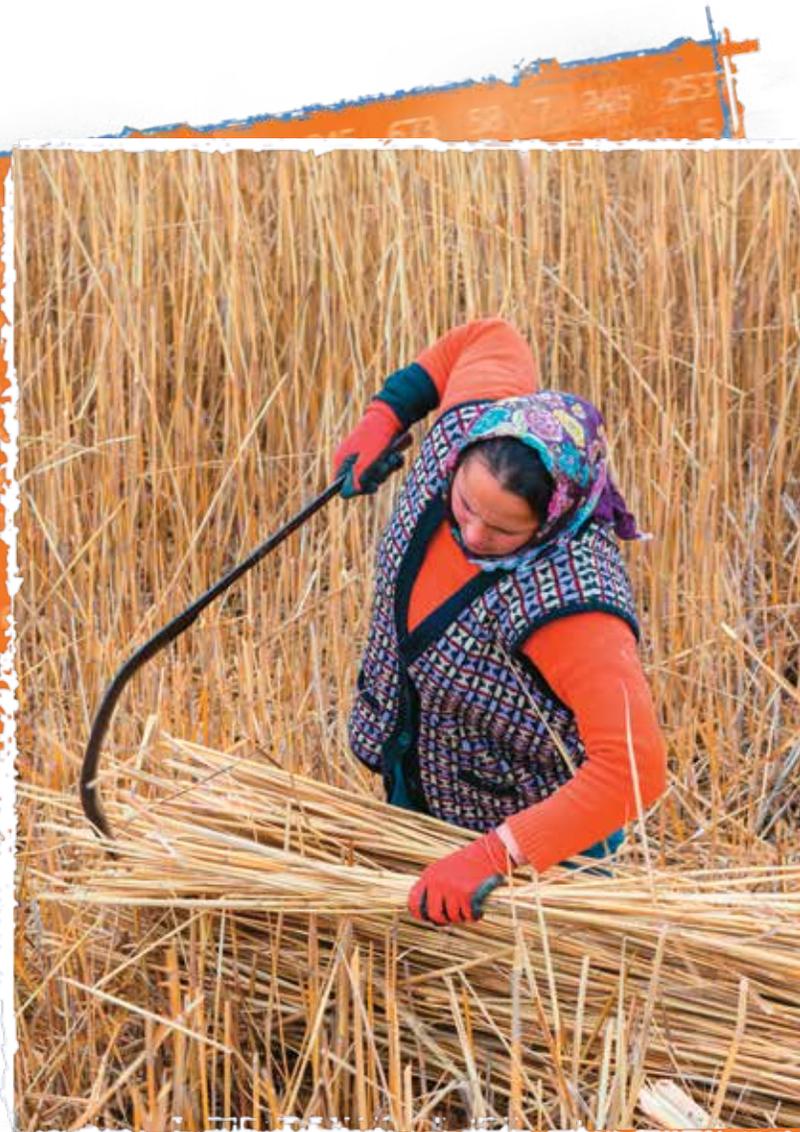
Les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques analysent les derniers développements de l'économie mondiale. En outre, le FMI publie deux fois par an une note de surveillance pour les réunions du Groupe des Vingt.

## CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

### Le plan d'action mondial de la directrice générale

En avril 2019, Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a présenté son plan d'action mondial baptisé « Une responsabilité conjointe pour des bénéfices partagés » lors d'une séance informelle du conseil. Elle y souligne que, bien que la coopération internationale, l'intégration économique et financière et les progrès technologiques aient apporté d'immenses bienfaits dans le monde entier au cours des dernières décennies, ces bienfaits n'ont pas été suffisamment partagés pour prévenir une perte de confiance dans les institutions et un affaiblissement du soutien au système mondial à l'origine de ces bienfaits.

Cette perte de confiance survient à l'heure où le monde fait face aux défis liés à la rapidité des avancées technologiques, aux incertitudes sur l'avenir du travail, aux transformations démographiques, à la dégradation de l'environnement et aux



changements climatiques. Ces défis ne pourront être relevés que dans le cadre d'un nouveau multilatéralisme garantissant que les coûts et les avantages de solutions durables seront partagés entre tous. Il incombe dès lors aux dirigeants de réorienter les politiques nationales et internationales afin de mieux gérer les conséquences économiques et sociales de l'intégration internationale et des progrès technologiques tout en étant attentifs aux répercussions mondiales de leurs actions.



Cette notion de nouveau multilatéralisme s'articule autour de trois domaines complémentaires de l'action des pouvoirs publics : des politiques nationales visant à rendre les économies plus résilientes et à créer des opportunités ; la modernisation de la coopération mondiale en vue d'assurer à tous des chances plus équitables à l'échelle internationale ; et une volonté de relever ensemble les grands défis mondiaux tels que les changements climatiques.

### **Flux de capitaux et taxinomie du FMI des mesures de gestion des flux de capitaux**

En juillet 2018, les services du FMI ont publié un document présentant la vision institutionnelle sur les flux de capitaux en pratique (« The IMF's Institutional View on Capital Flows in Practice »). Il donne un aperçu du cadre du FMI et de sa mise en œuvre en vue de donner aux pays membres des conseils cohérents sur les politiques relatives aux flux de capitaux, en tenant compte des particularités de chacun. Le document intitulé « The IMF 2018 Taxonomy of Capital Flow Management Measures », publié en septembre 2018, sert de référence sur les différents types de mesures de gestion des flux de trésorerie prises par les pays depuis l'adoption de la vision institutionnelle en 2012. Ces deux documents s'inscrivent dans les efforts que déploie le FMI pour sensibiliser les pays à la vision institutionnelle et à son application pratique.

## **SECTEUR FINANCIER**

### **Stratégie de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

En novembre 2018, le conseil d'administration a examiné la stratégie du FMI en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. Une approche pluridimensionnelle a permis au FMI de s'attaquer aux questions liées au blanchiment des capitaux, au financement du terrorisme, au financement de la prolifération des armes de destruction massive ainsi qu'à d'autres problèmes plus vastes liés à l'intégrité financière, y compris de nouvelles questions qui prennent de l'importance comme celles des relations de correspondants bancaires et des fintech. En outre, le FMI s'est efforcé d'accroître les synergies entre les différents axes de travail afin d'améliorer l'efficacité et l'impact de son action de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), notamment dans le cadre de sa surveillance, des programmes qu'il appuie, des programmes d'évaluation du secteur financier et des activités de développement des capacités.

Pour élargir le champ d'action du FMI et optimiser sa participation aux travaux d'évaluation en matière de LBC/FT, le conseil d'administration a approuvé une réduction progressive du nombre d'évaluations réalisées par le FMI, accompagnée d'une participation accrue des services du FMI aux travaux de formation et d'examen de la qualité et de la cohérence d'autres évaluations.

### Rapport sur la stabilité financière dans le monde

Le conseil d'administration a examiné l'édition d'avril 2019 du Rapport sur la stabilité financière dans le monde, qui montre que, malgré des variations sensibles au cours des deux derniers trimestres, les conditions financières restent accommodantes. Les facteurs de vulnérabilité financière ont donc continué de s'accumuler dans le secteur souverain, le secteur des entreprises et le secteur financier non bancaire dans plusieurs pays d'importance systémique, ce qui a accru les risques à moyen terme. Ce rapport évalue l'ensemble de ces vulnérabilités en se penchant sur l'endettement du secteur des entreprises dans les pays avancés, les liens entre le secteur souverain et le secteur financier dans la zone euro, les déséquilibres financiers en Chine, la volatilité des flux d'investissements de portefeuille vers les pays émergents et les risques de baisse du marché immobilier.

### Le FMI a adopté une décision sur les principes fondamentaux de la réglementation de la finance islamique applicables aux services bancaires

Le secteur de la finance islamique continue de se développer et d'évoluer, tant en termes de taille que de complexité. Ses actifs ont atteint 2 000 milliards de dollars environ, le secteur bancaire comptant pour 85 % environ du total des actifs. La banque islamique est présente dans plus de 60 pays et a acquis une importance systémique dans 13 d'entre eux.

Sa croissance présente des possibilités importantes de renforcer l'inclusion financière, d'approfondir les marchés financiers et de mobiliser les financements nécessaires au développement en offrant de nouveaux modes de financement et en attirant des populations non bancarisées qui ne participent pas au système financier. Les banques islamiques procèdent à des opérations particulières dont le profil de risque et les structures de bilan différent de d'importants égards de ceux des banques traditionnelles et influent sur la stabilité financière.

En mai 2018, le conseil d'administration a avalisé une proposition sur l'utilisation des principes fondamentaux de la réglementation de la finance islamique, qui ont été élaborés par le Conseil des services financiers islamiques avec la participation du secrétariat du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces principes compléteront l'architecture internationale qui assure la stabilité financière tout en encourageant à améliorer le cadre prudentiel du secteur de la banque islamique dans tous les pays. Ils devraient contribuer à renforcer l'impartialité et la cohérence de la surveillance, de la conception des programmes et de l'assistance technique.

## FINANCES PUBLIQUES

### Initiative en faveur de la transparence des finances publiques : intégration des questions de gestion des ressources naturelles

La transparence budgétaire et la bonne gouvernance sont particulièrement importantes pour gérer les ressources naturelles non renouvelables de façon équitable et durable. Le caractère épuisable des ressources et l'ampleur des rentes économiques soulèvent des questions de transparence des finances publiques à chaque étape de la gestion des recettes issues de ces ressources. Les possibilités limitées d'extraction des ressources non renouvelables obligent les pays à utiliser ces recettes dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Les rentes potentiellement élevées de ce secteur le rendent particulièrement vulnérable à la corruption et requièrent des mécanismes solides de responsabilisation.

En décembre 2018, le conseil d'administration a examiné une proposition d'intégrer au code de transparence des finances publiques un quatrième pilier sur la gestion des recettes tirées des ressources naturelles. Le pilier IV vise à appliquer à la fois les pratiques de transparence en vigueur dans les industries extractives et les nouvelles normes telles que la publication des recettes et des contrats liés aux ressources naturelles ainsi que la divulgation des propriétaires effectifs des droits sur les ressources naturelles. De plus, il tient compte des enseignements d'évaluations pilotes de la transparence des finances publiques, au Pérou et au Mexique par exemple, et des nombreuses réactions des parties prenantes. La nouvelle structure complète les piliers I à III publiés en 2014 et axés plus généralement sur l'information budgétaire, la prévision et la budgétisation et l'analyse et la gestion des risques budgétaires.

### Le conseil d'administration du FMI fait le bilan des travaux sur l'espace budgétaire

En mai 2018, les services du FMI ont rendu compte au conseil d'administration de leurs travaux sur le dispositif d'évaluation de l'espace budgétaire qui a fait l'objet d'un programme pilote dans 24 pays en 2017-18. L'espace budgétaire est la marge dont disposent les pays pour mener une politique budgétaire discrétionnaire par rapport aux projets existants sans compromettre leur accès aux marchés et la viabilité de leur dette. Il s'agit d'un dispositif multidimensionnel, les facteurs propres à chaque pays et l'avis des services du FMI jouant un rôle important dans l'appréciation définitive.

Il ressort de cette évaluation que le dispositif a généralement donné de bons résultats. Il a permis de réaliser des évaluations de l'espace budgétaire essentiellement alignées sur sa logique et ses indicateurs, et a favorisé un examen interne réaliste et

impartial des documents relatifs aux pays. Cette évaluation montre en outre que, lorsqu'il existe un espace budgétaire, il ne faut pas nécessairement l'utiliser, ni s'interdire de l'élargir.

Elle révèle enfin que, malgré une dette publique élevée, la plupart des pays bénéficient au moins d'un certain espace. Les pays avancés disposent en général de plus de marge de manœuvre que les pays émergents, principalement parce que leurs financements sont plus sûrs, car ils jouissent de plus de crédibilité et que leurs institutions sont plus solides.

La mise en œuvre du dispositif a révélé que des modifications étaient souhaitables dans quelques domaines, notamment en intégrant les passifs conditionnels et en faisant des ajustements de manière à tenir compte des particularités des producteurs de produits de base et des pays à faible revenu.

### Évaluation de la gestion des investissements publics : rappel et faits nouveaux

Les investissements publics peuvent être un moteur important de la croissance économique, mais leur effet dépend de manière cruciale de leur efficacité. La hausse des investissements publics dans les pays émergents et les pays à faible revenu a partiellement comblé l'écart entre les pays les plus riches et les plus pauvres en termes de qualité et d'accessibilité de l'infrastructure sociale. Or, en moyenne, un pays perd 30 % environ de la valeur de ses investissements en raison des inefficiences de son processus de gestion des investissements publics. En améliorant la gouvernance de ses infrastructures, un pays peut combler jusqu'aux deux tiers de ce « déficit d'efficacité ».

L'outil d'évaluation de la gestion des investissements publics est le principal outil dont se sert le FMI pour évaluer la gouvernance des infrastructures sur tout le cycle d'investissement et appuyer le renforcement des institutions économiques. En mai 2018, un document du FMI a tiré le bilan de l'expérience de l'application du cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics dans plus de 30 pays. À partir des enseignements tirés de la première série d'évaluations, le cadre initial a été légèrement révisé. La version révisée conserve les principales caractéristiques du cadre de 2015, y compris ses trois étapes (planification, répartition et exécution), en insistant davantage sur certains aspects fondamentaux de la gouvernance. Il s'agit notamment de la maintenance, de la passation des marchés et de l'examen indépendant des projets, ainsi que de l'adéquation





du cadre juridique et des capacités du personnel. Les évaluations de la gestion des investissements publics sont l'un des éléments de l'initiative du FMI en faveur des infrastructures.

### La fiscalité des entreprises dans une économie mondialisée

L'impression de l'opinion selon laquelle certaines grandes multinationales paient peu d'impôts a suscité des préoccupations quant à l'efficacité et l'équité de l'ensemble du système fiscal et attiré l'attention sur la nécessité d'une nouvelle architecture de la fiscalité internationale des entreprises. On estime que les transferts de bénéfices dans des pays à faible fiscalité a privé les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 200 milliards de dollars par an environ, soit 1,3 % du PIB. Ces ressources indispensables, dont les pays à faible revenu ont particulièrement besoin, pourraient créer une croissance plus forte et plus inclusive, et permettre à ces pays d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. L'essor de modèles commerciaux très rentables de haute technologie à forte composante numérique qui se fondent sur des actifs

incorporels tels que des brevets, dont il est malaisé d'évaluer la valeur et qu'il est facile de relocaliser, justifie aussi une remise à plat des règles de la fiscalité internationale.

En février 2019, le conseil d'administration a examiné une étude du FMI qui fait l'état des lieux du régime international d'impôt sur les sociétés et analyse les réformes possibles au regard de trois grands critères : mieux remédier au transfert de bénéfices et à la concurrence fiscale, surmonter les obstacles juridiques et administratifs aux réformes et prendre pleinement en compte les intérêts des pays émergents et des pays en développement. Les administrateurs ont salué l'analyse et les débats sur ces problèmes fiscaux qui posent des difficultés à la fois techniques et politiques. Par ailleurs, ils ont souligné qu'il était important de poursuivre une collaboration étroite avec l'OCDE et d'autres organisations internationales actives dans ce domaine pour veiller à ce que les travaux du FMI restent complémentaires à ceux d'autres organisations.

### AUTRES QUESTIONS

#### Revue exhaustive de la surveillance

La revue exhaustive de la surveillance de 2020 est la première revue globale de la surveillance depuis la revue triennale de 2014. Il s'agit d'une revue prospective. Elle vise à se préparer au paysage économique et financier mondial de la prochaine décennie en réexaminant les priorités de surveillance et en repensant nos modes de collaboration avec les pays de façon à renforcer la confiance des États membres dans le FMI et l'efficacité de son action.

La revue exhaustive de la surveillance commencera par un examen des grandes lignes du contexte macrofinancier qui va vraisemblablement définir l'économie mondiale en 2020–30. Elle portera sur les tensions régnant sur le commerce international et l'intégration financière, en s'interrogeant sur les recommandations traditionnelles de politique économique et sur les avancées technologiques et les dividendes démographiques que l'on peut exploiter dans l'intérêt de tous. En tenant compte de ce contexte, elle proposera des objectifs prioritaires de la surveillance et analysera les avantages que pourraient tirer les États membres de la réalisation de ces objectifs. La revue exhaustive de la surveillance s'intéressera également aux moyens de donner plus de poids aux conseils du FMI, notamment en améliorant les modalités de sa surveillance et sa gamme de produits.

Compte tenu du caractère prospectif de la revue exhaustive de la surveillance de 2020, deux groupes consultatifs extérieurs ont été créés afin de donner une orientation générale, mener une réflexion novatrice et apporter des compétences de pointe. Le groupe consultatif extérieur chargé de la surveillance guidera les priorités et l'orientation stratégique de la revue, puis éclairera les premières conclusions et les recommandations préliminaires des services du FMI. Le groupe chargé de la technologie numérique donnera des orientations sur les conséquences éventuelles en matière de macroéconomie et de politiques publiques de l'évolution actuelle de la technologie et aidera le FMI à élaborer de nouvelles approches de la surveillance sous l'angle des mutations technologiques.

#### Utilisation d'indicateurs tiers dans les rapports du FMI

Il arrive aux services du FMI de recourir au savoir-faire et aux estimations d'autres institutions lorsque les compétences internes manquent ou sont insuffisantes. L'utilisation

d'indicateurs de tierces parties a servi à étayer l'approche du FMI fondée sur des données probantes dans des domaines prioritaires tels que les risques et les effets de contagion, les questions macrofinancières et macrostructurelles, la gouvernance et la corruption, ainsi que dans les domaines nouveaux des inégalités, de la problématique femmes–hommes et des changements climatiques.

La qualité variable des indicateurs tiers présente cependant des problèmes et des risques pour la crédibilité de l'institution. Certains indicateurs sont fondés sur des faits avérés, tandis que d'autres reposent sur des évaluations qualitatives d'experts, des données d'expérience, des appréciations, ou sur le rapprochement de diverses sources de données sous-jacentes. L'opacité des sources et des méthodologies de certains indicateurs tiers et la qualité et la fiabilité de ceux reposant sur des appréciations et des jugements de valeur peuvent poser des problèmes.

Pour donner suite aux recommandations formulées par le conseil d'administration durant l'exercice 2018, le FMI a publié en septembre 2018 une note d'orientation qui concrétise un cadre applicable aux indicateurs tiers reposant sur trois principes de bonnes pratiques : transparence, robustesse et prise en compte du point de vue des parties prenantes.

### DONNÉES

#### Point sur la stratégie en matière de données et de statistiques

Durant l'exercice 2019, le FMI a continué d'élaborer sa stratégie en matière de données et de statistiques, qui prévoit de migrer vers un écosystème de données et de statistiques permettant au FMI et à ses États membres de mieux répondre aux besoins de données en évolution dans un mode numérique.

Un nouveau dispositif de gouvernance a été créé pour aider à la mettre en œuvre. Il se compose d'un statisticien en chef du FMI chargé des données (qui est également directeur du département des statistiques), de la commission permanente des données et des statistiques (groupe de haut niveau chargé de la gestion et de l'application de la stratégie en la matière) et d'un groupe de gouvernance des données chargé d'élaborer et de suivre l'exécution des politiques, des pratiques et des recommandations relatives à la bonne gestion des données du FMI.

Dans le cadre de cette stratégie, un nouveau parcours professionnel pour des spécialistes des données favorisera l'innovation statistique (notamment dans le domaine des mégadonnées et de l'apprentissage automatique) et son intégration dans les travaux du FMI. Par ailleurs, les publications statistiques du FMI sont publiées uniquement sous forme numérique depuis janvier 2019. Les utilisateurs continueront d'avoir accès en ligne aux données sur lesquelles se fondent les publications.

#### Système général de diffusion des données amélioré

Conformément à la version améliorée du système général de diffusion des données (SGDD-a), approuvée par le conseil d'administration du FMI en mai 2015, les autorités nationales s'engagent à publier les données qui servent de base au dialogue qu'elles entretiennent en permanence avec les services du FMI. Elles utilisent à cet effet la page de données nationales récapitulatives, portail unique où les autorités publient les données suivant une périodicité et un calendrier convenus. Les données sont faciles d'accès et peuvent être transmises de machine à machine.

Cette initiative favorise la coopération internationale : ainsi, la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement apportent une aide matérielle à l'installation d'une infrastructure



informatique (plateforme de données ouverte) utilisée pour les pages de données nationales récapitulatives de certains pays d'Afrique et de l'Hémisphère occidental.

La mise en œuvre du SGDD-a s'est poursuivie dans plusieurs pays cette année : Angola, Azerbaïdjan, Bahamas, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Émirats arabes unis, Fidji, Gambie, Ghana, Kenya, Myanmar, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Serbie, Timor-Leste, Togo et Vanuatu, notamment.

### Norme spéciale de diffusion des données

La souscription à la norme spéciale de diffusion des données accroît l'offre de statistiques actuelles, ce qui favorise des politiques macroéconomiques avisées et un fonctionnement plus efficient des marchés financiers. Durant l'exercice 2019, la

Mongolie a adhéré à la norme spéciale de diffusion des données. C'est la première fois que, dans un pays d'Asie, la mise en œuvre du SGDD-a a facilité l'adoption de cette norme.

### Norme spéciale de diffusion des données Plus

La norme spéciale de diffusion des données Plus (NSDD Plus), norme la plus contraignante de l'initiative de diffusion des données du FMI, concerne principalement les pays qui jouent un rôle prédominant sur les marchés internationaux des capitaux et dont les institutions financières sont interconnectées au système mondial. Pendant l'exercice 2019, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie et la Macédoine du Nord ont adhéré à la NSDD Plus.

Le nombre de pays publiant leurs principaux indicateurs économiques dans le cadre des initiatives du FMI de normalisation des données a été porté de 83 à 121 entre avril 2017 et mars 2019, ce qui représente une augmentation de 46 %.



### Initiative du G-20 sur les lacunes en matière de données

En septembre 2018, le Conseil de stabilité financière (CSF) et le FMI ont publié le troisième rapport d'étape sur la deuxième phase de l'initiative du Groupe des Vingt (G-20) sur les lacunes en matière de données (DGI-2). Ce rapport fait le point sur les travaux entrepris depuis septembre 2017 pour mettre en œuvre les recommandations visant à remédier aux lacunes en matière de données apparues après la crise financière mondiale et à encourager la publication régulière de statistiques actualisées et fiables utilisables par les pouvoirs publics. Le programme de travail de la DGI pour 2019 prévoit la tenue de trois ateliers thématiques (sur les prix de l'immobilier, les comptes sectoriels et les valeurs mobilières) et de la conférence mondiale annuelle. L'ensemble des progrès réalisés par l'initiative seront présentés aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales du G-20 en septembre 2019 dans le quatrième rapport d'étape du FMI et du CSF sur la DGI-2 (*Fourth IMF/FSB Progress Report of the Second Phase of the DGI-2*).

### Manque d'inclusion financière

L'enquête du FMI sur l'accès aux services financiers (FAS) recueille des données annuelles sur l'accès aux services financiers et leur utilisation, qui sont des piliers importants de l'inclusion financière. L'enquête de cette année (FAS 2018) est élargie à trois nouvelles dimensions : intégration de données ventilées par sexe, comptabilisation des points de service hors agences (forme de service bancaire sans agence) et suivi du nombre de cartes de crédit et de débit en circulation.

Il ressort de cette enquête que les points de service — généralement des magasins de détail, des bureaux de poste et des petites entreprises agissant pour le compte de banques — ont conquis une part importante du marché en Asie du Sud et en Amérique latine. En outre, la croissance de l'argent mobile se poursuit dans toutes les régions, les pays à faible revenu ouvrant la voie. En moyenne, dans les pays à faible revenu, pour 1 000 adultes, on dénombre plus de deux fois plus de comptes d'argent mobile que de comptes bancaires. Alors que la croissance de l'argent mobile ne montre aucun signe de ralentissement en Afrique subsaharienne, d'autres régions du monde ne sont pas en reste. Le Bangladesh, l'Indonésie, le Pakistan et les Philippines sont autant d'exemples de pays d'Asie où l'argent mobile connaît une forte croissance.



Les données ventilées par sexe montrent que l'écart d'inclusion financière entre les femmes et les hommes se comble différemment selon les pays. Ces variations peuvent s'expliquer par des différences nationales, par exemple dans les taux d'activité féminine, et c'est une question qui mérite qu'on s'y intéresse davantage.

L'enquête sur l'accès aux services financiers repose sur des données administratives recueillies par des banques centrales ou des autorités de régulation auprès d'établissements financiers et de prestataires de services. Les données couvrent aujourd'hui 189 pays et s'étalent sur plus de dix ans. Elles contiennent plus de 100 séries chronologiques sur l'accès aux services financiers et leur utilisation. L'enquête était financée par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas jusqu'en octobre 2018, puis elle a été intégrée au nouveau fonds du FMI données pour décider, qui la finance aujourd'hui.

### Le sixième forum statistique du FMI — Mesurer le bien-être économique à l'ère du numérique : que mesurer et comment le faire ?

Le sixième forum statistique du FMI s'est tenu à Washington, en novembre 2018 sur le thème « Mesurer le bien-être économique à l'ère du numérique ». Les documents présentés examinaient les mesures pratiques visant à adopter une approche des statistiques macroéconomiques plus axée sur l'humain et à mieux comprendre les effets de la numérisation. Des questions telles que les indicateurs de la répartition des revenus aux fins de la comptabilité nationale, le surplus du consommateur provenant des plateformes numériques gratuites comme Facebook et des sites d'achats en ligne, la valeur des données et l'investissement dans les logiciels libres ont été abordées.



## Prêts

Contrairement aux banques de développement, le FMI ne prête pas pour des projets particuliers : il prête à des pays qui se heurtent à des difficultés de balance des paiements, afin de leur donner le temps de corriger leur politique économique et de relancer la croissance sans avoir à recourir à des mesures qui risqueraient de porter atteinte à leur propre économie ou à celle d'autres pays membres. Les financements accordés par le FMI ont donc pour but d'aider les États membres à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, à stabiliser leur économie et à retrouver une croissance économique durable. Ce rôle de résolution des crises est au cœur des activités de prêt du FMI.

De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts assortis de taux d'intérêt dits non concessionnels et des prêts accordés aux pays à faible revenu à des conditions dites concessionnelles, avec un taux d'intérêt bas, voire nul. Aujourd'hui, aucun prêt concessionnel n'est porteur d'intérêt.

La crise financière mondiale a mis en évidence la nécessité d'instituer un dispositif mondial efficace de sécurité financière pour aider les pays à surmonter les chocs qu'ils pourraient subir. L'un des principaux objectifs de la réforme récente des instruments de prêt du FMI était ainsi de doter l'institution, dont l'un des rôles traditionnels consiste à résoudre les crises, d'outils supplémentaires pour les prévenir.

## FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS

## Ressources du compte des ressources générales

Le compte des ressources générales (CRG) est le principal compte du FMI. Il regroupe les devises et les actifs de réserve qui représentent les souscriptions de quotes-parts des pays membres et sert à financer les opérations de prêts non concessionnels du FMI. Pendant l'exercice 2019, le conseil d'administration a approuvé sept nouveaux accords au titre des mécanismes de financement non concessionnels du FMI, pour un montant total net de 50,5 milliards de DTS (70,0 milliards de dollars au taux de conversion de 0,721626 DTS pour 1 dollar au 30 avril 2019), ainsi qu'une augmentation de l'accès aux ressources (Argentine) et une diminution (Mexique) au titre de deux accords existants. Deux des nouveaux accords ont été conclus à titre de précaution.

Un accord de confirmation (suivi d'une augmentation) en faveur de l'Argentine, de 40,7 milliards de DTS, a représenté près de 70 % des nouveaux engagements, sans compter la diminution du Mexique (8 917,7 millions de DTS). Les 30 % restants étaient composés d'un autre accord de confirmation avec l'Ukraine (2 800,0 millions de DTS), de trois accords

élargis au titre du mécanisme élargi de crédit avec la Barbade (208,0 millions de DTS), l'Angola (2 673,0 millions de DTS) et l'Équateur (3 035,0 millions de DTS), d'un accord au titre de la ligne de crédit modulable avec la Colombie (7 848,0 millions de DTS) et d'un accord au titre de la ligne de précaution et de liquidité avec le Maroc (2 150,8 millions de DTS). Le tableau 2.1 présente le détail des accords approuvés pendant l'exercice, et le graphique 2.1 ceux approuvés ces dix derniers exercices.

Pendant l'exercice 2019, des décaissements dans le cadre d'accords de financement au titre du compte des ressources générales, appelés « achats », se sont chiffrés au total à 34,0 milliards de DTS (47,2 milliards de dollars), dont plus de 93 % effectués par l'Argentine, l'Égypte et l'Ukraine.

Les remboursements, appelés « rachats », enregistrés pendant l'exercice, se sont élevés à 8,2 milliards de DTS (11,4 milliards de dollars). Le montant des achats ayant été beaucoup plus élevé que celui des rachats, l'encours des crédits du compte des ressources générales a augmenté pour s'établir à 63,7 milliards de DTS (88,3 milliards de dollars), contre 37,9 milliards de DTS (52,5 milliards de dollars) un an plus tôt. Le graphique 2.2 illustre l'évolution de l'encours des prêts non concessionnels au cours des dix derniers exercices.

Tableau 2.1

## Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2019

(Millions de DTS)

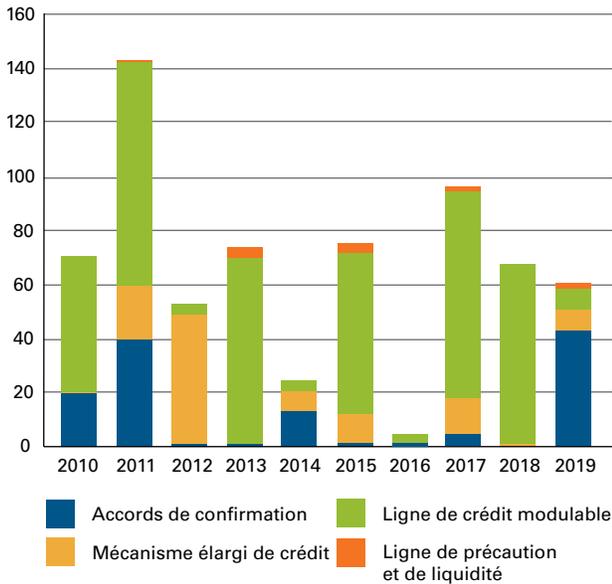
Membre	Type d'accord	Prise d'effet	Montant approuvé
<b>NOUVEAUX ACCORDS</b>			
Colombie	Accord au titre de la ligne de crédit modulable de 24 mois	25 mai 2018	7 848,0
Argentine	Accord de confirmation de 36 mois	20 juin 2018	35 379,0
Barbade	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 48 mois	1 <sup>er</sup> octobre 2018	208,0
Angola	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	7 décembre 2018	2 673,0
Maroc	Ligne de précaution et de liquidité de 24 mois	17 décembre 2018	2 150,8
Ukraine	Accord de confirmation de 14 mois	18 décembre 2018	2 800,0
Équateur	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	11 mars 2019	3 035,0
<b>Sous-total</b>			<b>54 093,8</b>
<b>AUGMENTATION/DIMINUTION D'ACCORDS EXISTANTS</b>			
Argentine	Augmentation de l'accord de confirmation de 36 mois	26 octobre 2018	5 335,0
Mexique	Diminution de l'accord au titre de la ligne de crédit modulable de 24 mois	26 novembre 2018	-8 912,7
<b>Sous-total</b>			<b>-3 577,7</b>
<b>Total</b>			<b>50 516,1</b>

Source : département financier du FMI.

Graphique 2.1

**Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2010–19, clos le 30 avril**

(Milliards de DTS, exercice financier)



Source : département financier du FMI.

Note : Le graphique indique le nombre de nouveaux accords au cours de chaque exercice, mais pas les augmentations ou diminutions des accords existants au cours des exercices suivant l’approbation des programmes.

**Emprunts au titre du compte des ressources générales**

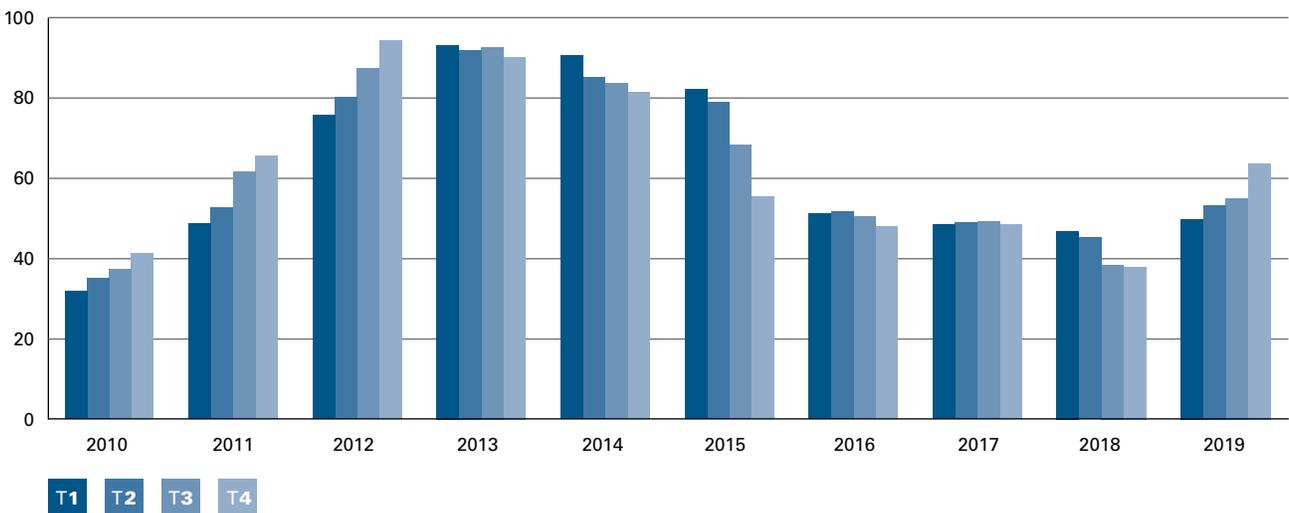
Le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. L’ensemble de ses ressources provenant de la souscription des quotes-parts a doublé à la suite des augmentations des quotes-parts dans le cadre de la quatorzième révision générale. Les ressources empruntées continuent cependant de jouer un rôle fondamental en complétant les ressources issues des quotes-parts. Les nouveaux accords d’emprunt, ensemble d’accords de crédit avec 40 participants totalisant 182 milliards de DTS environ, constituent une deuxième ligne de défense après les quotes-parts. Le 25 février 2016, le conseil d’administration du FMI a clos plus tôt que prévu la période d’activation des nouveaux accords d’emprunt (qui courait initialement du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016), en raison de l’entrée en vigueur de la quatorzième révision générale des quotes-parts le 26 janvier 2016.

Les nouveaux accords d’emprunt actuels ont été renouvelés en novembre 2016 et ont pris effet le 17 novembre 2017 pour une période de cinq ans s’étendant jusqu’au 16 novembre 2022.

Graphique 2.2

**Encours des prêts non concessionnels, exercices 2010–19**

(Milliards de DTS)



Source : département financier du FMI.



Le FMI a également conclu des accords d'emprunts bilatéraux, qui constituent une troisième ligne de défense après les quotes-parts et les nouveaux accords d'emprunt. Dans le cadre du dispositif d'emprunt de 2016, ces accords permettent au FMI d'accéder à titre temporaire à des emprunts bilatéraux auprès de pays membres et d'éviter ainsi que sa capacité à octroyer des prêts diminue brutalement. Les accords d'emprunt dans le cadre du dispositif de 2016 ont une échéance maximale commune au 31 décembre 2020, l'échéance initiale au 31 décembre 2019 pouvant être prolongée d'une année avec le consentement des créanciers. Au 30 avril 2019, 40 pays membres s'étaient engagés à hauteur d'environ 316 milliards de DTS, soit quelque 439 milliards de dollars, au titre d'accords de prêts bilatéraux.

Les accords généraux d'emprunt constituaient une protection plus limitée des ressources du FMI provenant de la souscription des quotes-parts dans les cas où les participants aux nouveaux accords d'emprunt rejetaient une proposition d'activation. Les accords généraux d'emprunt n'augmentaient pas l'enveloppe globale du FMI, car les engagements à ce titre diminuaient d'autant les ressources disponibles au titre des nouveaux accords d'emprunt. Ils n'ont pas été renouvelés lorsqu'ils sont arrivés à échéance le 25 décembre 2018, les participants ayant décidé d'un commun accord de les laisser expirer.

Tableau 2.2

**Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI**

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnels du FMI. Traditionnellement, les accords de confirmation sont les instruments de prêt les plus utilisés. À la suite de la crise financière mondiale de 2007–09, le FMI a étoffé sa panoplie de prêts. Il s'agissait avant tout de renforcer les instruments de prévention des crises, avec la création de la ligne de crédit modulable (LCM) et de la ligne de précaution et de liquidité (LPL). En outre, l'instrument de financement rapide (IFR), qui peut être utilisé dans un grand nombre de situations, a été créé en remplacement de la politique d'aide d'urgence du FMI.

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) <sup>1</sup>	But	Conditions	Échelonnement et suivi
<b>Accords de confirmation (1952)</b>	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats (décaissements) généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
<b>Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)</b>	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer sous 12 mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'autres conditions
<b>Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)</b>	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit ; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel	Fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord ; les accords LCM de deux ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
<b>Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)</b>	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans)
<b>Instrument de financement rapide (IFR) (2011)</b>	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements	S'efforcer de résoudre les difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : département financier du FMI.

<sup>1</sup>Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont essentiellement financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays.

<sup>2</sup>Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS majoré d'une marge (actuellement 100 points de base). Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque

Limites d'accès <sup>1</sup>	Commissions <sup>2</sup>	Délais des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 145 % de la quote-part ; cumulatives : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>3</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 145 % de la quote-part ; cumulatives : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) <sup>3</sup>	4½–10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>3</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels
125 % de la quote-part pour six mois ; 250 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans ; peut aller jusqu'à 500 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>3</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 37,5 % de la quote-part (60 % en cas de catastrophes naturelles majeures) ; cumulatives : 75 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part ; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) <sup>3</sup>	3¼–5	Rachats trimestriels

tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 115 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 115 % et 575 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 575 %) est prélevée d'emblée sur le montant disponible pour achat dans le cadre d'accords (accord de confirmation, mécanisme élargi de crédit, ligne de précaution et de liquidité et ligne de crédit modulable), qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) ; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

<sup>3</sup>Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 avec le maintien partiel des conditions antérieures pour les accords déjà en vigueur.

Tableau 2.3

**Facilités de prêt concessionnel**

Les pays en développement à faible revenu ont trois facilités de financement concessionnel à leur disposition.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
<b>Finalité</b>	Aider les pays à faible revenu à parvenir durablement à une situation macroéconomique stable et viable qui conduit à une croissance vigoureuse et une réduction durable de la pauvreté		
<b>Objectif</b>	Remédier aux difficultés prolongées de balance des paiements	Répondre à un besoin immédiat de balance des paiements	Fournir un financement de faible montant pour répondre à un besoin urgent de balance des paiements
<b>Conditions d'admissibilité</b>	Être admissible au bénéfice du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
<b>Conditions particulières</b>	Difficultés prolongées de balance des paiements ; besoin de financement effectif sur la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment de l'approbation ou du décaissement du crédit	Existence effective ou potentielle (utilisation à titre de précaution) d'un besoin immédiat de balance des paiements au moment de l'approbation de l'accord ; un besoin effectif doit exister pour chaque décaissement	Existence d'un besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas réalisable ou n'est pas nécessaire
<b>Stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance</b>	Le programme soutenu par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire ; si le besoin de financement persiste, l'utilisateur de la FCC demande un accord FEC en produisant les documents requis relatifs à la SRP	La présentation d'un document de SRP n'est pas obligatoire
<b>Conditionnalité</b>	Tranches supérieures de crédit ; souplesse de la trajectoire et du calendrier d'ajustement	Tranches supérieures de crédit ; vise à répondre à des besoins de balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc et en cas de catastrophe naturelle)
<b>Politiques d'accès</b>	Plafond annuel de 75 % de la quote-part ; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 225 % de la quote-part. Les plafonds sont fixés en fonction de l'encours des crédits du fonds fiduciaire RPC. Accès exceptionnel aux ressources du fonds fiduciaire RPC : plafond annuel de 100 % de la quote-part ; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 300 % de la quote-part		
	Normes et plafonds <sup>2</sup>		
	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FEC de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part ; 56,25 % de la quote-part par accord de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FCC de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part ; 56,25 % de la quote-part par accord de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part	Pas de norme d'accès  Sous-plafonds (car pas de conditionnalité des tranches supérieures de crédit) : l'encours total des crédits FCR ne peut à aucun moment dépasser 75 % de la quote-part (déduction faite des rachats prévus). Le plafond d'accès à la FCR par période de 12 mois est fixé à 18,75 % de la quote-part ; en cas de choc, à 37,5 % de la quote-part ; et en cas de catastrophe naturelle majeure, à 60 % de la quote-part. Les achats au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) effectués après le 1 <sup>er</sup> juillet 2015 sont pris en compte dans le calcul des plafonds annuels et cumulés applicables

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
<b>Conditions financières<sup>3</sup></b>	Taux d'intérêt : actuellement zéro Délai des rachats : 5½-10 ans	Taux d'intérêt : actuellement zéro Délai des rachats : 4-8 ans  Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible, mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½-10 ans
<b>Panachage avec le compte des ressources générales</b>	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers ; lié à la viabilité de la dette. Pour les pays membres censés y recourir, panachage avec les ressources du compte des ressources générales selon le rapport 1 : 2		
<b>Utilisation à titre de précaution</b>	Non	Oui, avec un plafond annuel de 56,25 % de la quote-part et un plafond annuel moyen de 37,5 % de la quote-part	Non
<b>Durée et utilisation répétée</b>	3-4 ans (peut être prolongée jusqu'à 5 ans) ; peut être utilisée de façon répétée	12-24 mois ; utilisation limitée à 2½ ans par période de 5 ans <sup>4</sup>	Décassements directs ; utilisation répétée sous réserve éventuelle des plafonds d'accès et d'autres critères
<b>Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités</b>	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation)	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	Compte des ressources générales (instrument de financement rapide et instrument de soutien à la politique économique) ; le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR

Source : département financier du FMI.

<sup>1</sup>La conditionnalité des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

<sup>2</sup>Les normes d'accès ne s'appliquent pas lorsque l'encours des crédits concessionnels est supérieur à 150 % de la quote-part. Dans ce cas, le plafond d'accès est déterminé par la prise en compte du plafond de 225 % de la quote-part (ou 300 % de la quote-part à titre exceptionnel), les prévisions concernant les besoins futurs d'aide du FMI et le calendrier des rachats.

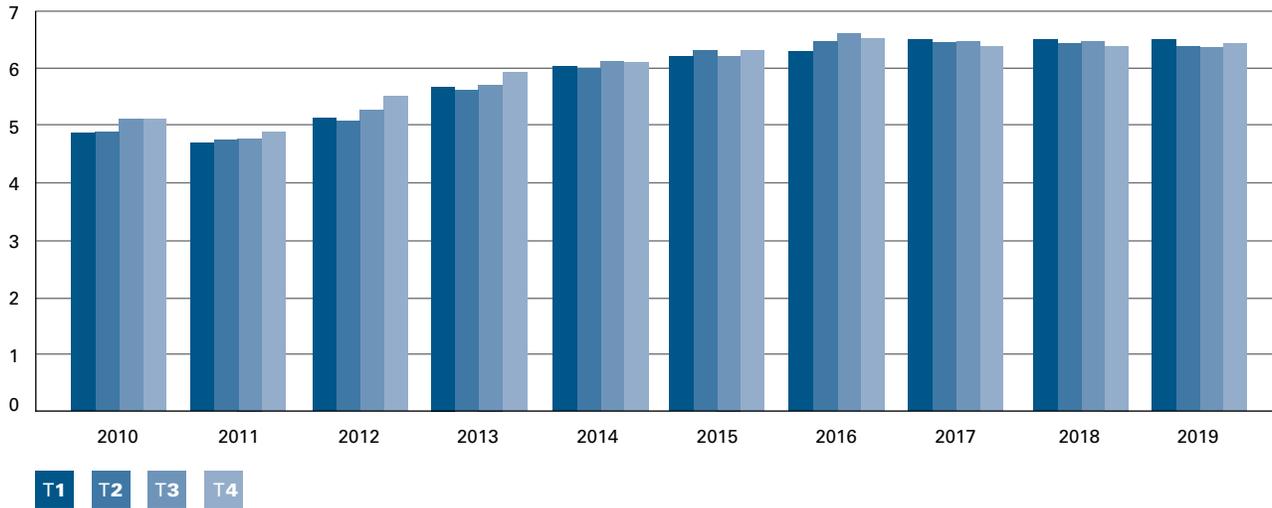
<sup>3</sup>Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles ; la dernière révision a eu lieu en octobre 2016, lorsque le conseil d'administration a approuvé l'application d'un taux d'intérêt nul sur les prêts au titre de la FEC et de la FCC jusqu'à fin décembre 2018 et une modification du mécanisme de fixation des taux de sorte que les taux restent nuls aussi longtemps et dans tous les cas où les taux d'intérêt mondiaux sont faibles. En juillet 2015, le conseil d'administration a établi de manière permanente à zéro le taux d'intérêt de la FCR. En décembre 2018, il a prolongé jusqu'à fin juin 2019 le taux d'intérêt de 0 % sur l'encours des prêts au titre du fonds fiduciaire RPC dans le cadre de la FEC, de la FCC et de la facilité de protection contre les chocs exogènes.

<sup>4</sup>Les accords FCC traités comme des accords de précaution n'entrent pas dans le calcul des délais de rachat.

Graphique 2.3

**Encours des prêts concessionnels, exercices 2010–19**

(Milliards de DTS)



Source : département financier du FMI.

**FINANCEMENTS CONCESSIONNELS**

Pendant l'exercice 2019, le FMI a accordé des prêts d'un montant de 235,1 millions de DTS (325,72 millions de dollars) aux pays membres en développement à faible revenu au titre de programmes soutenus par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). L'encours des prêts concessionnels accordés à 52 États membres totalisait 6,45 milliards de DTS au 30 avril 2019. Le tableau 2.4 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement de l'accès aux ressources au titre des accords existants dans le cadre des facilités de financement concessionnel. Le graphique 2.3 illustre l'évolution de l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Le FMI passe régulièrement en revue son dispositif de financements concessionnels pour tenir compte de l'évolution des besoins. En 2015, il a renforcé le filet de sécurité financière des pays à faible revenu dans le cadre d'un effort plus large de la communauté internationale visant à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Les principaux changements apportés sont les suivants : 1) relèvement de 50 % des normes et des limites d'accès au fonds fiduciaire RPC ; 2) rééquilibrage du panachage des financements concessionnels et non concessionnels aux pays qui reçoivent un soutien du FMI sous forme d'une combinaison de ressources du fonds fiduciaire RPC et du compte des ressources générales, qui passe de 1:1 à 1:2 ; et 3) fixation permanente à 0 % du taux d'intérêt appliqué aux décaissements rapides au titre de la facilité de crédit rapide pour aider les pays en situation précaire ou touchés par une catastrophe naturelle.

En novembre 2016, le conseil d'administration a apporté des précisions sur divers aspects liés à l'application de ce dispositif de sécurité financière, notamment l'accès au compte des ressources générales par les pays éligibles au fonds fiduciaire RPC, les règles de panachage et le rôle des normes d'accès. Par ailleurs,

- En octobre 2016, il a été décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 0 % à tous les prêts concessionnels jusqu'au 31 décembre 2018, et le mécanisme régissant les taux d'intérêt a été modifié de sorte que les taux resteront nuls aussi longtemps et dans tous les cas où les taux d'intérêt mondiaux sont faibles. En décembre 2018, le conseil d'administration a décidé que le taux d'intérêt de 0 % par an continuerait de s'appliquer à l'encours des prêts financés par le fonds fiduciaire RPC au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité de crédit de confirmation jusqu'à la fin de juin 2019.

- En mai 2017, le conseil d'administration a examiné des moyens de mieux aider les pays membres, y compris ceux admissibles au fonds fiduciaire RPC, qui subissent des pressions soudaines sur leur balance des paiements à la suite de catastrophes naturelles majeures. Les administrateurs se sont déclarés favorables au relèvement de la limite d'accès annuelle au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide de 37,5 % à 60 % de la quote-part pour les pays qui subissent une catastrophe naturelle majeure.

En juillet 2018, le conseil d'administration a procédé à un premier examen de la revue 2018–19 des facilités en faveur des pays à faible revenu afin de tirer les leçons de l'utilisation des facilités concessionnelles et d'étudier les possibilités de modifier les facilités actuelles. (Cette revue a été achevée en mai 2019, après la fin de l'exercice couvert par ce rapport, et l'édition de 2020 du *Rapport annuel* en rendra compte.) Les premières réflexions

ont porté sur les deux grands thèmes qui étaient ressortis des consultations auprès des parties prenantes et du bilan de l'expérience tiré par les services :

- 1) la nécessité de mettre à jour les politiques d'accès et les conditions de financement tout en maintenant des garanties suffisantes permettant de protéger les ressources du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ; et 2) la nécessité d'évaluer les aspects des facilités qui nécessitent plus de souplesse pour soutenir un ensemble très divers d'emprunteurs potentiels. Cette revue est l'occasion de réévaluer totalement la capacité des mécanismes du FMI à répondre aux besoins actuels des pays à faible revenu. Elle s'inscrit dans un programme plus vaste qui comprend l'examen de la conditionnalité et de l'élaboration des programmes appuyés par le FMI (qui sera également traité dans l'édition de 2020 du *Rapport annuel*), ainsi que la mise en œuvre d'un cadre de la viabilité de la dette amélioré pour les pays à faible revenu.

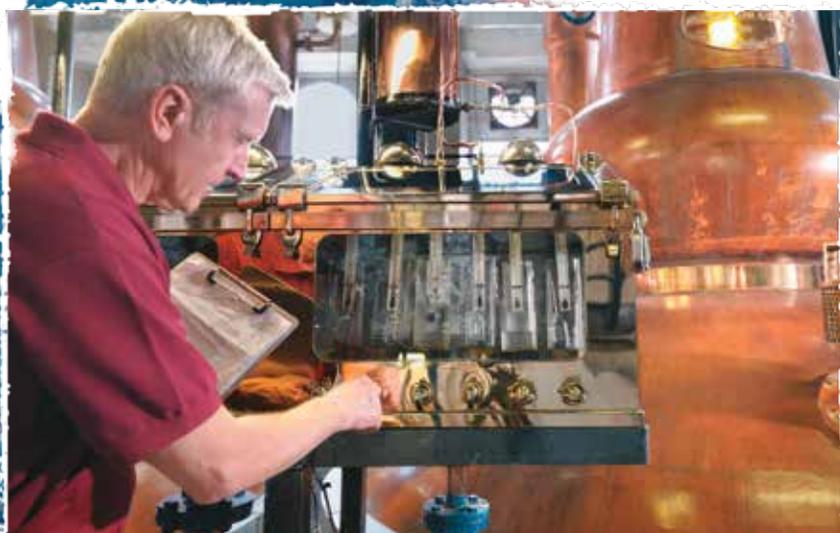
Une nouvelle campagne a été lancée en 2015 afin que le FMI puisse continuer d'accorder des prêts concessionnels aux États membres les plus pauvres et les plus vulnérables. Cette campagne a mobilisé 11,4 milliards de DTS de ressources

**Tableau 2.4**  
**Accords et prêts directs approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pendant l'exercice 2019**  
(Millions de DTS)

Membre	Prise d'effet	Montant approuvé
<b>NOUVEAUX ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT</b>		
Sierra Leone	30 novembre 2018	124,4
<b>Sous-total</b>		<b>124,4</b>
<b>AUGMENTATIONS D'ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT<sup>1</sup></b>		
Guinée Bissau	1 <sup>er</sup> juin 2018	5,7
Niger	10 décembre 2018	19,7
<b>Sous-total</b>		<b>25,4</b>
<b>NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE</b>		
Mozambique	19 avril 2019	85,2
<b>Sous-total</b>		<b>85,2</b>
<b>Total</b>		<b>235,1</b>

Source : département financier du FMI.

<sup>1</sup>Seul le montant de l'augmentation est indiqué.



nouvelles pour le fonds fiduciaire RPC, un montant supérieur à l'objectif initial de 11 milliards de DTS. Sur les 28 États prêteurs potentiels sollicités, parmi lesquels 14 nouveaux prêteurs de pays émergents et de pays avancés, 15 pays, dont le Brésil et la Suède, avaient conclu de nouveaux accords de prêt au 30 avril 2019.

S'agissant de l'allègement de la dette, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés est essentiellement arrivée à son terme. Elle a bénéficié à 36 des 39 pays admissibles ou susceptibles de l'être, dont le Tchad, dernier bénéficiaire, qui a reçu un allègement de dette de 17 millions de DTS en avril 2015. Le FMI peut aussi accorder des dons en vue d'un allègement de dette aux pays admissibles par le biais du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, créé en février 2015. Ce fonds fournit une aide exceptionnelle aux pays qui rencontrent des difficultés de balance des paiements résultant de catastrophes naturelles majeures telles que des séismes de grande ampleur ou d'épidémies potentiellement mortelles qui se propagent rapidement et risquent de toucher d'autres pays, mais aussi d'autres types de catastrophes. À ce jour, trois pays (la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone) ont bénéficié d'un allègement de leur dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. De plus, en 2010, Haïti a bénéficié d'un allègement de l'encours de sa dette de 178 millions de DTS au titre de l'ancien fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe.

#### INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'instrument de coordination de la politique économique, créé en 2017, sert à aider les pays à débloquent des financements provenant de donateurs et de crédettes publics et privés, ainsi

qu'à démontrer la volonté des pays de procéder à des réformes. Il permet un dialogue entre le FMI et les pays concernés et le suivi des évolutions et des politiques économiques, ainsi que l'approbation de ces politiques par le conseil d'administration. Les principales caractéristiques de cet instrument s'appuient sur les accords de financement du FMI et sur l'instrument de soutien à la politique économique, à quelques différences près : absence de conditions d'admissibilité (tout État membre du FMI peut en bénéficier), calendrier des revues plus flexible et suivi de la conditionnalité reposant sur les revues réalisées.

Durant l'exercice 2019, le conseil a continué de suivre l'état d'avancement de l'instrument de coordination de la politique économique des Seychelles et a approuvé un instrument de coordination de la politique économique de la Serbie.

### Serbie

La Serbie a été le deuxième pays membre du FMI à demander à bénéficier de l'instrument de coordination de la politique économique, après l'achèvement de l'accord de confirmation de précaution en février 2018. Le pays a enregistré des progrès considérables vers le rétablissement de la viabilité des finances publiques et l'amélioration de la situation macroéconomique dans le cadre du programme du FMI, et les perspectives économiques demeurent positives. Il reste cependant vulnérable aux retombées de l'évolution de la conjoncture régionale et mondiale et de la volatilité des marchés, notamment à la possibilité d'une accentuation de l'aversion pour le risque des pays émergents.

En juillet 2018, le conseil d'administration a approuvé un instrument de coordination de la politique économique de la Serbie de 30 mois. Cet instrument vise à préserver la stabilité macroéconomique et financière et à mettre en œuvre un programme ambitieux de réformes structurelles et institutionnelles afin de favoriser une croissance rapide et inclusive, la création d'emplois et une amélioration des conditions de vie. Les revues du programme suivront un calendrier semestriel prédéfini. Bien que le FMI n'accorde aucun financement dans le cadre de cet instrument, l'achèvement réussi des revues du programme aidera la Serbie à montrer sa détermination à maintenir des politiques économiques et des réformes structurelles solides.



### INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'instrument de soutien à la politique économique offre aux pays en développement à faible revenu ne souhaitant pas bénéficier d'un prêt du FMI, ou n'en ayant pas besoin, un outil adaptable leur permettant de faire appel aux conseils et à l'appui du FMI sans avoir à conclure un accord d'emprunt. Il complète utilement les facilités de prêt du FMI qui relèvent du fonds fiduciaire RPC en aidant les pays à concevoir des programmes économiques efficaces qui signalent clairement aux donateurs, aux banques de développement multilatérales et aux marchés que le FMI confirme la solidité de leurs politiques.

L'instrument de soutien à la politique économique vise à promouvoir un dialogue étroit entre le FMI et un pays membre, en règle générale à la faveur d'évaluations semestrielles des politiques économiques et financières du pays. Il est mis à la disposition des pays membres admis à bénéficier du fonds fiduciaire RPC qui ont mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté et dont le cadre de politique économique vise à renforcer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, tout en approfondissant les réformes structurelles dans des domaines essentiels où des contraintes pèsent sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Ces réformes favorisent une réduction de la pauvreté et une croissance fortes et pérennes dans des pays dotés d'institutions capables d'obtenir durablement de bons résultats. En règle générale, les politiques adoptées dans le cadre de cet instrument visent à consolider la stabilité macroéconomique et à faire avancer les mesures structurelles propres à doper la croissance et l'emploi, comme celles destinées à améliorer la gestion du secteur public, à renforcer le secteur financier et à établir des dispositifs de protection sociale. Les revues des programmes par le conseil d'administration du FMI jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des résultats obtenus

dans le cadre des programmes et l'adaptation éventuelle de ceux-ci à l'évolution de la situation économique.

Pendant l'exercice 2019, le conseil a achevé la revue de l'instrument de soutien à la politique économique du Rwanda et du Sénégal.

#### SUIVI POSTPROGRAMME

Lorsqu'un pays membre emprunte des fonds au FMI, ses politiques sont examinées de façon plus attentive. Une fois son programme de prêt achevé, il peut faire l'objet d'un suivi postprogramme, élément important de l'architecture de sauvegarde du FMI. Ce suivi est en principe effectué pour tous les pays qui ont un encours de crédit important envers le FMI à l'issue de leur programme. L'objectif est de déterminer les risques qui pèsent sur leur viabilité à moyen terme et de déceler rapidement les risques pesant sur le bilan du FMI. En cas de besoin, les services du FMI formulent des avis sur les mesures à prendre pour corriger les déséquilibres macroéconomiques.

Durant l'exercice 2019, le conseil d'administration a examiné les progrès enregistrés par Chypre dans le cadre du suivi postprogramme et a achevé les premiers entretiens avec l'Albanie et la Grèce à ce titre.

#### Albanie

En mai 2018, le conseil d'administration a achevé les premières discussions avec l'Albanie au titre du suivi postprogramme. L'économie albanaise a poursuivi sa consolidation, le PIB réel progressant de 3,8 % en glissement annuel en 2017 grâce à une forte demande intérieure tirée par un rebond du secteur du bâtiment, une reprise du marché du travail et du crédit aux ménages et de grands projets énergétiques financés par des investissements directs étrangers. Malgré une diminution du ratio de la dette publique au PIB, le rythme du rééquilibrage budgétaire a ralenti depuis la fin du programme, et des arriérés se sont accumulés. Le déficit des transactions courantes a été ramené à 6,9 % du PIB grâce au tourisme et aux exportations d'autres services, et les réserves de change restent confortables. L'inflation est basse et, malgré la faible croissance du crédit, les banques sont liquides et stables.

Bien que la conjoncture soit favorable et que les perspectives à court terme soient positives, des risques et des facteurs de vulnérabilité persistent, qui découlent de la dette publique élevée, des prêts improductifs dans le système financier et des fragilités des institutions publiques et du système judiciaire. Un ralentissement des réformes ou les répercussions de chocs extérieurs pourraient compromettre les perspectives de croissance et saper la confiance, ce qui pèserait sur la dynamique

de la dette et créerait des pressions financières sur les autorités. À l'inverse, l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne (UE) peut être l'occasion d'accélérer la mise en œuvre du programme de réformes, ce qui provoquerait une hausse des investissements et de la croissance du PIB.

Les administrateurs ont noté que l'Albanie jouit d'une forte croissance économique, mais que celle-ci risque de ne pas durer sans une action résolue en faveur de réformes structurelles. Il est donc fondamental que les autorités profitent de cette période faste pour faire progresser le programme de réformes afin de doper la croissance potentielle et préparer le pays à tirer profit d'une adhésion à l'UE.

#### Grèce

En mars 2019, le conseil d'administration a achevé les premières discussions avec la Grèce au titre du suivi postprogramme.

La croissance économique s'accélère et s'élargit en Grèce. Elle devrait atteindre 2,4 % cette année (au lieu des 2,1 % estimés en 2018), tirée par les exportations, la consommation privée et l'investissement, alors que la confiance s'améliore. Une reprise progressive des dépôts privés a facilité un assouplissement des mesures de gestion des flux de capitaux, bien que les prêts bancaires continuent de diminuer. À moyen terme, l'expansion économique devrait ralentir pour atteindre à peine plus de 1 %.

La capacité de remboursement de la dette à moyen terme de la Grèce est adéquate, mais soumise à des risques accrus alors que des facteurs de vulnérabilité importants persistent. Le ratio de la dette au PIB devrait rester sur une trajectoire baissière à moyen terme grâce à des excédents primaires qui restent élevés comme convenu avec les partenaires européens, une croissance du PIB nominal et un allègement de la dette, qui ont assuré un volant de trésorerie de précaution et une faible charge du service de la dette publique.

Les risques, tant intérieurs qu'extérieurs, se sont cependant intensifiés, et les séquelles de la crise, notamment une dette publique élevée et des bilans privés dégradés, et un manque de discipline dans les paiements continuent de créer des vulnérabilités importantes.

Les administrateurs ont noté qu'il fallait déployer des efforts supplémentaires pour pérenniser les gains de compétitivité, accroître la productivité et assurer la flexibilité du marché du travail. Ils se sont déclarés préoccupés par le fait que la suppression récente de la convention collective de 2012, conjuguée à l'augmentation du salaire minimum, largement supérieure à la hausse de la productivité, pourrait faire peser des risques sur l'emploi et la compétitivité.



## Développement des capacités

Renforcer les capacités des institutions comme les banques centrales et les ministères des Finances accroît l'efficacité des politiques ainsi que la stabilité économique et l'inclusion. C'est pourquoi le FMI collabore avec les pays pour consolider ces institutions en fournissant une assistance technique et des formations axées sur les aspects essentiels à la stabilité économique.

## INTRODUCTION

Le développement des capacités est l'une des trois missions principales du FMI, avec les activités de surveillance et de prêt, et représente 30 % de son budget. Il aide les États membres à définir des politiques et mettre en place des institutions à même de renforcer l'économie, générer une croissance solidaire et créer des emplois. Le FMI reconnaît de plus en plus que pour bien servir ses membres, ses activités de développement des capacités ne doivent pas être des activités secondaires menées en vase clos. Considérer que le développement des capacités fait partie intégrante des activités de surveillance et de prêt est donc un moyen de créer des synergies entre ses missions fondamentales et de mieux répondre aux besoins des pays membres. La portée mondiale de son action et sa triple mission rendent le FMI particulièrement apte à aider ces pays. La masse de compétences et de connaissances spécialisées exploitées dans les activités de développement des capacités peut accroître la pertinence, l'efficacité et l'intérêt de ses conseils. Un engagement régulier auprès des décideurs de haut niveau peut permettre de cibler plus précisément les activités de développement des capacités et en accroître la visibilité et l'efficacité. Le FMI est également bien placé pour servir de pôle de connaissances et encourager le partage du savoir, l'apprentissage par les pairs et la coordination des prestataires d'activités de développement des capacités pour consolider ces efforts.

L'appui du FMI en faveur du développement des capacités est dispensé sous forme de missions effectuées par les services du siège à Washington, de missions d'experts de courte durée, de détachements de longue durée de conseillers résidents dans les pays, de cours en ligne ainsi que par le biais du réseau de centres régionaux de développement des capacités. Seize centres régionaux permettent au FMI de répondre rapidement aux nouveaux besoins des pays et de coordonner plus étroitement son action avec d'autres partenaires au développement. Grâce à une approche structurée et globale, chaque activité de développement des capacités est axée sur le renforcement des institutions économiques et répond aux priorités du pays en matière de développement. Cette action est soutenue par des partenaires bilatéraux et multilatéraux qui financent à l'heure actuelle environ la moitié des activités de développement des capacités, notamment en apportant leur aide aux centres régionaux.

Au cours des 50 dernières années, le FMI a aidé ses 189 pays membres à développer leurs capacités en fonction de leurs priorités. Durant l'exercice 2019, les pays en développement à

faible revenu ont bénéficié d'environ la moitié des programmes de conseils techniques, et les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire d'un peu plus de la moitié des formations axées sur la politique économique.

Compte tenu des actions menées par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable, le FMI mène des activités de développement des capacités dans les domaines essentiels suivants :

- *Politique budgétaire* : il s'agit d'aider les autorités à mieux mobiliser les recettes et à gérer efficacement les dépenses, en utilisant les politiques fiscales et douanières et en renforçant les administrations fiscales, l'établissement des budgets, la gestion des finances publiques, la dette intérieure et extérieure et les filets de protection sociale. Les autorités peuvent ainsi préserver la viabilité des finances publiques, améliorer leurs infrastructures (écoles, routes ou hôpitaux par exemple), renforcer les filets de protection sociale et attirer davantage d'investissements.
- *Politiques monétaires et financières* : les activités dans ce domaine consistent à travailler avec les banques centrales pour moderniser les politiques et les cadres monétaire et de change ainsi que leur mise en œuvre ; avec les instances de contrôle et de réglementation du secteur financier pour améliorer leurs infrastructures et leurs institutions financières ; enfin, avec d'autres instances compétentes pour mettre en place et renforcer une surveillance macroprudentielle et des capacités de gestion des risques. Ces actions contribuent à accroître la stabilité macroéconomique et financière des pays et, partant, favorisent la croissance intérieure et le commerce international.
- *Cadres juridiques* : l'objectif est de mettre les dispositifs juridiques et de gouvernance en conformité avec les normes internationales de façon à permettre aux pays de réaliser des réformes budgétaires et financières judicieuses, de combattre la corruption et de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- *Statistiques* : il s'agit de rendre les pays plus à même d'établir et de diffuser des données macroéconomiques et financières pour appréhender plus précisément leur économie, améliorer l'élaboration des politiques en se fondant sur des données probantes, encourager la transparence et la redevabilité et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.
- *Élaboration de la politique macroéconomique* : les activités renforcent la capacité des cadres à formuler et exécuter de bonnes politiques macroéconomiques et financières,

enrichissent le dialogue avec les pays membres sur les questions de politique générale et aident à confronter les expériences par l'apprentissage entre pairs.

Les activités de développement des capacités du FMI, ainsi que ses conseils et ses travaux de recherche, aident les pays membres à répondre à leurs priorités de développement, telles que :

- **La réduction des inégalités** : le FMI forme les décideurs à mettre en œuvre des politiques inclusives telles que des réformes des subventions et des dépenses et la mise en place d'un barème progressif de l'impôt ou de programmes d'inclusion financière, notamment grâce aux nouvelles technologies financières. Il fournit également les outils analytiques, opérationnels et de suivi dont les pays ont besoin pour faire disparaître les inégalités.
- **L'égalité femmes-hommes** : les activités de développement des capacités et les formations proposées par le FMI sur l'égalité entre les hommes et les femmes comportent désormais des formations destinées aux fonctionnaires, des ateliers d'apprentissage par les pairs et des missions d'assistance technique sur la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes.
- **L'action climatique** : le FMI travaille avec les pays en vue de réformer la fiscalité environnementale et de parvenir à une tarification efficace de l'énergie de façon à limiter les effets des

changements climatiques. Il aide également à créer des cadres et des plans de gestion des finances publiques solides afin de préparer les pays aux chocs provoqués par les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Les services du FMI ont collaboré avec des spécialistes de grandes banques centrales afin d'élaborer des tests de résistance aux risques climatiques.

### Revue de la stratégie de développement des capacités

En novembre 2018, le conseil d'administration a examiné la stratégie du FMI en matière de développement des capacités. Cet examen mettait l'accent sur deux objectifs complémentaires : renforcer l'impact du développement des capacités et améliorer son efficacité. Il faudrait accroître son impact en l'intégrant davantage aux activités de conseil et aux opérations de prêt du FMI et en adaptant les stratégies aux capacités institutionnelles et aux besoins spécifiques de chaque pays, tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre et les résultats. Il faudrait en outre rendre le développement des capacités plus efficace en améliorant les processus et les systèmes qui visent à renforcer la transparence et la responsabilisation ainsi que les fondements des décisions stratégiques.

Des recommandations dans cinq domaines spécifiques appuient la stratégie :

- Préciser les rôles et responsabilités des parties prenantes internes et externes, les autorités nationales jouant un rôle moteur tout au long du processus de développement des capacités, en tenant dûment compte des contraintes institutionnelles et des manques de capacités. Cette approche axée sur les pays exige que les départements géographiques tiennent un rôle prépondérant dans le dialogue global avec les pays, notamment en définissant des stratégies et des priorités nationales en matière de développement des capacités, en prenant en compte la stratégie de chaque pays et en collaborant avec les départements chargés du développement des capacités.
- Mieux hiérarchiser et suivre les activités, en passant à une orientation à moyen terme de la planification du développement des capacités et en renforçant le suivi global des activités.
- Mieux adapter les prestations aux pays en s'appuyant sur les stratégies existantes afin de moderniser et d'assouplir davantage les activités de développement des capacités en poursuivant l'expérimentation de technologies novatrices.
- Mener des consultations internes et partager les informations plus efficacement sur les activités de





développement des capacités au sein du FMI par une participation régulière du conseil d'administration en mettant à profit des initiatives telles que la gestion du savoir, le passage au numérique et le programme de gestion et de mise en œuvre du développement des capacités.

- Renforcer la coordination avec d'autres prestataires d'activités de développement des capacités, adopter des approches innovantes pour sensibiliser aux activités du FMI dans ce domaine, mieux présenter les recommandations dans les rapports d'assistance technique et publier des notes et des rapports d'assistance technique d'une plus grande actualité tout en préservant la confidentialité et la confiance des clients.

Les pages suivantes présentent les domaines d'action prioritaires ainsi que des exemples d'activités menées à l'échelle nationale par le FMI dans chaque domaine clé de développement des capacités.

## POLITIQUE BUDGÉTAIRE

### Administration des recettes

La mobilisation des recettes est fondamentale pour garantir aux pays les ressources nécessaires à un développement durable, et dans le cas des pays à faible revenu, pour les rendre moins dépendants de l'aide extérieure. Le FMI a continué d'élaborer des moyens novateurs de renforcer l'administration des recettes.

En juillet 2019, il a organisé un atelier sur les différents moyens de mobiliser les recettes dans les pays des Caraïbes et du Pacifique (« Revenue Mobilization in the Caribbean and Pacific: Common

Issues—Different Approaches »), le premier en son genre, qui a rassemblé des représentants de 35 petits États insulaires afin qu'ils confrontent leurs connaissances et leur expérience de leurs difficultés particulières en la matière. Les délégués des différents pays ont bénéficié de cet échange de vues et réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre des réformes des recettes.

Par ailleurs, le FMI a tenu une série d'ateliers interactifs avec l'équipe dirigeante d'une administration fiscale européenne. L'atelier de février 2019 visait à développer les compétences nécessaires pour mettre en place des services solides au siège au sein desquels les cadres collaborent en vue d'appliquer un programme de réformes ambitieux tout en veillant à traiter efficacement les affaires courantes. Il a aidé ces cadres à se concentrer davantage sur le rendement de l'organisation et les réformes de la gouvernance, et les réformes ont ainsi donné de meilleurs résultats.

### Politique fiscale

Des politiques fiscales avisées aident à atteindre les objectifs de recettes et permettent aux systèmes fiscaux de favoriser une croissance solide, inclusive et équitable. Les experts du FMI apportent leur concours dans ce domaine.

En Guinée, après une envolée des investissements dans les mines, les autorités se sont préoccupées de la capacité du système fiscal à traiter efficacement la question des prix de transfert et, partant, à mobiliser davantage de recettes. Le FMI a proposé de saisir cette occasion pour passer en revue toutes les règles de fiscalité internationale et a envoyé une mission



en septembre 2018. Les experts du FMI ont proposé des règles et des processus adaptés à la situation locale et ont aidé à transposer ces recommandations en textes de loi. Compte tenu de l'urgence de la situation, les dispositions proposées ont été immédiatement intégrées dans le budget 2019.

Dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), après une forte chute des cours des produits de base en 2014, les pays ont pris des mesures pour assainir leurs finances publiques en rationalisant les dépenses non prioritaires, mais il est apparu qu'il fallait en faire plus pour mobiliser des recettes fiscales supplémentaires. Pour réaliser des réformes dans l'ensemble de la région, le FMI a régulièrement mené des activités d'assistance technique entre 2017 et 2019 afin de dresser un diagnostic, formuler des recommandations et aider à rédiger les aspects juridiques des nouvelles directives régionales. En avril 2019, la CEMAC a ainsi adopté officiellement une nouvelle directive sur les droits d'accise qui devrait aider ses pays membres à augmenter sensiblement leurs recettes fiscales au cours des prochaines années.

### Gestion des finances publiques et politique de dépenses

À l'aide d'évaluations et d'activités de renforcement des capacités, le FMI a continué d'aider les pays à améliorer la gouvernance des infrastructures de sorte que les investissements publics aient un maximum d'effet sur la croissance.

Durant l'exercice 2019, il a réalisé des évaluations de la gestion des investissements publics dans 18 pays, portant le nombre total de pays évalués à 53. Ces évaluations aident les autorités à déterminer les réformes qui s'imposent pour renforcer la gouvernance des infrastructures. Au Viet Nam, les recommandations visant à introduire une planification pluriannuelle des investissements publics et renforcer l'évaluation des projets ont été des ressources essentielles pour la révision de la législation sur les investissements publics. Au Liban, les conclusions de l'évaluation ont amené à perfectionner

le dispositif d'identification et d'évaluation des risques budgétaires en mettant l'accent sur les partenariats public-privé (PPP).

Le FMI a organisé plusieurs séminaires et ateliers régionaux de renforcement des capacités. Des séminaires de haut niveau sur la gouvernance des infrastructures ont eu lieu au Viet Nam et au Ghana afin d'encourager les fonctionnaires des pays d'Asie et d'Afrique, respectivement, à apprendre de leurs pairs et confronter leurs expériences. Dans la région des Caraïbes, le FMI a organisé ces trois dernières années trois ateliers régionaux afin d'offrir des formations pratiques aux fonctionnaires qui utilisent le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP, outil d'évaluation des conséquences budgétaires des PPP. Ces ateliers ont donné lieu à une enquête régionale sur les dispositifs et les pratiques de gestion des PPP et à un document exposant une feuille de route pour améliorer leur gestion budgétaire.

La transparence budgétaire reste cruciale pour une gestion efficace et responsable des finances publiques, et le Code de transparence des finances publiques et les évaluations de la transparence des finances publiques sont des éléments

fondamentaux de l'action que mène en permanence le FMI pour aider ses États membres dans ce domaine. En juin 2019, le FMI a réalisé une évaluation de la transparence des finances publiques de l'Ouzbékistan afin de déceler les lacunes du pays et élaborer un plan d'action détaillé. À son issue, les autorités ont publié un décret présidentiel garantissant la transparence du processus budgétaire et la participation du public à ce processus et ont préparé une feuille de route pour élargir la portée et la qualité des rapports budgétaires. Ces réformes ont été intégrées dans les documents relatifs au budget 2019. Par ailleurs, le FMI a organisé à Dakar son premier atelier régional entre pairs sur la transparence budgétaire à l'intention des pays francophones d'Afrique subsaharienne, auquel ont participé des représentants du secteur public, de partenaires au développement et de la société civile.

Le FMI a continué de soutenir les États fragiles en renforçant leur capacité de gestion des finances publiques. En Guinée, les autorités ont préparé et adopté, avec le concours du FMI et des financements de l'Union européenne, une stratégie de gestion des finances publiques et un plan d'action pour les quatre prochaines années (2019–22). Elle s'inspire des conclusions de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière ainsi que de l'évaluation de la gestion des investissements publics, réalisées toutes deux par le FMI en 2018. En outre, afin de mieux gérer la trésorerie, les autorités ont mis en place, avec l'aide du FMI, un compte unique du Trésor à la banque centrale, qui est opérationnel depuis 2019.

## POLITIQUE MONÉTAIRE

Les activités que mène le FMI pour développer les capacités en vue de renforcer les secteurs monétaire et financier sont aujourd'hui plus importantes que jamais alors que la situation économique mondiale est particulièrement délicate. La forte demande de développement des capacités durant l'exercice 2019 a porté sur une vaste gamme de thèmes fondamentaux tels que la réglementation et le contrôle financiers, les opérations de la banque centrale (gestion du taux de change, politique macroprudentielle, stabilité financière, etc.), la gestion de la dette, la prévention et la gestion des crises et les examens de la stabilité financière. Par ailleurs, le FMI a poursuivi ses activités de renforcement des capacités afin de mieux aider ses pays membres dans des domaines nouveaux tels que les cyber-risques et les fintechs, et il reste très attaché à moderniser la gestion et la prestation de son assistance technique.

Guidée par les priorités fixées par le FMI et la stratégie à moyen terme (2017–20) du département des marchés monétaires et de capitaux, l'assistance technique sur le terrain a représenté 75 équivalents temps plein durant l'exercice 2019, en faveur de plus de 137 bénéficiaires (institutions bilatérales et organismes régionaux) dans le monde entier. L'Afrique subsaharienne en a été le principal bénéficiaire (40 % durant l'exercice 2019), suivie par les régions Asie–Pacifique et Moyen-Orient et Asie centrale. Des efforts majeurs continuent d'être déployés en faveur des pays à faible revenu et des États fragiles, ainsi que des pays émergents et des pays en transition. Le renforcement des capacités dans le domaine de la stabilité financière, en particulier dans le cadre des revues de la stabilité du secteur financier, a connu la plus forte croissance.

Ces dernières années, des modes de prestation flexibles de l'assistance technique se sont révélés particulièrement importants pour obtenir de bons résultats. Avec le soutien de bailleurs de fonds, le FMI a envoyé 36 experts bilatéraux de longue durée dans toutes les régions et a déployé la revue de la stabilité du secteur financier comme instrument d'assistance technique axé sur la demande afin d'aider les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à détecter les risques et les points de vulnérabilité du secteur financier et à préparer une feuille de route globale de l'assistance technique échelonnée en fonction des priorités pour relever ces défis en menant des activités de renforcement des capacités. Durant l'exercice 2019, six examens diagnostiques ont été réalisés (sur le Cambodge, la Cisjordanie et Gaza, le Kosovo, le Nicaragua, Sri Lanka et le Zimbabwe), et cinq sont prévus pendant l'exercice 2020 (sur le Bangladesh, Djibouti, la Gambie, la Guinée et le Rwanda). Grâce à l'aide du FMI, la mise en œuvre de la feuille de route a progressé dans trois autres pays ayant fait l'objet d'une revue de la stabilité du secteur financier (Costa Rica, Fidji et Paraguay), et des travaux financés par le Fonds de stabilité du secteur financier ont commencé en Ouganda. En outre, le cours en ligne sur la surveillance et la réglementation bancaires dans le cadre du programme pilote de l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux et du FMI, financé par le Fonds de stabilité du secteur financier, s'est achevé en février 2019.

Autres exemples de l'assistance technique du FMI dans les secteurs monétaire et financier :

- Argentine : soutenir l'exécution du programme en développant les capacités dans le domaine de la gestion de la dette intérieure et du cadre de mise en œuvre de la politique monétaire.

- Cambodge : aider les autorités à réviser et appliquer plusieurs règles fondamentales régissant le secteur bancaire dans des domaines tels que les fonds propres et les provisions pour pertes de valeur sur prêts.
- Gabon : collaborer avec la Banque des États de l'Afrique centrale pour améliorer son cadre de politique monétaire.
- Haïti : moderniser le cadre et les capacités de contrôle et introduire le contrôle bancaire fondé sur les risques.
- Maurice : aider les autorités à moderniser la planification des interventions d'urgence dans le cadre de la préparation et de la gestion des situations de crise et présenter au parlement un ensemble de textes législatifs accompagnés d'un nouveau régime de résolution et de gestion des crises, ainsi que des réformes complémentaires.
- Monténégro : renforcer la formulation des stratégies de gestion de la dette à moyen terme et de relations avec les marchés.
- Myanmar : aider les autorités à mettre en œuvre une réglementation prudentielle dans le système bancaire, renforcer la capacité de contrôle, préparer des plans d'urgence et encourager le développement des marchés monétaire et des changes.

■ Somalie : aider la banque centrale à mettre en place les fondements essentiels d'un contrôle efficace en renforçant l'agrément et la supervision des banques.

■ Engagement constant auprès de pays ayant un programme avec le FMI (Afghanistan, Géorgie et Ukraine par exemple).

### STATISTIQUES

Les activités de développement des capacités statistiques menées par le FMI sont fondamentales pour aider les États membres à formuler des politiques à l'aide de statistiques macroéconomiques et financières comparables et à jour. Elles ont doublé depuis 2011 : plus de 700 activités d'assistance technique et de formation ont été menées au cours de l'exercice 2019, ce qui a fait du FMI l'un des cinq principaux prestataires d'activités de développement des capacités statistiques. Ses travaux s'appuient sur son rôle de premier plan dans l'élaboration des méthodes et des normes statistiques au niveau international, ainsi que sur les liens étroits entre le développement des capacités statistiques et la surveillance et les opérations de prêt du FMI.

La dernière version du *Guide pour l'établissement des indicateurs de solidité financière* a été publiée en avril 2019. Il met à jour les orientations méthodologiques du département des statistiques du FMI sur les concepts et définitions, les sources de données et les méthodes d'établissement et de diffusion des indicateurs de solidité financière. Il contient de nouveaux indicateurs visant à élargir la couverture sectorielle, notamment aux autres intermédiaires financiers, aux fonds communs de placement monétaires, aux compagnies d'assurances, aux fonds de pension, aux sociétés non financières et aux ménages.

Un nouveau cadre du développement des capacités statistiques à moyen terme permet de mieux cibler les activités et de les rendre plus efficaces, mais aussi d'être réactif face à l'évolution des priorités mondiales et aux défis posés par l'innovation technologique. Dans ce cadre, les travaux réalisés par l'intermédiaire des centres régionaux de développement des capacités, qui visent à améliorer le cadre méthodologique de l'établissement des données statistiques, sont complétés par des fonds thématiques multidonateurs tels que le fonds pour la stabilité du secteur financier et le fonds « données pour décider » (D4D), lancé en juin 2018.

Ayant pour vaste mission d'améliorer la disponibilité et la qualité des données pour faciliter la prise de décisions, le fonds D4D permet de répondre avec flexibilité à la fois aux besoins de





données prioritaires des pays membres dans une conjoncture internationale plus difficile, et aux nouveaux besoins de données afin de guider le dialogue mondial sur les politiques économiques. Ainsi, face aux préoccupations accrues que suscite dans le monde entier la transparence de la dette, le fonds D4D permet de concentrer les activités de développement des capacités sur les statistiques de la dette.

Outre des missions d'assistance technique et des ateliers spécialement conçus pour traiter des risques économiques les plus pressants qui se présentent lorsque le périmètre des statistiques de la dette est limité, ce fonds finance la mise en place de cours en ligne sur les statistiques de la dette pour élargir le public des formations traditionnelles en présentiel que fournit le FMI. À terme, le fonds D4D financera un cursus complet en ligne dans tous les domaines des statistiques économiques que le FMI mettra gratuitement à disposition du public.

Ce fonds permet également de répondre aux besoins des décideurs en matière d'inclusion financière. Il sert à réaliser et à améliorer l'enquête sur l'accès aux services financiers, enquête sans équivalent qui couvre 189 pays et recueille des données annuelles sur l'inclusion financière de façon économique du côté de l'offre (banques centrales et organismes de régulation par exemple). Cette enquête recueille notamment des données sexospécifiques qui aident les autorités à prendre des décisions sur les façons d'améliorer l'accès des femmes aux services financiers — soit l'un des principaux moyens de leur ouvrir des débouchés. Avec l'enquête 2018 sur l'accès aux services financiers, les données ventilées par sexe ont été généralisées, et des ateliers ont encouragé les pays à répondre à l'enquête et élargir sa portée.

Le développement des capacités statistiques joue un rôle important dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie

globale du FMI en matière de données et de statistiques lancée en mars 2018. L'objectif est de migrer vers un écosystème de données et de statistiques permettant au FMI et à ses États membres de mieux répondre à des besoins de données qui évoluent dans un monde numérique. Prendre dûment en compte les mutations technologiques dans les statistiques et employer des technologies nouvelles pour mesurer les tendances économiques est un véritable défi, ce pour quoi le FMI fait équipe avec les pays émergents qui prospèrent dans un contexte d'innovation numérique. Ainsi, le fonds D4D a financé un projet d'assistance technique en Indonésie sur l'utilisation des mégadonnées pour établir des données à haute fréquence sur les prix. Les projets de développement des capacités sur les indices des prix de l'immobilier visent à résoudre les difficultés à générer des données sources à partir de mégadonnées afin de mettre en place un système d'alerte avancée des bulles de l'immobilier, qui peuvent rapidement ébranler le secteur financier.

Il est essentiel de disposer de données économiques solides pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable, car plus d'un tiers des indicateurs en la matière sont compilés directement ou indirectement à l'aide de variables économiques à des fins de mesure. Ainsi, de nombreux objectifs de développement durable sont mesurés avec des statistiques économiques sur le PIB, les exportations ou les recettes budgétaires comme dénominateur. Les principaux bénéficiaires de ces activités de développement des capacités statistiques étant des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en particulier des États fragiles, le FMI est bien placé pour contribuer au suivi des objectifs de développement durable. Dans le cas du Libéria, les estimations de PIB pour la période 2008–16 ont été publiées pour la première fois après que le pays a bénéficié d'une assistance technique du FMI. Enfin, sur

### Encadré 2.1 Développement des capacités : rebasage du PIB dans les pays membres du FMI

Au cours de l'exercice 2019, le département des statistiques du FMI a apporté une aide et des conseils sur l'établissement des comptes nationaux, et notamment le changement de l'année de référence du PIB. Ces changements ont souvent abouti à des révisions majeures des estimations du PIB nominal. L'an dernier, huit pays ont publié des révisions très importantes de leur PIB, celui-ci augmentant de 20 %, voire davantage. De telles révisions influent sur les analyses et les prévisions macroéconomiques, notamment les principaux indicateurs, et mettent parfois en cause des analyses de viabilité de la dette soigneusement calibrées fondées sur le ratio dette/PIB.

Le rebasage du PIB est une opération importante qui met à jour la structure économique des statistiques macroéconomiques. Il s'accompagne généralement d'un examen approfondi et d'une actualisation des sources de données, des méthodes et de la nomenclature servant à établir les comptes nationaux. Le département des statistiques du FMI conseille aux pays membres de changer l'année de référence de leur PIB tous les cinq ans conformément aux normes internationales, ou plus souvent si des événements économiques importants surviennent. Cela permet d'éviter des variations importantes et inattendues du PIB nominal. Lorsque l'on change fréquemment l'année de référence, les estimations du PIB restent pertinentes et permettent de fonder la surveillance et l'élaboration des politiques sur des données probantes. Il faut cependant que ces changements soient étayés par des informations claires et à jour communiquées par les offices nationaux des statistiques si l'on veut que les utilisateurs continuent de faire confiance aux données.

42 pays fragiles et touchés par des conflits, 39 ont communiqué leurs données sur l'accès aux services financiers et leur utilisation dans le cadre de l'enquête 2018 sur les services financiers. Outre ses activités de développement des capacités destinées à améliorer le suivi des objectifs de développement durable, le FMI a été choisi par la communauté internationale comme agence dépositaire de quatre indicateurs portant sur la stabilité financière, l'accès aux services financiers et les variables budgétaires.

Enfin, au titre du fonds pour la stabilité du secteur financier, le FMI oriente certaines activités de son assistance technique sur les statistiques du secteur financier afin d'aider à détecter les risques et vulnérabilités économiques qui menacent le secteur financier des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Des activités de développement des capacités portent ainsi sur les indicateurs de solidité financière en vue de parvenir à une couverture quasiment universelle d'ici à 2022, notamment à l'appui du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. D'autres visent à aider les pays à procéder à des analyses bilancielle afin de déceler les interconnexions et les effets de contagion entre les différents secteurs économiques, ou avec le reste du monde, et ainsi éclairer leur analyse des risques et leurs mesures d'atténuation.

#### QUESTIONS JURIDIQUES

Les activités de développement des capacités se sont poursuivies sur les thèmes liés à l'intégrité financière — lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), lutte contre la corruption et relations de correspondance bancaire. Le fonds thématique multidonateurs pour la LBC/FT finance des projets d'assistance technique dans 22 pays, ainsi que des projets de recherche sur le financement du terrorisme et la transparence de la propriété effective. Seize autres pays bénéficient de financements d'autres fonds multilatéraux, bilatéraux ou autofinancés. Le FMI continue de coordonner régulièrement ses activités d'assistance technique pour obtenir des résultats optimaux et éviter les doublons. Au Botswana, des équipes du FMI ont travaillé aux côtés des agents du Trésor des États-Unis et de celui du Royaume-Uni pour donner des conseils en matière de renseignement financier et de contrôle bancaire dans le cadre de la LBC/FT. Le FMI a récemment évalué la Chine au regard des normes internationales du Groupe d'action financière et a commencé à évaluer l'Afrique du Sud. Des évaluations globales des aspects juridiques de la lutte contre la corruption ont été réalisées, l'objectif étant de lancer des activités ciblées de développement des capacités en 2020.



L'assistance technique dans le domaine du droit financier et budgétaire s'est maintenue au même niveau qu'auparavant, notamment en ce qui concerne les opérations des banques centrales, les cadres juridiques régissant le secteur financier, la résolution bancaire et la gestion des crises. L'aide dans le domaine des cadres juridiques de la gestion des finances publiques (y compris la législation applicable aux règles budgétaires) et des réformes des marchés financiers (titres de dette publique, avoirs en valeurs mobilières, fiscalité) a progressé comme prévu. Chacun de ces thèmes a fait l'objet de divers séminaires (à Washington, au Koweït, à Maurice et à Singapour), tandis qu'un séminaire sur les aspects juridiques des fintechs et des nouvelles technologies a été organisé en mars 2019 en Afrique du Sud.

Par ailleurs, la demande d'assistance technique reste forte en matière de droit fiscal dans les domaines clés de l'impôt sur le revenu, des taxes sur la valeur ajoutée et des procédures fiscales, preuve du regain d'attention au niveau mondial pour les questions de fiscalité internationale, qui font l'objet du document d'orientation du FMI intitulé « Fiscalité des entreprises dans l'économie mondiale ». Ces questions ont également été présentes dans les grandes contributions juridiques apportées aux dispositifs demandés par le G-20 et dans d'autres travaux visant à favoriser le développement des capacités dans les pays à faible revenu.

En outre, le FMI a continué de mettre à la disposition de tous ses pays membres une assistance technique sur leurs systèmes de change pour les aider à rédiger leurs lois et réglementations des changes de façon qu'ils respectent leurs obligations en application des statuts du FMI. Madagascar et le Myanmar en ont notamment bénéficié.

Le FMI a également fourni une assistance technique à ses États membres dans les domaines de l'insolvabilité et des droits des créanciers, en vue d'assurer la remise à flot rapide des entreprises viables et la liquidation des entreprises non viables, de donner un nouveau départ aux ménages surendettés et d'améliorer globalement la protection des créanciers. Il a aussi apporté une assistance sur des questions spécialisées telles que la réglementation relative aux administrateurs d'insolvabilité et la mise en place de systèmes de collecte de données sur l'insolvabilité. Il a en outre organisé des ateliers sur l'insolvabilité

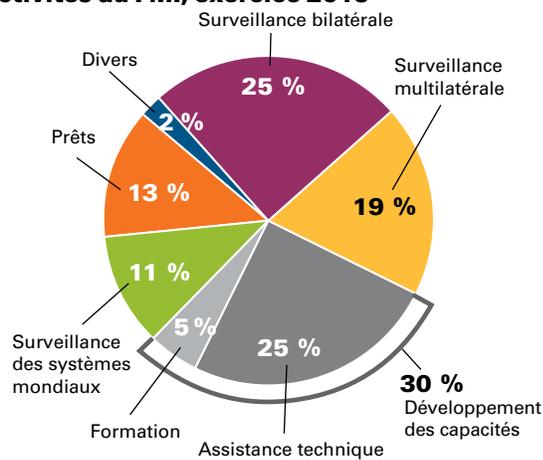
à l'intention de fonctionnaires, à l'Institut multilatéral de Vienne et à l'Institut de formation de Singapour. Enfin, il a coorganisé, avec l'Insolvency and Bankruptcy Board of India et le ministère indien des Affaires commerciales, un atelier sur ce même thème destiné aux fonctionnaires.

En matière de formation, le FMI continue de donner des cours à des hauts fonctionnaires, notamment sur les aspects juridiques des relations avec les institutions financières internationales, à l'Institut multilatéral de Vienne et à l'Institut de formation de Singapour.





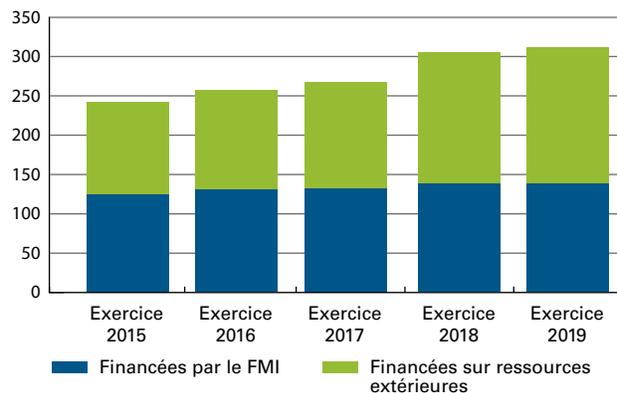
Graphique 2.4  
**Proportion des dépenses pour les principales activités du FMI, exercice 2019**



Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.5  
**Dépenses consacrées au développement des capacités, exercices 2015–19**

(Millions de dollars)

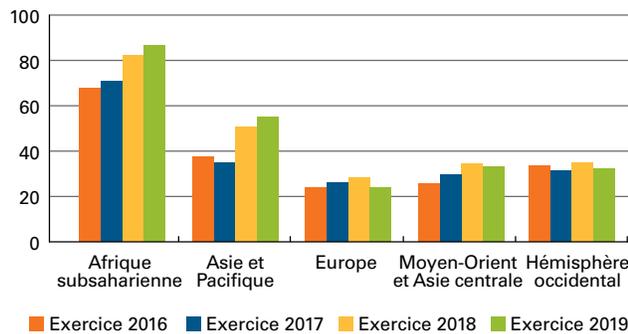


Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.6

**Dépenses consacrées au développement des capacités, par région, exercices 2016–19**

(Millions de dollars)

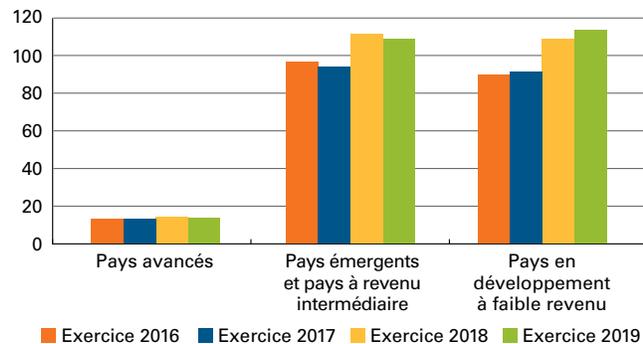


Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

Graphique 2.7

**Dépenses consacrées au développement des capacités, par groupe de revenu, exercices 2016–19<sup>1</sup>**

(Millions de dollars)



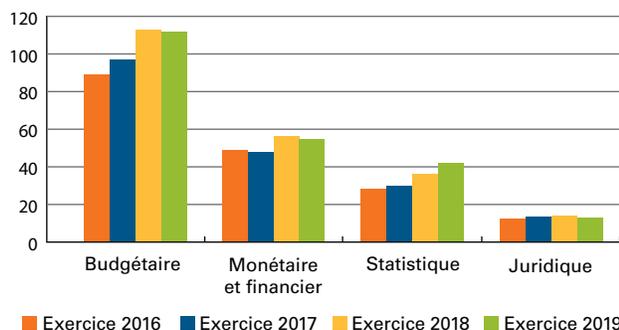
Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup>Classification des pays avancés selon l'édition d'avril 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Les pays avancés comprennent de petits territoires et îles. Les pays en développement à faible revenu sont ceux qui sont admissibles au bénéfice du fonds fiduciaire RPC et dont le revenu national brut par habitant est inférieur au seuil applicable à une sortie de ce fonds pour les États « non petits ». Ce groupe comprend le Zimbabwe, mais exclut d'autres pays plus riches admissibles au bénéfice du fonds. Le groupe des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire comprend les pays qui ne sont ni des pays avancés, ni des pays en développement à faible revenu.

Graphique 2.8

**Dépenses consacrées au développement des capacités, par domaine, exercices 2016–19**

(Millions de dollars)



Sources : bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts ; calculs des services du FMI.

**LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS EN QUELQUES CHIFFRES**

Réalisées par le FMI à la demande des pays membres, les activités de développement des capacités, qui portent tant sur les institutions et la politique économique que sur le développement professionnel, ont bénéficié aux 189 États membres. Le développement des capacités a ainsi absorbé près d'un tiers des dépenses administratives du FMI pendant l'exercice 2019. Pour l'essentiel, ces dépenses ont financé l'assistance technique, à raison de 25 %, et les activités de formation, à hauteur de 5 % (graphique 2.4).

Les dépenses totales consacrées aux activités de développement des capacités ont été durant l'exercice 2019 globalement conformes à celles de l'exercice 2018. Au total, les dépenses directement consacrées aux activités de développement des capacités (hors frais généraux de soutien et de gouvernance) se sont stabilisées autour de 306 millions de dollars durant l'exercice 2019, contre 303 millions de dollars au cours de l'exercice 2018 (graphique 2.5). La proportion financée sur ressources extérieures a représenté 55 % du total pour l'exercice 2019.

**Développement des capacités**

L'Afrique subsaharienne a bénéficié de la plus grande partie des dépenses consacrées au développement des capacités, ce qui tient au nombre élevé de pays en développement à faible revenu dans la région. Les dépenses consacrées au développement des capacités sont restées pratiquement stables, mais ont augmenté en Afrique subsaharienne (de 5 %) et dans la région Asie et Pacifique (14 %) en raison du démarrage de deux centres régionaux (SARTAC et CICDC) ; elles ont reculé en Europe (de 14 %) et dans l'Hémisphère occidental (de 8 %) (graphique 2.6). Les activités du FMI en faveur du développement des capacités continuent d'être réalisées en majeure partie dans les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire (46 %) et les pays en développement à faible revenu (48 %) (graphique 2.7).

La répartition par domaine (secteur budgétaire, monétaire et financier, statistiques et droit) est restée globalement inchangée, mais la croissance des activités diffère selon les domaines. Les dépenses dans le domaine des statistiques ont augmenté de 14 % durant l'exercice 2019, tandis que celles consacrées aux questions juridiques et au secteur monétaire et financier ont reculé de 13 % et 3 %, respectivement (graphique 2.8). Le domaine budgétaire représente 37 % de l'assistance totale fournie par le FMI.

## Formation

La formation est une activité permanente essentielle de renforcement des capacités qui permet au FMI de soutenir les efforts de ses pays membres visant à développer le capital humain nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques avisées. Elle porte sur les principaux domaines qui intéressent les fonctionnaires des pays membres, de l'analyse macroéconomique aux politiques budgétaires, monétaires et financières, en passant par les statistiques macroéconomiques et les questions juridiques. Elle couvre également des questions transversales telles que la croissance inclusive et de nouvelles thématiques telles que la budgétisation sensible au genre et les fintechs. Le rayonnement mondial des formations du FMI, grâce à un réseau de centres et de programmes régionaux, permet d'intégrer véritablement les questions propres à chaque région dans le contenu des formations.

Au cours de l'exercice 2019, le FMI a organisé 457 actions de formation, auxquelles ont participé 16 950 fonctionnaires de 188 pays membres. Les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire ont bénéficié de la moitié des programmes de formation du FMI (graphique 2.9). Sur le plan régional, c'est l'Afrique subsaharienne qui a été la première bénéficiaire (30 %), suivie par la région Asie et Pacifique (25 %) (graphique 2.10). La participation des fonctionnaires d'États fragiles reste importante (3 739 fonctionnaires durant l'exercice 2019) et représente 22 % du volume total. Ces formations sont essentiellement assurées en ligne.

Ce type d'enseignement s'est révélé efficace pour atteindre le double objectif de partager les connaissances avec le grand public et d'accroître le volume des formations des fonctionnaires. Depuis le lancement du programme en 2013, plus de 18 960 fonctionnaires et plus de 13 400 citoyens de 191 pays ont suivi avec succès un cours en ligne. Plus de 20 cours en cinq langues ont été dispensés au cours de l'exercice 2020, et un nombre croissant de cours peuvent s'étaler sur un an au rythme qui convient aux participants. Le programme s'est étoffé avec l'ajout d'un nouveau cours sur la surveillance et la réglementation bancaires, élaboré en collaboration avec la Banque des règlements internationaux, et de nouvelles traductions des cours en ligne sur la réforme des subventions énergétiques et la gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles. Les cours en ligne ouverts à tous (MOOC) attirent des participants venus des horizons les plus divers et sont un moyen efficace pour le FMI de communiquer et partager les connaissances.

Les modalités de formation se sont diversifiées et, dans certains cas, elles s'accompagnent d'une assistance technique afin d'adapter davantage le développement des capacités selon les pays et le rendre plus efficace. Ainsi, le programme de formations externes du FMI offre des formations sur mesure spécifiques à des pays et assurées dans un contexte institutionnel afin de préparer les équipes de fonctionnaires à élaborer les politiques suivant une approche prospective. Durant l'exercice 2019, dans le cadre d'un projet de formation individualisée en faveur de la Reserve Bank of Malawi sur le système d'analyse et de prévision modélisées de la politique monétaire, des équipes du FMI ont collaboré étroitement avec l'équipe du FMI au Malawi et le bureau du représentant résident pour bien coordonner le programme et les activités de développement des capacités. Le nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Malawi prévoit un repère structurel relatif à l'élaboration d'une stratégie de communication de la politique monétaire, et les autorités du pays l'ont respecté avant la date cible. En Arménie et en Géorgie, les agents du ministère des Finances, en collaboration avec les équipes de formation du FMI, ont préparé des modèles d'analyse de scénarios d'évolution des politiques pour étayer les discussions et les décisions de politique générale. Il est prévu d'intégrer plus systématiquement ces outils ainsi que les analyses connexes dans le processus de planification budgétaire de ces pays.

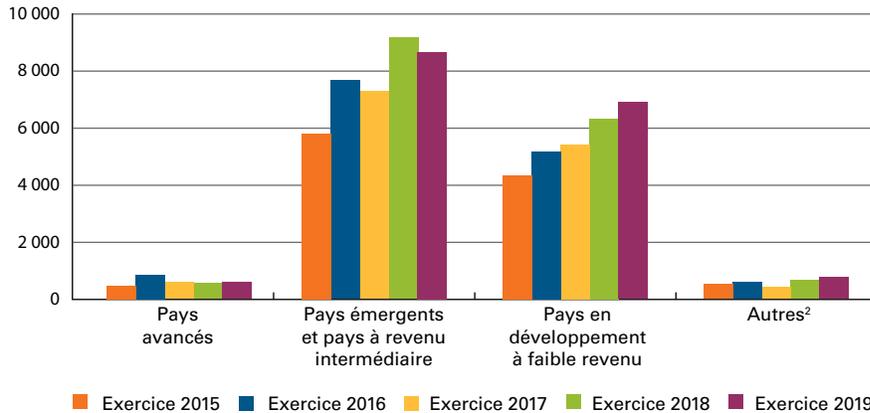
Un atelier de haut niveau d'apprentissage par les pairs à l'intention des agents des banques centrales du Caucase et d'Asie centrale se tient désormais chaque année à l'Institut multilatéral de Vienne. Il est organisé par le département Moyen-Orient et Asie centrale, la Banque nationale suisse et l'Institut multilatéral de Vienne. Les participants au dernier atelier ont débattu des moyens de renforcer les mécanismes de transmission de la politique monétaire, de perfectionner les stratégies de modélisation et de communication et d'améliorer la gouvernance des banques centrales. John Taylor, professeur à l'université de Stanford, en a été l'invité d'honneur.

Le FMI continue d'expérimenter de nouvelles technologies afin de trouver des modes de prestation plus souples et de faciliter l'apprentissage par les pairs. Au cours de l'exercice 2019, le guide interactif du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu a accompagné la publication du document de politique générale à ce sujet et de son outil d'analyse. Ce guide comprend une brève vidéo, des graphiques et tableaux interactifs et d'autres éléments qui aident les utilisateurs à comprendre et appliquer le nouveau modèle du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu élaboré par le FMI et la Banque mondiale.

Graphique 2.9

**Participation totale aux formations, par groupe de revenu<sup>1</sup>, exercices 2015–19**

(Nombre de participants)



Sources : système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'institut du FMI pour le développement des capacités (ICD), qui comprend les cours coordonnés par l'Institut du FMI, proposés aux fonctionnaires nationaux par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier dans les centres et programmes de formation régionaux du FMI. Cette offre comprend également les cours en ligne du FMI suivis par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent également des formations en marge du programme de formation de l'ICD.

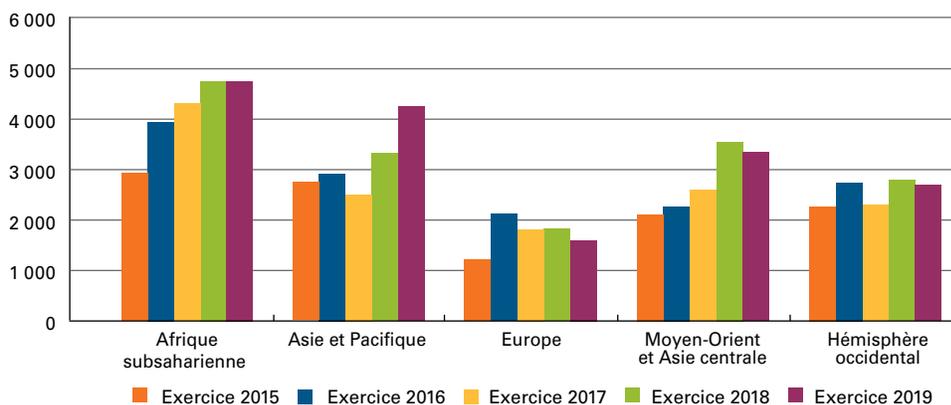
<sup>1</sup>Classification des pays avancés selon l'édition d'avril 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Les pays avancés comprennent de petits territoires et îles. Les pays en développement à faible revenu sont ceux qui sont admissibles au bénéfice du fonds fiduciaire RPC et dont le revenu national brut par habitant est inférieur au seuil applicable à une sortie de ce fonds pour les États « non petits ». Ce groupe comprend le Zimbabwe, mais exclut d'autres pays plus riches admissibles au bénéfice du fonds. Le groupe des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire comprend les pays qui ne sont ni des pays avancés, ni des pays en développement à faible revenu.

<sup>2</sup>Comprend les formations régionales offertes aux participants des institutions régionales.

Graphique 2.10

**Participation totale aux formations, par région d'origine des participants, exercices 2015–19**

(Nombre de participants)



Sources : système de suivi des participants et des candidats ; calculs des services du FMI.

Note : L'offre de formation du FMI relève en majorité du programme de formation de l'institut du FMI pour le développement des capacités (ICD), qui comprend les cours coordonnés par l'Institut du FMI, proposés aux fonctionnaires nationaux par celui-ci et par d'autres départements au siège du FMI et dans le monde entier dans les centres et programmes de formation régionaux du FMI. Cette offre comprend également les cours en ligne du FMI suivis par des fonctionnaires nationaux. Les départements fonctionnels proposent également des formations en marge du programme de formation de l'ICD.

### PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Les partenaires du FMI l'aident à mener des activités de développement des capacités de grande qualité qui répondent aux besoins des pays membres et cadrent avec les priorités de développement de l'institution et de la communauté internationale. Ces partenariats soutiennent de multiples façons les activités de développement des capacités menées par le FMI. Les contributions financières des partenaires aident notamment à assurer ces activités. En confrontant leurs expériences et en partageant leurs connaissances, les partenaires facilitent en outre l'apprentissage par les pairs et la diffusion des pratiques optimales sur les questions thématiques et régionales. De plus, ils partagent le souci du FMI de veiller à ce que le développement des capacités soit axé sur les résultats.

Les partenaires financent les centres de développement des capacités régionaux multilatéraux et les fonds thématiques du FMI, ainsi que des projets bilatéraux. Ces initiatives leur permettent de mobiliser des ressources et d'obtenir de meilleurs résultats dans le monde entier. Les centres régionaux forment un réseau mondial qui coordonne l'essentiel des travaux de développement des capacités menés par le FMI sur le terrain. Leurs activités sont complétées par les fonds thématiques, qui couvrent les principaux domaines de compétence du FMI.

Au cours de l'exercice 2019, le FMI a reçu 221 millions de dollars de nouvelles contributions de ses partenaires, et les activités qu'ils ont financées ont totalisé 178 millions de dollars environ, soit approximativement la moitié de l'ensemble des activités dans ce domaine. Au cours des trois dernières années, les cinq principaux contributeurs aux activités de développement des capacités du FMI ont été l'Union européenne, le Japon, la Suisse, la Chine et le Koweït. Toute l'aide en faveur du développement des capacités est grandement appréciée et a permis d'obtenir des résultats notables dans les pays membres. Quelques faits saillants concernant les partenaires :

- Le Japon, qui apporte un soutien indéfectible depuis plus de 25 ans, est le partenaire le plus ancien du FMI en matière de développement des capacités. Au cours de l'exercice 2019, il a soutenu une grande variété d'activités, plus particulièrement en Asie, où il a contribué au bureau de développement des capacités en Thaïlande et à l'Institut de formation de Singapour. En outre, le Japon s'est associé à d'autres partenaires du fonds D4D, étendant ainsi son soutien aux fonds thématiques du FMI.
- L'Union européenne (UE) est le premier partenaire du FMI dans le domaine du développement des capacités, et le seul qui

finance l'ensemble des centres régionaux d'assistance technique et la plupart des fonds thématiques. En 2019, l'UE a contribué au fonds thématique pour la mobilisation des recettes, au fonds D4D et aux centres régionaux d'assistance technique en Afrique centrale et de l'Ouest. Un programme de gestion des finances publiques pour les pays en situation de fragilité et les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure a été lancé en octobre 2018 avec le concours de la direction générale de la coopération internationale et du développement. En décembre 2018, la deuxième phase du programme de gestion des finances publiques et de mobilisation des recettes intérieures en Europe du Sud-Est ainsi que le nouveau programme de gouvernance budgétaire dans les pays partenaires de l'UE d'Europe orientale ont été signés avec la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement. Un projet sur les statistiques a été signé avec Eurostat en décembre 2018. En juin 2018, le FMI a participé aux Journées européennes du développement, événement phare organisé par l'UE, lors duquel l'organisation a exposé ses travaux sur l'égalité femmes-hommes.

#### Encadré 2.2 Un centre régional d'assistance technique pour les pays du Caucase et d'Asie centrale et la Mongolie

Le FMI a annoncé qu'il comptait s'associer avec des pays et des interlocuteurs extérieurs pour fonder un nouveau centre régional de développement des capacités couvrant la région Caucase, Asie centrale et Mongolie (CACM). Cette région très diverse, qui comprend des pays à faible revenu, des pays en transition et des pays émergents, ainsi que des pays riches en ressources naturelles, a bien avancé dans la mise en place d'institutions économiques et de cadres d'action, mais certains pays restent confrontés à des difficultés, en particulier ceux qui sont exposés aux chocs extérieurs tels que les cours des produits de base et la situation géopolitique. Un centre régional permettrait au FMI de répondre rapidement et avec souplesse aux nouveaux besoins et de coordonner étroitement son action avec les pays membres et les partenaires au développement, tout en facilitant les échanges entre pairs dans toute la région. Il travaillerait directement avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

- Le Royaume-Uni soutient de longue date le développement des capacités par le FMI — notamment dans les domaines de la LBC/FT, du secteur financier et des diagnostics de l'administration fiscale — ainsi que les centres régionaux d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et d'Asie du Sud. En outre, il finance deux grands projets bilatéraux sur les statistiques et la recherche. En décembre 2018, son agence de développement, le département du développement international, a signé un accord prévoyant une hausse de ses financements aux centres régionaux de développement des capacités en Afrique subsaharienne et une contribution au fonds thématique pour la mobilisation des recettes. Ce nouvel accord prévoit également le financement d'activités de développement des capacités en faveur d'États fragiles.
- La Corée, partenaire solide du FMI dans le domaine du développement des capacités, a soutenu une vaste gamme de projets importants dans la région Asie et Pacifique et dans le reste du monde, notamment des travaux sur la mobilisation des recettes, la lutte contre le blanchiment des capitaux et les statistiques, ainsi que l'Institut de formation pour l'Afrique. Pendant l'Assemblée annuelle de 2018, la Corée a réitéré son soutien et s'est engagée à appuyer les activités du FMI relatives au développement des capacités durant trois années supplémentaires.

#### FONDS THÉMATIQUES MONDIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Les fonds thématiques mondiaux du FMI pour le développement des capacités, financés par des partenaires extérieurs, visent à donner aux pays les moins avancés les outils nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Ils aident les pays à améliorer la mobilisation des recettes, renforcer la gestion des finances publiques et des ressources naturelles, promouvoir la stabilité du secteur financier et l'accès à ce secteur, remédier aux problèmes d'endettement et renforcer leurs processus de prise de décisions économiques à l'aide de meilleures statistiques. Par ailleurs, deux fonds, travaillant avec le Soudan du Sud et la Somalie, sont réservés aux pays en situation de fragilité.

Quelques faits saillants concernant les fonds thématiques :

- En juin 2018, le fonds « données pour décider » (D4D) a été créé. Il aide les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à améliorer la disponibilité, la qualité, la couverture, l'actualité et la diffusion des statistiques macroéconomiques, autant d'éléments qui aident à mieux formuler la politique économique. Il vise essentiellement à doter les pays de l'infrastructure nécessaire pour recueillir et communiquer de nombreux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. L'enquête sur les services financiers est une autre composante fondamentale du fonds D4D.
- En décembre 2018, le comité directeur du fonds thématique pour la mobilisation des recettes a avalisé une augmentation de la taille et de la durée du fonds. Sa durée sera dorénavant de six ans, et il disposera d'un budget de 77 millions de dollars (contre cinq ans et 60 millions de dollars prévus initialement). Il favorisera les activités de développement des capacités en matière de mobilisation des recettes, priorité importante du développement.
- La phase III de la facilité de gestion de la dette a été lancée durant les Réunions de printemps de 2019. Il s'agit d'un fonds thématique conjoint du FMI et de la Banque mondiale consacré à la dette souveraine et principalement destiné aux pays à faible revenu. Il s'agit du seul fonds multidonateurs dédié au développement complet des capacités dans le domaine de la gestion de la dette.

#### CENTRES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Les 16 centres régionaux de développement des capacités sont la clé de voûte de l'infrastructure de développement des capacités du FMI. En s'adaptant aux priorités de chaque région, ils permettent au FMI de répondre rapidement aux nouveaux besoins de développement des capacités des pays et de coordonner plus étroitement son action avec d'autres parties prenantes sur le terrain. Les centres régionaux accueillent des conseillers résidents, favorisent l'apprentissage par les pairs et apportent un soutien pratique à la mise en œuvre ainsi qu'un suivi rigoureux. Les partenaires au développement, les centres hôtes et les États membres fournissent plus des trois quarts des ressources nécessaires au fonctionnement de ces centres. Au printemps 2019, le FMI a annoncé qu'il prévoyait de mettre en place un nouveau centre régional d'assistance technique afin de desservir les pays du Caucase et d'Asie centrale et la Mongolie (encadré 2.2).

Quelques faits saillants concernant les centres régionaux de développement des capacités :

- Les partenaires et membres du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) se sont engagés à accroître leurs financements. Par ailleurs, le CARTAC va s'intéresser davantage aux changements climatiques et au renforcement de la résilience, ainsi qu'en a convenu le comité d'orientation à sa réunion de mai 2018.
- Le Centre régional d'assistance technique et financière du Pacifique (PFTAC) a célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire en décembre 2018



### Encadré 2.3 Célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'assistance technique et financière du Pacifique

Le 25<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'assistance technique et financière du Pacifique (PFTAC), premier centre d'assistance technique du FMI, a été célébré en décembre 2018. Aiyaz Sayed-Khaiyum, Premier ministre par intérim de Fidji, et Carla Grasso, directrice générale adjointe du FMI, ont ouvert la conférence de deux jours, à laquelle ont également participé Helen Clark, ancienne Première ministre de Nouvelle-Zélande et responsable du Programme des Nations Unies pour le développement. Plus de 200 décideurs, intellectuels influents et représentants du secteur privé, des milieux universitaires et des médias ont débattu des moyens pour les 16 pays membres du PFTAC de continuer à exploiter au mieux les opportunités de croissance, de devenir plus résilients face aux catastrophes naturelles et de parvenir à une croissance inclusive, ainsi que des possibilités de renforcer les capacités à l'aide d'une assistance technique pratique et d'activités d'apprentissage par les pairs. Un concours de jeunes photographes a illustré le parcours de la région vers le développement et sensibilisé aux travaux du PFTAC. Ce centre bénéficie du soutien de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union européenne, de la Corée, de la Banque asiatique de développement, de Fidji (son pays hôte) et de ses pays membres. Pour en savoir plus, voir la vidéo suivante : <https://www.imf.org/external/mmedia/view.aspx?vid=598222772001>.

(encadré 2.3). Ses partenaires et membres ont convenu d'augmenter considérablement le budget de la phase actuelle pour le porter à près de 40 millions de dollars afin de répondre aux nouvelles demandes dans les domaines de la croissance inclusive et de la résilience face aux changements climatiques.

- Pour répondre à la demande importante de formation en Afrique, la direction du FMI a avalisé une accélération progressive des activités de l'Institut de formation pour l'Afrique (IFA) dans le cadre de la phase II. Cette nouvelle phase s'étend de mai 2019 à avril 2024, et le budget augmenté s'établira à 35 millions de dollars (celui de la phase I s'élevait à 23 millions de dollars). L'IFA pourra ainsi proposer davantage de formations sur des questions de fond et des problématiques nouvelles (gouvernance, genre et changements climatiques par exemple), mais aussi aider davantage les États fragiles et offrir plus de formations individualisées et d'activités d'apprentissage par les pairs. Les formations sur mesure continueront de porter sur des projets sélectionnés par les centres d'assistance technique en Afrique.

### LANCEMENT D'UN COURS EN LIGNE EN ARABE SUR LA RÉFORME DES SUBVENTIONS ÉNERGÉTIQUES

Le Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient, en collaboration avec les départements compétents du FMI, a préparé et dispensé un cours en ligne en arabe sur la réforme des subventions énergétiques. Ce cours a été adapté aux pays arabes et comprend un module particulier qui évalue les principales difficultés rencontrées par le Maroc et en tire des enseignements. Il a été bien accueilli puisque 180 fonctionnaires de pays arabes l'ont achevé la première fois qu'il a été proposé, en janvier et février 2019.

**Encadré 2.4****Forum de haut niveau d'apprentissage par les pairs : la politique monétaire dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

Les 9 et 10 juillet 2018, le FMI et l'Autorité monétaire de Singapour ont organisé conjointement un forum de haut niveau d'apprentissage par les pairs sur la modernisation des cadres et des opérations de politique monétaire dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). L'objectif principal était d'intégrer les activités du FMI relatives au développement des capacités dans les réflexions sur la surveillance des pays alors que l'application des politiques monétaires présente des difficultés face aux flux de capitaux vastes et mouvants, à l'escalade des tensions commerciales qui crée des incertitudes, aux risques qui pèsent sur la stabilité financière, à la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale et aux interrogations sur les meilleurs moyens et moments d'intervenir sur les marchés des changes.

Ce forum a été l'occasion pour les vice-gouverneurs, sous-gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales des pays de l'ASEAN d'avoir des échanges très interactifs, pour les services du FMI de faire de brefs exposés stimulants, et pour les spécialistes internationaux de débattre des pratiques optimales et de dresser des bilans. Il visait à favoriser le dialogue autour de quatre domaines interdépendants de la politique monétaire : conception des dispositifs, instruments et opérations, outils de modélisation et de prévision, et communication. Le professeur John Taylor a participé aux délibérations et a prononcé un discours liminaire mobilisateur appelant à une approche multilatérale de l'élaboration de stratégies et de politiques monétaires transparentes et reposant sur des règles.

**COLLOQUES DE HAUT NIVEAU SUR LES ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'EXPÉRIENCE INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE CROISSANCE INCLUSIVE ET DE GOUVERNANCE**

Le Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient a organisé une série de colloques de haut niveau au Koweït, conjointement avec le Fonds arabe pour le développement économique et social et en collaboration avec des départements du FMI. Ces colloques visent à enrichir le débat sur les questions de politique économique qui intéressent particulièrement le monde arabe et rassemblent des intervenants d'horizons variés, notamment des cadres supérieurs du FMI et des décideurs ayant des expériences

Tableau 2.5

**Fonds thématiques et fonds nationaux du FMI pour le développement des capacités**

Fonds	Partenaires
Fonds thématique pour la mobilisation des recettes (RMTF)	Allemagne, Australie, Belgique, Corée, Danemark, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union européenne
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Allemagne, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles (MNRW)	Australie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Arabie saoudite, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni, Suisse
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Banque européenne d'investissement
Facilité de gestion de la dette II (FGD II) <i>conjointement avec la Banque mondiale</i>	Allemagne, Autriche, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suisse, Banque africaine de développement, Union européenne
Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST) <i>conjointement avec la Banque mondiale</i>	Phase III : Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse Phase IV : Allemagne, Suisse
Fonds données pour décider (D4D)	Allemagne, Chine, Corée, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne
Fonds national en faveur de la Somalie	Canada, Italie, États-Unis, Royaume-Uni, Fonds arabe pour le développement économique et social, Union européenne
Fonds national en faveur du Soudan du Sud	Norvège

Source : données établies par les services du FMI.

diverses des réformes. Le premier a eu lieu en novembre 2018 et portait essentiellement sur les conséquences de l'évolution de l'économie mondiale sur la région. Maurice Obstfeld, ancien directeur du département des études du FMI, en était l'orateur principal. Le deuxième colloque, tenu en février 2019, tirait les enseignements de l'expérience internationale sur les moyens de renforcer la gouvernance et la transparence, avec Louis Marc Ducharme, directeur du département des statistiques du FMI. Ces deux événements complétaient la table ronde organisée en février 2018 avec Jihad Azour, directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI, sur le thème « Développement inclusif dans le monde arabe : un appel à l'action ».

Tableau 2.6

## Centres régionaux du FMI pour le développement des capacités

Centres	Partenaires	Pays membres
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Allemagne, Australie, Chine, Corée, Maurice (pays hôte), Banque européenne d'investissement	45 pays d'Afrique subsaharienne
AFRITAC Centre (AFC)	Allemagne, Chine, France, Gabon (pays hôte), Pays-Bas, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, São Tomé-et-Príncipe, Tchad
AFRITAC Est (AFE)	Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tanzanie (pays hôte), Banque européenne d'investissement, Union européenne	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie
AFRITAC Sud (AFS)	Allemagne, Australie, Chine, Maurice (pays hôte), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe
AFRITAC Ouest (AFW)	Allemagne, Chine, Côte d'Ivoire (pays hôte), France, Luxembourg, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
AFRITAC Ouest 2 (AFW2)	Australie, Canada, Chine, Ghana (pays hôte), Suisse, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
Bureau de développement des capacités en Thaïlande (CDOT)	Japon, Thaïlande (pays hôte)	Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam (principaux pays bénéficiaires), ainsi que d'autres pays des régions Asie du Sud-Est et Îles du Pacifique, dans le cadre de certains projets
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Barbade (pays hôte), Canada, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Banque caribéenne de développement, Banque centrale des Caraïbes orientales, Union européenne	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Curaçao, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Îles Caïmans, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Centre régional d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Canada, Espagne, Guatemala (pays hôte), Luxembourg, Mexique, Norvège, Banque centraméricaine d'intégration économique, Union européenne	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République Dominicaine
Centre de développement des capacités Chine-FMI	Chine (pays hôte)	Chine et autres États membres
Institut multilatéral de Vienne (JVI)	Autriche (membre principal et pays hôte) et partenaires et bailleurs de fonds internationaux	31 pays, dont 29 d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que l'Iran et la Turquie
Centre d'études économiques et financières du Moyen-Orient (CEF)	Koweït (pays hôte)	22 pays membres de la Ligue arabe
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, France, Liban (pays hôte), Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre régional d'assistance technique et financière du Pacifique (PFTAC)	Australie, Corée, Fidji (pays hôte), Nouvelle-Zélande, Banque asiatique de développement, Union européenne	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Institut de formation de Singapour (STI)	Australie, Japon, Singapour (pays hôte)	37 pays de la région Asie et Pacifique
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Corée, Inde (pays hôte), Royaume-Uni, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka

Le FMI dispense également des cours dans le cadre de programmes régionaux de formation.

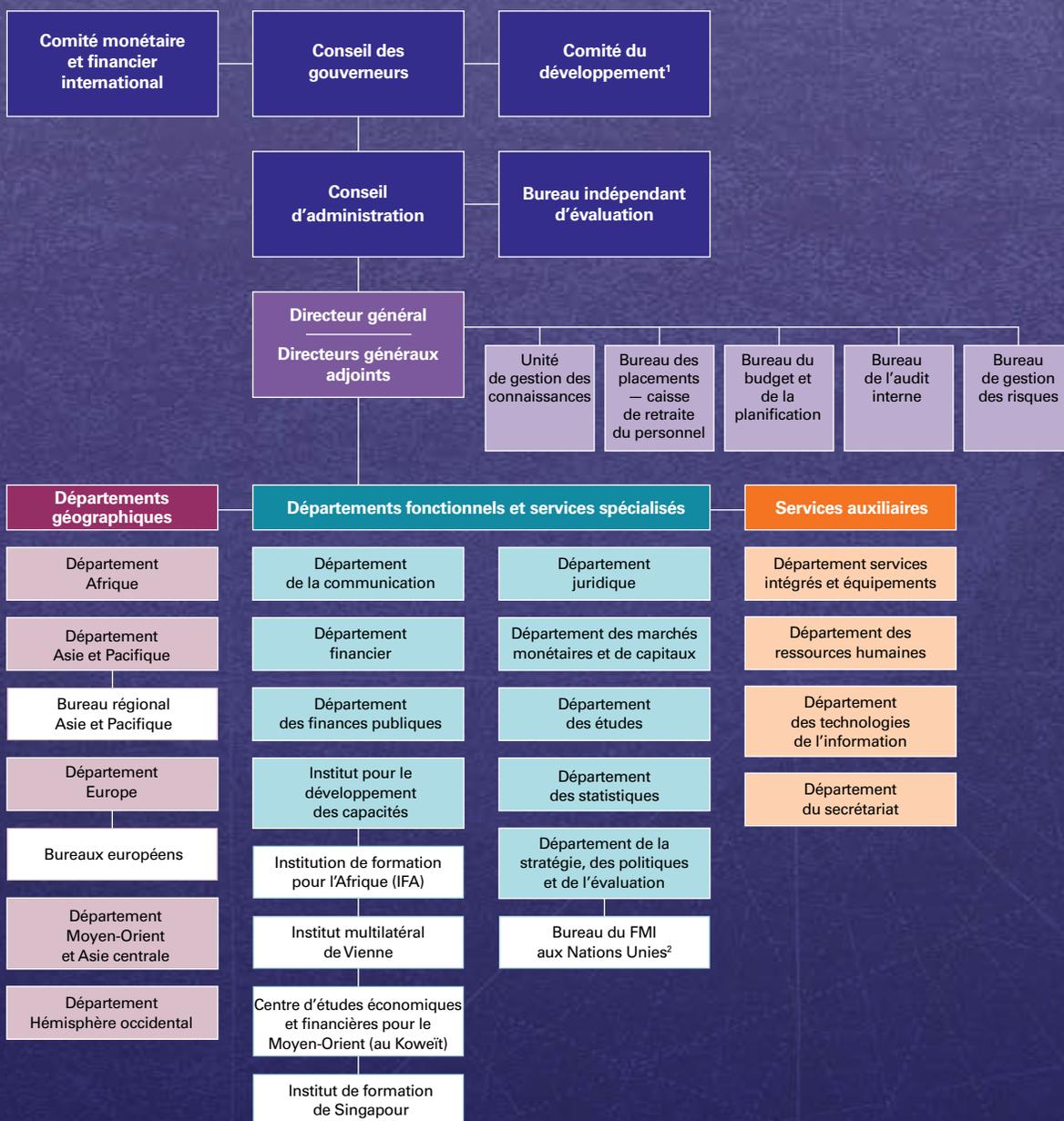
Source : données établies par les services du FMI.

PARTIE 3 :

# Qui nous sommes

## Organigramme du FMI

au 30 avril 2019



¹Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du FMI sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

²Rattaché au bureau du directeur général.



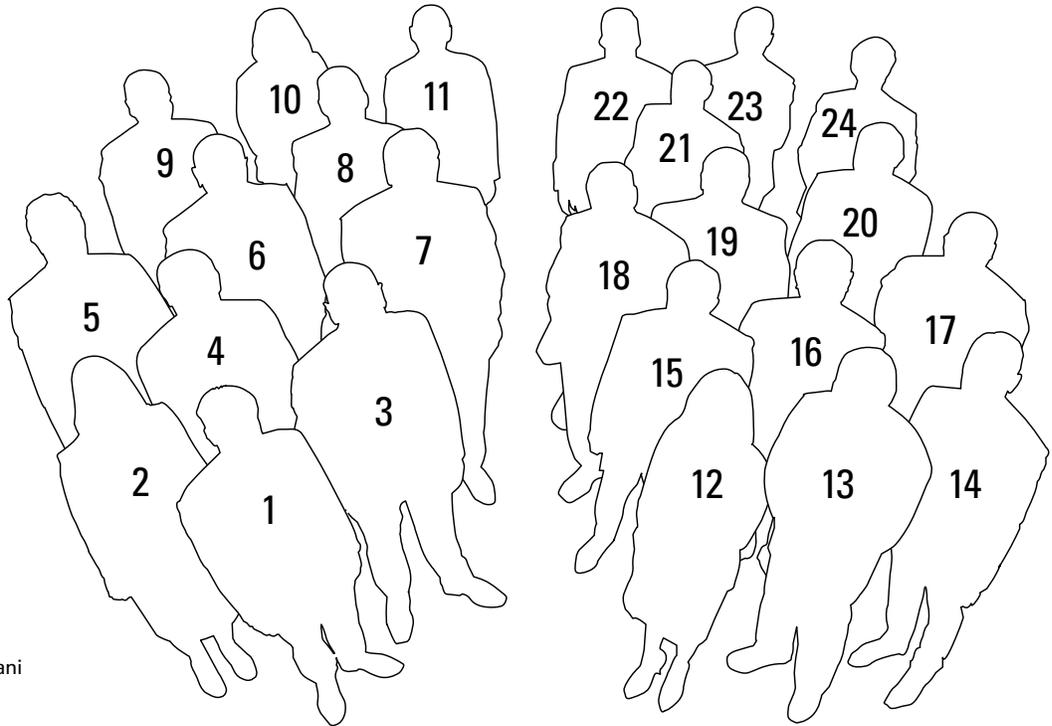
# Administrateurs du FMI

en mai 2019



## QUI NOUS SOMMES

1. Hervé de Villeroché
2. Shona Riach
3. Thomas Östros
4. Jafar Mojarrad
5. Gabriel Lopetegui
6. Raci Kaya
7. Aleksei Mozhin
8. Leonardo Villar
9. Masaaki Kaizuka
10. Louise Levonian
11. Mark Rosen
12. Alisara Mahasandana
13. Subir Gokarn
14. Maher Mouminah
15. Domenico Fanizza
16. Jin Zhongxia
17. Dumisani H. Mahlinza
18. Hazem Beblawi
19. Alexandre Tombini
20. Nigel Ray
21. Anthony De Lannoy
22. Mohamed-Lemine Raghani
23. Paul Inderbinen
24. Steffen Meyer



### Élection ordinaire des administrateurs de 2018

À l'issue d'une élection pour pourvoir les 24 sièges au conseil d'administration, 11 nouveaux administrateurs et 8 nouveaux administrateurs suppléants ont pris leurs fonctions en novembre 2018. Leur mandat de deux ans s'achèvera le 31 octobre 2020.

Pour guider le processus électoral, le conseil a créé un comité chargé d'en établir les règles officielles. Celles-ci définissent le nombre d'administrateurs à élire (24 depuis 1992) et

précisent le nombre maximum de voix qu'un groupe de pays peut détenir, de sorte que le pouvoir de vote soit réparti de façon raisonnablement équilibrée. Elles exposent en outre le calendrier et le processus de l'élection. Ces règles, soumises par le conseil d'administration, ont été approuvées par le conseil des gouverneurs en août 2018.

La prochaine élection ordinaire des administrateurs aura lieu en octobre 2020.



#### In memoriam

Subir Gokarn, administrateur, est décédé en juillet 2019 après une brève maladie. De nationalité indienne, il représentait le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et

Sri Lanka au conseil d'administration depuis décembre 2015. Le conseil d'administration, la direction et les services du FMI admiraient sa sagacité, sa clairvoyance et son éloquence et ont exprimé leur profonde reconnaissance pour ses nombreuses contributions durant son mandat au FMI.

### Administrateurs et administrateurs suppléants (au 30 avril 2019)

<b>Adam Lerrick</b> <i>Poste vacant</i>	États-Unis
<b>Masaaki Kaizuka</b> <i>Yoshihito Saito</i>	Japon
<b>Jin Zhongxia</b> <i>Sun Ping</i>	Chine
<b>Anthony De Lannoy</b> <i>Richard Doornbosch</i> <i>Vladyslav Rashkovan</i>	Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, Macédoine du Nord, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine

<b>Steffen Meyer</b> <i>Klaus Gebhard Merk</i>	Allemagne	<b>Subir Gokarn</b> <i>Mahinda K. M. Siriwardana</i>	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
<b>Leonardo Villar</b> <i>Pablo Moreno</i> <i>Alfonso Guerra</i>	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, République bolivarienne du Venezuela	<b>Dumisani H. Mahlinza</b> <i>Ita Mannathoko</i> <i>Kingsley I. Obiora</i>	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
<b>Juda Agung</b> <i>Keng Heng</i>	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam	<b>Paul Inderbinen</b> <i>Piotr Trabinski</i>	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Pologne, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan
<b>Domenico Fanizza</b> <i>Michalis Psalidopoulos</i>	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin	<b>Aleksei Mozhin</b> <i>Lev Palei</i>	Fédération de Russie, République arabe syrienne
<b>Hervé de Villeroché</b> <i>Armel Castetsi</i>	France	<b>Jafar Mojarad</b> <i>Mohammed Dairi</i>	Afghanistan, Algérie, Ghana, Libye, Maroc, Pakistan, République islamique d'Iran, Tunisie
<b>Shona Riach</b> <i>David Paul Ronicle</i>	Royaume-Uni	<b>Hazem Beblawi</b> <i>Sami Geadah</i>	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, Yémen
<b>Nigel Ray</b> <i>Nam-duk Heo</i> <i>Grant Johnston</i>	Australie, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu	<b>Maher Mouminah</b> <i>Ryadh M. Alkhareif</i>	Arabie saoudite
<b>Louise Levonian</b> <i>Anne Marie McKiernan</i>	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines	<b>Mohamed-Lemine Raghani</b> <i>Herimandimby A.</i> <i>Razafindramanana</i> <i>Facinet Sylla</i>	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo
<b>Thomas Östros</b> <i>Jon Sigurgeirsson</i>	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède	<b>Gabriel Lopetegui</b> <i>Juan Carlos Di Tata</i>	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay
<b>Raci Kaya</b> <i>Christian Just</i> <i>Szilard Benk</i>	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie		
<b>Alexandre Tombini</b> <i>Bruno Saraiva</i> <i>Pedro Fachada</i>	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago		

# Équipe de direction



◀ Christine Lagarde, directrice générale, avec des étudiants de l'université Gadjah Mada (Yogyakarta, Indonésie).

▶ David Lipton, premier directeur général adjoint, prononce le discours d'ouverture du forum du FMI sur les finances publiques.



◀ Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint, et Jafar Mojarad, administrateur du FMI, à l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale de 2018 à Bali (Indonésie).

▶ Tao Zhang, directeur général adjoint, visite le centre de développement des enfants et adolescents à la Dominique.



◀ Carla Grasso, directrice générale adjointe, et Christiaan Rebergen, du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, célèbrent la contribution des Pays-Bas au fonds fiduciaire spécialisé dans la gestion de la richesse des ressources naturelles.



**Tao Zhang**  
Directeur général adjoint

**Christine Lagarde**  
Directrice générale

**David Lipton**  
Premier directeur général adjoint

**Mitsuhiro Furusawa**  
Directeur général adjoint

**Carla Grasso**  
Directrice générale adjointe  
et directrice administrative

### CADRES DE DIRECTION (au 30 avril 2019)

#### DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Abebe Selassie	Directeur, département Afrique
Chang Yong Rhee	Directeur, département Asie et Pacifique
Poul Thomsen	Directeur, département Europe
Jihad Azour	Directeur, département Moyen-Orient et Asie centrale
Alejandro Werner	Directeur, département Hémisphère occidental

#### DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS

Gerard Rice	Directeur, département de la communication
Andrew Tweedie	Directeur, département financier
Vitor Gaspar	Directeur, département des finances publiques
Sharmini Coorey	Directrice, Institut pour le développement des capacités
Rhoda Weeks-Brown	Conseillère juridique et directrice, département juridique
Tobias Adrian	Conseiller financier et directeur, département des marchés monétaires et de capitaux
Gita Gopinath	Conseillère économique et directrice, département des études
Louis Marc Ducharme	Statisticien en chef chargé des données et directeur, département des statistiques
Martin Mühleisen	Directeur, département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

## INFORMATION ET LIAISON

Chikahisa Sumi	Directeur, bureau régional Asie et Pacifique
Christopher Lane	Représentant spécial auprès des Nations Unies
Jeffrey Franks	Directeur, bureaux européens/représentant résident principal auprès de l'Union européenne

## SERVICES AUXILIAIRES

Chris Hemus	Directeur, département services intégrés et équipements
Kalpana Kochhar	Directrice, département des ressources humaines
Edward Anderson	Chef des systèmes d'information et directeur du département des technologies de l'information
Jianhai Lin	Secrétaire du FMI, secrétariat

## BUREAUX

Daniel Citrin	Directeur, bureau du budget et de la planification
Charles Collins	Directeur, bureau indépendant d'évaluation
Nancy Asiko Onyango	Directrice, bureau de l'audit interne
Derek Bills	Directeur, bureau des placements
Vivek Arora	Chef du bureau de gestion des risques

**Encadré 3.1. Profils des hauts fonctionnaires partis ou nommés récemment**



**EDWARD ANDERSON** est entré au FMI en juin 2018 comme chef des systèmes d'information et directeur du département des technologies de l'information. Cadre informatique expérimenté, il a travaillé

dernièrement comme directeur mondial des systèmes d'information à Word Vision International. Il avait auparavant été nommé par le président à l'US Peace Corps, où il a supervisé la transformation totale de la prestation de services informatiques dans 74 pays. Il a également dirigé plusieurs cabinets de conseil dans le domaine de l'informatique et des solutions d'entreprises.



**PETRA DE BRUXELLES** a rejoint le FMI en octobre 2018 comme conseillère en diversité et inclusion. Elle possède une vaste expérience du pilotage d'opérations de diversité et d'inclusion, de marque employeur

et de sensibilisation, ainsi que d'autres initiatives de ressources humaines dans plusieurs institutions multilatérales de développement. Elle est diplômée de l'université de Pennsylvanie et de l'université du Surrey.



**GITA GOPINATH** est entrée en fonction au FMI en janvier 2019 comme conseillère économique et directrice du département des études. Elle est détachée pour service public du département d'économie de

l'université Harvard, où elle est professeure d'études internationales et d'économie, titulaire de la chaire John Zwaanstra. Elle est l'auteure de nombreux articles sur les taux de change, le commerce et l'investissement, les crises financières internationales, la politique monétaire, la dette et les crises des pays émergents. Elle est docteure en économie de l'université de Princeton.



**SEAN HAGAN** a pris sa retraite du FMI en septembre 2018 après avoir été conseiller juridique et directeur du département juridique et occupé divers autres postes au sein de ce département du FMI pendant 14 ans. Parmi ses principales réalisations comme directeur,

on peut citer la modernisation des instruments de prêt du FMI, l'intégration du processus de surveillance, l'élaboration de sa politique en matière de dette souveraine et la conception de l'allègement de la dette multilatérale des pays à faible revenu fortement endettés. Il est l'auteur de nombreuses publications sur le droit applicable au FMI et un large éventail de questions juridiques touchant à la prévention et à la résolution des crises financières, en s'intéressant particulièrement aux questions d'insolvabilité et à la restructuration des dettes, y compris les dettes souveraines. Il est docteur en sciences juridiques du Law Center de l'université de Georgetown et titulaire d'un master en économie politique internationale de la London School of Economics and Political Science.



**MAURICE « MAURY » OBSTFELD** a pris sa retraite du FMI en décembre 2018 après avoir été conseiller économique et directeur du département des études du FMI pendant trois ans. En tant que chef économiste, il a dirigé des recherches au FMI et apporté

des contributions importantes aux *Perspectives de l'économie mondiale*. Il est le coauteur de l'ouvrage intitulé *Advancing the Frontiers of Monetary Policy* et titulaire d'un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology.



**RHODA WEEKS-BROWN** a pris ses fonctions de conseillère juridique et directrice du département juridique du FMI en septembre 2018. Entrée au FMI en 1997, elle a été directrice adjointe du département de la communication du FMI et a occupé divers postes dans

l'ensemble de l'institution, travaillant sur un grand nombre de questions juridiques, nationales et de politique économique. Elle est docteure en sciences juridiques de la Harvard Law School.

**RESSOURCES HUMAINES ET PRIORITÉS**

Pour mener une action efficace à l'échelle de l'économie mondiale, le FMI doit recruter, retenir, faire progresser et apprécier à sa juste valeur un personnel international hautement qualifié et divers. Pour atteindre ces grands objectifs, trois initiatives complémentaires ont été lancées afin 1) d'appliquer une stratégie de ressources humaines qui favorise une culture d'apprentissage permanent, d'innovation, de gestion rigoureuse et d'initiative, 2) de rationaliser les méthodes de travail afin de fournir des services et des prestations de façon efficiente et économique et 3) de rester l'employeur de référence afin d'attirer et de retenir un personnel hautement compétent et diversifié.

**Niveau et composition des effectifs**

Au 30 avril 2019, les effectifs du FMI se composaient de 2 765 agents. Une liste des cadres de direction figure aux pages 80 et 81, et l'organigramme de l'institution au début de la troisième partie.

En 2018, 150 personnes ont été recrutées, dont 7 cadres de direction, 109 cadres d'exécution et 34 agents auxiliaires, soit un total inférieur à celui de 2017, qui était de 172. Les économistes du FMI doivent avoir une solide expérience de l'analyse et de l'élaboration de la politique économique. En 2018, l'institution a recruté 25 diplômés par le biais du programme-économistes et 50 économistes en milieu de carrière, ainsi que 477 employés contractuels.

Trois fonctionnaires de Corée, du Japon et de Suède ont participé au programme de recrutement financé sur ressources extérieures en 2018. Ce programme, qui offre des postes de contractuels pour deux ans, est entièrement financé par les pays membres dans le cadre d'un fonds fiduciaire multidonateur. Il est ouvert à tous les pays membres souhaitant participer au financement de leurs fonctionnaires ou de ceux d'autres pays. Au total, 9 fonctionnaires de 5 pays y participent actuellement. (La répartition du personnel du FMI par nationalité, sexe et pays d'origine est présentée aux tableaux 3.1-3.3 de la page Internet du *Rapport annuel*, de même que la grille des salaires de l'institution, au tableau 3.4.)

**Diversité et inclusion**

Le FMI s'efforce de faire en sorte que son personnel soit très divers du point de vue de l'origine géographique, de la représentation des femmes et des hommes, de la formation et d'autres caractéristiques. Sur les 189 États membres, 147 étaient représentés dans ses effectifs au 30 avril 2019. Le recrutement de ressortissants de régions sous-représentées (Afrique subsaharienne, Asie de l'Est et Moyen-Orient et Afrique du Nord) a atteint 27 % des recrutements extérieurs au niveau des cadres

d'exécution pendant l'année civile 2018. En 2019, le FMI a atteint son objectif de représentation des agents d'Afrique subsaharienne au niveau des cadres d'exécution et des cadres de direction. Il a également dépassé son objectif de femmes économistes au niveau des cadres de direction, et atteint celui de 30 % de femmes à des fonctions de direction à la fin de l'exercice 2019.

Le FMI s'efforce de favoriser un cadre de travail fédérateur, dans lequel chacun peut réussir en donnant toute sa mesure. À cet effet, tous les agents ont dû suivre une formation sur les préjugés inconscients et la lutte contre le harcèlement. En outre, les cadres qui participent aux processus de sélection ont été formés à mener des entretiens dans un esprit d'inclusion. « Comme organisation internationale, il nous incombe de donner l'exemple et d'être aussi exigeants avec nous-même qu'avec nos homologues. Nous avons accompli d'énormes progrès depuis que nous avons commencé il y a 25 ans à nous intéresser de plus près à la diversité et l'inclusion au niveau interne. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne s'agit pas seulement d'un impératif commercial, mais que c'est tout simplement la meilleure chose à faire. Nous allons continuer de nous fixer des objectifs ambitieux pour veiller à ce que notre cadre de travail devienne encore plus diversifié, ouvert et représentatif », affirme Petra de Bruxelles, conseillère en diversité et inclusion.

**Bureau des enquêtes internes**

Le bureau des enquêtes internes, créé en juillet 2016, réalise des inspections préliminaires et des enquêtes administratives sur les cas présumés de fautes commises par des employés permanents et contractuels du FMI.

Il fait partie intégrante du régime disciplinaire de l'administration du FMI et procède à un examen rigoureux des éventuelles infractions aux politiques de l'institution, tout en veillant à assurer la plus grande équité. Il recueille des constats et tire des conclusions en toute indépendance, sans ingérence d'aucun autre organisme ni d'aucune autre autorité. Ses enquêtes sont régies par les principes d'intégrité, de professionnalisme, d'équité, d'impartialité et d'objectivité.

**Structure et traitements de la haute direction**

Le conseil d'administration revoit périodiquement la grille de rémunération des hauts cadres de direction. Le salaire du directeur général est approuvé par le conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, le barème était le suivant :

■ Directrice générale	516 700 \$
■ Premier directeur général adjoint	449 290 \$
■ Directeurs généraux adjoints	427 910 \$

# Ressources et gouvernance du FMI

## BUDGET ET RECETTES

### Budget à moyen terme

En avril 2018, le conseil d'administration a autorisé un budget administratif net pour l'exercice 2019 de 1 135 millions de dollars, ainsi que des budgets indicatifs pour les exercices 2020 et 2021 (les deux derniers exercices ont été actualisés au tableau 3.1 afin de tenir compte du budget de l'exercice 2020 approuvé par le conseil et du budget indicatif de l'exercice 2021). Pour la septième année consécutive, le budget du FMI est resté stable, en dépit du nombre croissant de demandes reçues par l'institution et d'une position de revenu à moyen

terme solide, signe de l'approche prudente de l'institution. Le conseil a également approuvé un plafond de 1 417 millions de dollars sur les dépenses brutes, dont 196 millions de dollars de remboursements extérieurs d'activités de développement des capacités et un report maximal de 46 millions de dollars de ressources non dépensées durant l'exercice 2018 pouvant être dépensées au cours de l'exercice 2019. Le budget d'équipement approuvé s'élève à 71 millions de dollars pour des projets d'investissement dans les locaux et les technologies de l'information. Le budget d'équipement ne comprend pas la rénovation de l'immeuble HQ1, qui est couverte par un crédit budgétaire distinct approuvé précédemment.

Tableau 3.1

### Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2018–21

(Millions de dollars)

	2018		2019		2020	2021
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget
<b>Dépenses administratives</b>						
Personnel	969	962	1 009	995	1 035	...
Déplacements <sup>1</sup>	126	121	135	126	129	...
Immeubles et autres	209	226	215	224	219	...
Réserves pour imprévu	11	...	12	...	14	...
<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>1 315</b>	<b>1 309</b>	<b>1 371</b>	<b>1 346</b>	<b>1 397</b>	<b>1 435</b>
Recettes <sup>2</sup>	-211	-211	-236	-214	-239	-246
<b>Total des dépenses nettes</b>	<b>1 104</b>	<b>1 099</b>	<b>1 135</b>	<b>1 131</b>	<b>1 158</b>	<b>1 190</b>
Report <sup>3</sup>	44	...	46	...	47	...
<b>Total des dépenses nettes, report compris</b>	<b>1 148</b>	<b>1 099</b>	<b>1 181</b>	<b>1 131</b>	<b>1 205</b>	<b>1 190</b>
<b>Total des dépenses brutes, report compris</b>	<b>1 359</b>	<b>1 309</b>	<b>1 417</b>	<b>1 346</b>	<b>1 444</b>	<b>1 435</b>
<b>Budget d'équipement<sup>4</sup></b>						
Équipement des bâtiments et technologies de l'information	66	116	71	141	86	96
<i>Pour mémoire</i>						
<b>Total des dépenses nettes en dollars de 2019</b>	1 129	1 124	1 135	1 131	1 129	1 129

Source : FMI, bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

<sup>1</sup>L'exercice 2019 comprend une dotation pour la tenue de l'assemblée annuelle à l'étranger.

<sup>2</sup>Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente des publications, la location des garages et diverses autres recettes.

<sup>3</sup>Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

<sup>4</sup>Les affectations au budget d'équipement peuvent être dépensées sur une période de trois ans. Le « budget » correspond à l'affectation annuelle, tandis que les « résultats » incluent les dépenses effectuées sur les affectations des années précédentes.

Le budget pour l'exercice 2019 a permis d'intensifier les activités dans des domaines prioritaires en faveur des États membres et de moderniser l'institution. Des moyens supplémentaires ont été consacrés au renforcement de la coopération avec les pays et à l'intensification des travaux sur le secteur financier, tels que le programme d'évaluation du secteur financier. Des travaux dans des domaines économiques et financiers clés, comme les monnaies numériques émises par les banques centrales et le programme d'action sur les fintechs, ont également bénéficié de moyens accrus. La modernisation de l'institution a consisté notamment à financer la transformation numérique, la gestion des connaissances et les services de ressources humaines.

Les dépenses administratives effectives de l'exercice 2019 ont totalisé 1 131 millions de dollars, soit 4 millions de dollars de moins que le budget net approuvé. Cet écart est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Les dépenses en capital ont totalisé 141 millions de dollars durant l'exercice 2019, dont 82 millions de dollars ont été consacrés à la rénovation de l'immeuble HQ1, projet qui devrait être achevé à l'automne 2019. Le reste a financé la modernisation et le remplacement d'infrastructures et d'équipements informatiques arrivés en fin de cycle de vie et des dépenses en capital au titre du programme de modernisation.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées sur la base des engagements, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces normes exigent également la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le tableau 3.2 rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2019, d'un montant de 1 131 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 1 299 millions de dollars (931 millions de DTS), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI pour l'exercice 2019.

#### MODE DE FINANCEMENT, COMMISSIONS, RÉMUNÉRATION, RÉPARTITION DES CHARGES ET REVENU NET

### Mode de financement

Depuis sa création, le FMI était essentiellement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses dépenses. Pour se procurer des ressources supplémentaires, il a créé en 2006 le compte d'investissement afin d'investir ses réserves. En 2008, le conseil d'administration a approuvé un nouveau mode de financement qui prévoit l'établissement d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI. Outre ce nouveau mode de financement, le cinquième amendement aux Statuts du FMI,

Tableau 3.2

### Dépenses administratives

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS DU BUDGET ADMINISTRATIF NET DE L'EXERCICE 2019	1 131
<b>DIFFÉRENCES TEMPORELLES</b>	
Coûts liés aux retraites et aux prestations postérieures à l'emploi	175
Dépenses d'équipement : amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices précédents	54
<b>AUTRES MONTANTS NON INCLUS DANS LE BUDGET ADMINISTRATIF</b>	
Dépenses d'équipement : postes immédiatement passés en charges, conformément aux normes IFRS	31
Remboursement au département général (du fonds fiduciaire RPC et du département des DTS)	(92)
<b>TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES</b>	<b>1 299</b>
<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	931

Sources : FMI, département financier et bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2019 d'environ 1,40 dollar pour 1 DTS.

entré en vigueur en février 2011, a élargi le pouvoir d'investissement du FMI pour lui permettre d'améliorer le rendement attendu de ses placements et de consolider progressivement ses finances. En janvier 2013, le conseil d'administration a adopté un règlement relatif à une nouvelle stratégie visant à investir les réserves du FMI en août 2015 (celles du sous-compte à revenu fixe) et de nouveau en mars 2018 (essentiellement celles du sous-compte de la dotation). Cette stratégie de placement continue de viser à la fois à préserver la valeur réelle de la dotation et à générer des revenus, en tenant compte de l'évolution du marché, du caractère public des ressources du FMI et de la nécessité de préserver la réputation de l'institution.

### Commissions

Compte tenu du niveau élevé de ses activités de prêt et de la faiblesse actuelle des rendements de ses placements, le FMI continue de tirer l'essentiel de ses recettes des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge fixe exprimée en points de base. En application de la règle adoptée par le conseil d'administration en décembre 2011, la marge est fixée pour une période de deux ans et révisée avant la fin de la première année, de manière à couvrir les frais d'intermédiation liés aux financements du FMI et à permettre la constitution de réserves. En outre, cette règle prévoit une vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport aux conditions du

### Encadré 3.2. État d'avancement de la rénovation de l'immeuble HQ1

La rénovation du plus ancien des deux immeubles du siège du FMI (HQ1) à Washington s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019. Des progrès considérables ont été réalisés. Bien que ce projet soit désormais achevé à 98 % environ, les dernières étapes, à savoir la salle du conseil d'administration et les étages réservés aux équipes de direction, sont particulièrement délicates.

Trois étages de bureaux ont été réintégrés au cours de l'exercice 2019. Les deux derniers étages non occupés sont en travaux, et le personnel concerné a provisoirement déménagé dans l'autre immeuble du FMI (HQ2). La salle du conseil a été temporairement déplacée dans l'immeuble HQ1. Les autres

travaux à terminer concernent les installations techniques de l'immeuble, le toit et le démantèlement du chantier.

Cette rénovation de grande ampleur a pour objectif principal de remplacer des installations vétustes et défectueuses. Pour obtenir le label LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le projet repose sur des pratiques de conception et de construction écologiques qui visent à réduire l'impact sur l'environnement. L'achèvement des travaux durant l'exercice 2020 permettra au FMI de réduire considérablement la facture énergétique de l'immeuble rénové et de mieux respecter les normes de viabilité les plus strictes.



marché du crédit à long terme. En avril 2018, le conseil a fixé cette marge à 100 points de base jusqu'à la fin avril 2020 et a confirmé cette marge à la revue de mi-période en avril 2019.

Le FMI perçoit aussi des commissions additionnelles en cas d'utilisation de montants de crédit élevés dans les tranches de crédit et au titre d'accords élargis. Une commission additionnelle de 200 points de base est appliquée en cas d'utilisation d'un crédit supérieur à 187,5 % de la quote-part d'un État membre. Ce seuil a été révisé pour atténuer l'effet du doublement des quotes-parts après l'entrée en vigueur de la quatorzième révision générale des quotes-parts. En plus de ces commissions proportionnelles à l'encours des crédits, le FMI prélève une commission additionnelle de 100 points de base, liée à la durée des crédits, sur les crédits supérieurs à ce même seuil qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois dans le cas des tranches de crédit et pendant plus de 51 mois dans le cas du mécanisme élargi de crédit.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable est prélevée au début de chaque période de 12 mois sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du compte des ressources générales

pendant cette période. Des commissions d'engagement de 15, 30 et 60 points de base sont prélevées sur les tirages à concurrence de 115 % de la quote-part, compris entre 115 % et 575 % de la quote-part et supérieurs à 575 % de la quote-part, respectivement. Ces commissions d'engagement sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit pendant la période couverte par la commission et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

#### Rémunération et intérêts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales (« position rémunérée dans la tranche de réserve »). Les Statuts disposent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération de base est fixé actuellement au taux d'intérêt du DTS, qui correspond lui-même à une moyenne pondérée des taux d'intérêt représentatifs de certains instruments financiers à court terme émis sur le marché monétaire des pays dont la monnaie entre dans la composition du DTS, sous réserve d'un plancher de 5 points de base. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt.

Tableau 3.3

**Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2019** (Millions de DTS)

	Total	Par type	
		Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Fonds fiduciaire
Somalie	241,5	233,1	8,4
Soudan	969,3	885,9	83,3
<b>Total</b>	<b>1 210,7</b>	<b>1 119,0</b>	<b>91,7</b>

Source : FMI, département financier.

**Répartition des charges**

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées. Les pertes de revenu dues au non-paiement des charges d'intérêts pendant six mois ou plus sont compensées, dans le cadre de ce mécanisme, par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Au cours de l'exercice 2019, les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 2,041 % et 1,031 %, respectivement.

**Revenu net**

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2019 s'est élevé à 0,6 milliard de DTS (0,9 milliard de dollars), provenant

essentiellement du niveau élevé des activités de financement et du revenu des placements détenus au compte d'investissement, partiellement compensé par des pertes liées principalement à la réévaluation du passif au titre des prestations définies du FMI. La perte de 0,4 milliard de DTS (0,5 milliard de dollars) s'explique surtout par la prise en compte immédiate des effets de la modification des principales hypothèses actuarielles de l'exercice servant à déterminer les actifs et passifs du FMI au titre des prestations définies des programmes de prestations postérieures à l'emploi, conformément aux normes IFRS (Norme comptable internationale 19, Avantages du personnel).

**Arriérés envers le FMI**

Les obligations financières impayées envers le FMI se sont élevées à 1 210,7 millions de DTS à la fin avril 2019 (tableau 3.3). À cette date, deux États membres, la Somalie et le Soudan, avaient encore des arriérés prolongés (plus de six mois) à l'égard du FMI. Les arriérés des deux pays remontent au milieu des

**Encadré 3.3. Les cinq grands projets**

Pour continuer de renforcer les services offerts à ses pays membres, le FMI a lancé plusieurs projets au niveau interne afin d'améliorer ses méthodes de travail et de moderniser les plateformes technologiques liées aux modes de travail du personnel. Pendant l'exercice 2018, le FMI a commencé à élaborer ces cinq grands projets destinés à rendre l'institution plus efficace et efficace.

Le programme **1HR** va moderniser, simplifier et automatiser les processus de ressources humaines. Il mettra en place une plateforme moderne, intégrée et flexible, conforme aux normes de la profession et accessible par appareils mobiles, qui permettra de s'adapter plus aisément aux changements à venir.

Le **PROGRAMME DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS** vise à gérer le développement des capacités de façon efficace, à harmoniser les processus des activités dans l'ensemble de l'institution et à remédier aux insuffisances tout en modernisant les systèmes de soutien.

Les **SYSTÈMES CENTRAUX DE GESTION DES CONNAISSANCES** mettront en place des plateformes modernes qui amélioreront la disponibilité et l'accessibilité des connaissances du FMI. Quatre projets interdépendants assureront une gestion des contenus robuste, des balises et des filtres plus clairs et homogènes, et une bonne visibilité des informations.

Le **PROJET DE NUMÉRISATION INTÉGRÉE DU LIEU DE TRAVAIL** permettra au personnel d'avoir une expérience numérique moderne et personnalisée dans ses tâches quotidiennes. Il identifiera des structures communes aux axes de travail du FMI afin de fournir des solutions de gestion des flux cohérentes et automatisées pour accroître l'efficacité et la productivité.

Le système **iDATA** remplacera le système actuel de gestion et de diffusion des données. Ce projet mettra en place une plateforme moderne de gestion du cycle de vie des données économiques, facilitera un accès fluide et un partage de données de qualité et mettra l'environnement de données économiques du FMI en conformité avec les normes du secteur.

années 80 et représentent respectivement environ 20 % et 80 % du total des arriérés.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI en matière d'arriérés, des mesures correctrices sont prises pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier des crédits du FMI.

**QUOTES-PARTS : LES RESSOURCES DU FMI**

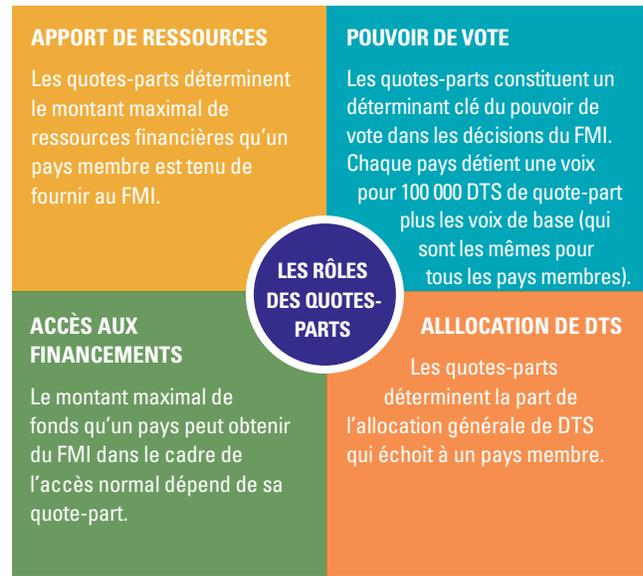
Les 189 pays membres du FMI lui fournissent les ressources qu'il prête, surtout en s'acquittant de leurs quotes-parts, qui déterminent par ailleurs le nombre de voix qui leur sont attribuées. Les emprunts multilatéraux et bilatéraux constituent la deuxième et la troisième ligne de défense en période de crise. Ces ressources permettent au FMI de disposer d'environ 1 000 milliards de dollars décaissables en prêts non concessionnels pour ses pays membres. Les prêts concessionnels et l'allègement de dette des pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts reposant sur des contributions.

Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part en fonction de sa position relative dans l'économie mondiale. Le montant total des quotes-parts est de 477 milliards de DTS (environ 661 milliards de dollars), le DTS étant l'unité de compte du FMI, dont la valeur est rattachée à un panier de monnaies. Le FMI a aussi accès à des ressources multilatérales d'une valeur d'environ 182 milliards de DTS, tandis que les accords d'emprunts bilatéraux lui donnent accès à 317 milliards de DTS. Les périodes de renouvellement des circuits d'emprunt varient. Les accords d'emprunts bilatéraux de 2016 arrivent à expiration à la fin de 2019 et peuvent être prorogés d'un an jusqu'à la fin de 2020.

Les quotes-parts sont également révisées régulièrement. La quinzième révision générale des quotes-parts, qui est en cours, est l'occasion de faire correspondre le volume et la composition des ressources du FMI aux besoins des pays membres. Elle s'appuiera sur les réformes de gouvernance de la révision de 2010, notamment la protection des quotes-parts et des parts des voix des pays membres les plus pauvres dans le total des voix attribuées. La formule de calcul des quotes-parts date de dix ans et fait également l'objet d'une révision.

**Quotes-parts versées pendant l'exercice 2019**

Les conditions nécessaires à la mise en application de l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la quatorzième révision générale des quotes-parts ont été remplies le 26 janvier



2016. Cela s'est traduit par un doublement des ressources, portées de 238,5 milliards de DTS (330,5 milliards de dollars environ) à 477 milliards de DTS (661 milliards de dollars environ). Au 30 avril 2019, 181 des 189 pays membres s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % du relèvement des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 475 milliards de DTS (environ 658 milliards de dollars).

**DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL**

Le droit de tirage spécial (DTS) est un actif de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les pays membres qui participent au département des DTS (tous les membres actuels) peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables. À ce jour, 204,2 milliards de DTS (soit environ 283 milliards de dollars) ont été alloués aux pays membres, y compris les 182,6 milliards de DTS alloués en 2009 au lendemain de la crise financière mondiale. La valeur du DTS repose sur un panier de cinq devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois, le yen japonais et la livre sterling. Le DTS est l'unité de compte du FMI et d'autres organisations internationales. Ce n'est ni une monnaie, ni une créance sur le FMI. Les DTS représentent en revanche une créance virtuelle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Ils peuvent être échangés contre ces monnaies.

# Responsabilisation

## GESTION DES RISQUES AU FMI

De par sa mission que lui confèrent ses Statuts, le FMI est exposé à une série de risques. En 2016, le conseil d'administration a approuvé le niveau de risque que le FMI est disposé à accepter et qu'il est à même de gérer dans toutes ses activités et sur une période prolongée, et il le revoit périodiquement.

Le FMI utilise en outre trois lignes de défense pour gérer activement les risques. La première se situe au niveau des départements qui mènent les opérations quotidiennement et se dotent de systèmes de contrôle interne afin de déceler et gérer les risques inhérents à ces opérations. Dans certains domaines, des comités interdépartementaux assurent un contrôle supplémentaire des risques.

La deuxième ligne de défense est le bureau de gestion des risques, chargé d'élaborer et de maintenir un cadre de gestion des risques, d'évaluer les risques et de rendre compte à la direction et au conseil d'administration du profil de risque global du FMI, en indiquant dans quels domaines il faut atténuer les risques. Outre les deux débats officiels du conseil d'administration sur la gestion des risques, les administrateurs sont intervenus davantage ces 12 derniers mois par des contacts informels plus fréquents. L'évaluation des risques réalisée par le bureau de gestion des risques est intégrée au cycle de planification stratégique et budgétaire du FMI. Un comité des risques présidé par le premier directeur général adjoint évalue les mesures d'atténuation des risques, les classe par ordre de priorité et veille à ce que la fonction des risques soit intégrée dans l'ensemble de l'institution.

Le bureau de l'audit interne, troisième ligne de défense, garantit l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. La responsabilité ultime de la gestion et de l'atténuation des risques incombe à la direction et au conseil d'administration.

Le FMI contrôle et gère activement les risques dans quatre grands domaines interdépendants :

- **L'orientation stratégique** est définie par le directeur général dans son Plan d'action mondial, qui s'appuie sur le budget à moyen terme et s'adapte à l'évolution de l'environnement extérieur.

- En ce qui concerne les **fonctions centrales**, les risques ont trait à la nécessité d'aligner les activités de surveillance, de prêts et de développement des capacités sur l'orientation stratégique et les objectifs du FMI, tout en veillant à préserver son modèle de financement. Pour gérer le risque de crédit, le FMI emploie un système à plusieurs niveaux qui repose essentiellement sur l'accès aux ressources, la conception des programmes et la conditionnalité. L'existence d'un niveau suffisant d'encaisses de précaution et le statut de créancier privilégié dont jouit de fait le FMI font partie intégrante de ce système.

- S'agissant des **capacités fonctionnelles** du FMI, les risques concernent la capacité de ses ressources humaines et technologiques, de la sécurité de l'information, de ses actifs matériels et d'autres éléments à mettre en œuvre sa stratégie et à remplir ses fonctions essentielles.

- Le **risque de réputation** concerne la possibilité que des parties prenantes se fassent une opinion négative du FMI, ce qui pourrait compromettre sa crédibilité et l'efficacité de ses conseils.

En novembre 2018, le FMI a trouvé la preuve que certains employés d'un prestataire de services technologiques avaient accédé sans autorisation à des informations sur la passation des marchés du FMI. Un cabinet a mené une enquête minutieuse et a conclu qu'aucun accès à des informations personnelles confidentielles, ni à aucune information relative aux activités opérationnelles du FMI ou à ses pays membres n'avait été obtenu. Le FMI a pris des mesures correctives, notamment en mettant en place des dispositifs renforcés de sécurité de l'information afin de réduire les risques opérationnels.

## DISPOSITIF D'AUDIT

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

### COMITÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Le comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le conseil d'administration et nommé par le directeur général. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer

la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le comité désigne son président parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Il se réunit à Washington chaque année, normalement en janvier ou en février, pour surveiller la planification de l'audit annuel, puis en juin une fois l'audit terminé, et en juillet pour faire rapport au conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du comité tout au long de l'année. En 2019, le comité était composé des membres suivants : Kathy David (présidente), comptable agréée et associée d'un cabinet comptable international à Antigua-et-Barbuda ; Kathryn Cearns, consultante indépendante au Royaume-Uni et conseillère en communication d'informations financières,

vérification des comptes et gouvernance d'entreprise ; et Judith Lopez, experte-comptable et ancienne associée principale d'un cabinet comptable international aux Philippines et présidente du comité d'audit d'une banque commerciale aux Philippines.

### CABINET D'AUDIT EXTERNE

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le conseil d'administration en consultation avec le comité de vérification externe des comptes et nommé par le directeur général, est chargé de l'audit des états financiers annuels du FMI, qui comprend une opinion sur les états financiers du FMI, dont les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), des Statuts et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le comité de vérification externe rend brièvement compte des conclusions de l'audit au conseil d'administration et remet le rapport du cabinet d'audit externe au directeur général et au conseil d'administration, pour examen par le conseil des gouverneurs.

### Encadré 3.4. Gestion des risques au moyen de l'évaluation des sauvegardes

Lorsque le FMI accorde un prêt à un État membre, une évaluation des sauvegardes est effectuée pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale de ce pays est en mesure de bien gérer les ressources que le FMI lui apporte et de communiquer des informations monétaires fiables dans le cadre du programme soutenu par le FMI. L'évaluation des sauvegardes est un examen diagnostique du dispositif de gouvernance et de contrôle de la banque centrale et complète les autres mesures de sauvegarde du FMI, à savoir les limites d'accès à ses ressources, la conditionnalité, la conception des programmes, les mesures visant à prévenir la communication d'informations inexactes et le suivi postérieur aux programmes. Elle porte sur cinq éléments des opérations de la banque centrale : 1) le mécanisme d'audit externe, 2) la structure juridique et l'autonomie, 3) le dispositif de communication des informations financières, 4) le mécanisme d'audit interne et 5) le système de contrôles internes (voir la fiche technique intitulée « La protection des ressources du FMI et l'évaluation du dispositif de sauvegarde des banques centrales »).

À fin avril 2019, 311 évaluations portant sur 97 banques centrales avaient été réalisées, dont six pendant l'exercice 2019. Le FMI suit les améliorations du dispositif de sauvegarde que les banques centrales s'efforcent d'apporter et la mise en œuvre de ses recommandations tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés. Aujourd'hui, environ 62 banques centrales font l'objet d'un suivi.

En 2015, une nouvelle obligation a été instaurée pour la revue des sauvegardes budgétaires des Trésors publics. Selon la nouvelle politique des sauvegardes, cette revue fait l'objet d'une approche fondée sur les risques et s'applique à tous les accords avec des pays membres sollicitant un accès exceptionnel aux ressources du FMI lorsqu'une proportion élevée, d'au moins 25 %, est destinée au financement du budget de l'État. Au cours de l'exercice 2019, une revue des sauvegardes des finances publiques a été menée à bien.

Dans le cadre du dispositif de sauvegardes, des séminaires régionaux ont été organisés au cours de l'exercice 2019 à l'Institut de formation de Singapour et au Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient au Koweït. Ces séminaires ont mis l'accent sur les pratiques et les normes optimales internationales en matière de sauvegardes dans les banques centrales et ont permis aux responsables des banques centrales de confronter leurs expériences. Par ailleurs, un forum de haut niveau sur la gouvernance des banques centrales à l'intention des fonctionnaires des banques et de leurs auditeurs externes s'est tenu à Dubaï en janvier 2019. Il a porté sur les fondements juridiques de la surveillance des conseils d'administration, l'élargissement du rôle de la gestion des risques financiers et les conséquences pour les banques centrales de l'évolution des fintechs, de l'analyse des données et de l'intelligence artificielle.

Le cabinet d'audit externe est nommé pour un mandat de cinq ans, qui peut être reconduit pour une période maximale de cinq ans. PricewaterhouseCoopers a été choisi comme cabinet d'audit externe du FMI en novembre 2014. Le cabinet d'audit externe peut fournir certains services de conseil, à l'exception des services interdits, et est soumis à un dispositif solide de sauvegardes destiné à protéger son indépendance. Ce dispositif prend la forme d'un contrôle par le comité de vérification externe des comptes du FMI et, pour les honoraires supérieurs à un certain plafond, d'une approbation par le conseil d'administration.

### BUREAU DE L'AUDIT INTERNE

Le bureau de l'audit interne assure une fonction indépendante d'assurance et de conseil destinée à protéger et renforcer le FMI. Son mandat est double : 1) évaluer l'efficacité de la gouvernance du FMI, de sa gestion des risques et de ses contrôles internes, et 2) jouer le rôle de consultant et de catalyseur de l'amélioration des processus opérationnels de l'institution en conseillant sur les meilleures pratiques et en proposant des solutions de contrôle rentables. Pour garantir son indépendance, le bureau de l'audit interne rend compte à la direction et est placé sous l'autorité fonctionnelle du comité de vérification externe des comptes.

Durant l'exercice 2019, ses activités ont porté sur les processus de nomination décentralisés d'experts à court terme sur le terrain, les activités de mise en conformité, les services gérés d'infrastructure informatique, la présence du FMI à l'étranger et les pratiques de contrôle de la qualité des activités de développement des capacités. Au cours de l'exercice, le bureau a également apporté un appui consultatif au programme IHR (qui contribue à la valeur institutionnelle en modernisant l'expérience des membres du personnel, des cadres et des administrateurs en matière de ressources humaines) dans le but de donner en permanence son avis sur l'état d'avancement du programme. Il a travaillé en outre sur une note de synthèse sur les pratiques de gestion du changement de l'institution. Enfin, le bureau a publié son premier rapport annuel durant l'exercice 2019, en vue de faire la synthèse des grands thèmes qualitatifs inscrits dans ses travaux.

Après la publication de son neuvième rapport de suivi périodique au cours de l'exercice 2018, le bureau, suivant une recommandation d'une évaluation externe du bureau indépendant d'évaluation, a proposé un dispositif de tri et de suivi des mesures en suspens, qui a été approuvé par le conseil d'administration.

Le bureau a également organisé la conférence annuelle 2019 des responsables de l'audit interne des institutions financières multilatérales.

Le conseil d'administration est informé deux fois par an des travaux du bureau au moyen d'un rapport d'activité qui contient des informations sur les résultats et le suivi des recommandations d'audit. La dernière réunion informelle d'information du conseil sur ces questions a eu lieu en janvier 2019.

### BUREAU INDÉPENDANT D'ÉVALUATION

Créé en 2001, le bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à des évaluations indépendantes et objectives des politiques et des activités du FMI. En application de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction et des services du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis de son conseil d'administration. Il a pour mission de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et de soutenir les fonctions de gouvernance institutionnelle et de surveillance du conseil d'administration.

### Évaluation externe 2018 des travaux du BIE et suivi

En juillet 2018, le conseil d'administration a examiné la troisième évaluation externe des travaux du BIE, préparée par un groupe d'experts composé de Donald Kaberuka (président), Chia Der Jiun et Pernilla Meyersson. Elle avait pour objet de réexaminer l'efficacité du BIE et d'envisager des améliorations possibles à sa structure, sa mission, ses modalités opérationnelles et son mandat.

Les administrateurs ont convenu, avec le groupe d'experts, que le BIE a joué un rôle essentiel pour promouvoir la responsabilisation, la crédibilité extérieure et, dans une certaine mesure, la culture d'apprentissage du FMI. Ils se sont félicités de l'évaluation selon laquelle l'indépendance du BIE est solidement établie et que celui-ci dispose d'une grande liberté pour évaluer les questions qui concernent le FMI. Dans le même temps, les administrateurs ont globalement soutenu les recommandations du groupe d'experts. Depuis l'examen par le conseil, le suivi des recommandations a bien progressé.

Le BIE a perfectionné le processus de sélection des sujets à évaluer, en particulier en vue d'améliorer la transparence et la cohésion. Dans ce contexte, le conseil d'administration a avalisé une proposition du BIE d'introduire à titre expérimental un nouveau rapport d'évaluation plus bref pour permettre au BIE de répondre plus rapidement aux préoccupations du conseil.

Le conseil a approuvé un dispositif visant à remédier au nombre important de mesures prévues dans les plans de mise en œuvre de la direction à la suite d'évaluations passées qui sont restées longtemps en suspens. Ce dispositif définit cinq grandes catégories, ainsi que les interventions correspondantes qui s'imposent pour accélérer la mise en œuvre des mesures de la direction. Ce « tri » sera réalisé dans le cadre du dixième rapport de suivi périodique.

Par ailleurs, le conseil a approuvé des mesures visant à accroître la participation du BIE à la préparation des résumés de ses délibérations sur les rapports du BIE, à renforcer le processus de suivi des recommandations du BIE en rendant les mesures prévues dans le plan de mise en œuvre de la direction plus explicites, mesurables, réalisables et pertinentes et en examinant les rapports de suivi périodiques durant les réunions officielles du conseil, et à intensifier davantage la collaboration entre le BIE, la direction et les services du FMI.

### Examen par le conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

#### LE FMI ET LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE

En janvier 2019, le conseil d'administration a examiné l'évaluation par le BIE de la surveillance financière exercée par le FMI, intitulée *The IMF and Financial Surveillance*. Les administrateurs se sont félicités du rapport du BIE, dont il ressort que le FMI a sensiblement renforcé sa surveillance financière depuis la dernière crise financière mondiale. Dans le même temps, ils partagent le point de vue selon lequel il est possible d'améliorer davantage la qualité et l'impact de la surveillance financière du FMI. À ce sujet, ils se sont réjouis du fait que la directrice générale ait globalement approuvé les conclusions et les recommandations du BIE.

Les administrateurs ont souscrit à la recommandation relative au renforcement de l'analyse financière et macrofinancière dans le cadre de la surveillance au titre de l'article IV, notamment en intégrant davantage les analyses du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) dans les consultations au titre de l'article IV et en développant les compétences et les connaissances financières des équipes-pays. Pour progresser davantage dans ce domaine, il faudra allouer les ressources financières consacrées à la surveillance en respectant un juste équilibre entre les PESF et la surveillance au titre de l'article IV.

Les administrateurs ont globalement souscrit à la recommandation de repenser la méthode actuelle d'allocation des ressources au PESF de façon à les octroyer de façon plus souple, dynamique et en fonction des risques entre les différents

pays et domaines, et la plupart des administrateurs ont approuvé la proposition de revoir le nombre d'évaluations obligatoires de la stabilité financière. En outre, les administrateurs ont convenu qu'un examen de la portée et de l'orientation des PESF permettrait de mieux adapter les évaluations à la situation des pays, notamment à leurs risques et aux lacunes de leur réglementation, tout en évitant de trop recourir aux meilleures pratiques internationales standard. On pourrait ainsi accroître la valeur ajoutée et tirer un meilleur parti du temps et des moyens des services du FMI et des autorités.

Les administrateurs ont convenu que, dans les entités qui réalisent des tests de résistance élaborés, les PESF doivent s'attacher à concevoir des scénarios de risque et à analyser les modèles des autorités afin de ne pas surcharger le FMI et les autorités, ou étaient ouverts à cette proposition. D'autres administrateurs ont cependant jugé que le FMI ne devait pas réduire le nombre de tests de résistance dans les pays avancés afin d'assurer la qualité constante de ces tests. Les administrateurs comptent débattre de ces questions dans le cadre de la revue du PESF.

Les administrateurs se sont félicités de la conclusion selon laquelle la surveillance financière multilatérale du FMI est très estimée et influente. Dans le même temps, ils ont noté qu'il était possible de la rendre plus efficace en renforçant la rigueur et la transparence et en collaborant plus étroitement avec les partenaires internationaux. Dans cette optique, ils ont globalement approuvé la recommandation visant à publier en ligne davantage de données et d'analyses du Rapport sur la stabilité financière dans le monde en respectant le droit d'auteur, et à présenter ces rapports de sorte que leurs principaux lecteurs, les autorités nationales, qui sont très sollicitées, puissent les lire plus aisément. De plus, les administrateurs ont préconisé de continuer d'intensifier la collaboration avec les partenaires internationaux, par exemple avec le Conseil de stabilité financière sur l'exercice d'alerte avancée, sans compromettre la capacité du FMI à soulever des questions qui sortent des sentiers battus. Les administrateurs ont souligné la nécessité que le FMI poursuive sa collaboration avec les organismes internationaux de réglementation afin d'évaluer l'impact des réformes dans ses domaines de compétence, en fonction des moyens dont il dispose.

Les administrateurs ont approuvé la recommandation que le FMI continue d'améliorer ses outils d'analyse afin de mieux comprendre les relations macrofinancières. Ils ont jugé que les échanges de vues entre le FMI et les principales banques centrales, ainsi que l'élaboration d'outils simplifiés et une sensibilisation accrue au niveau interne, étaient utiles à cet effet.

Ils se sont félicités que les efforts importants déployés par le FMI afin d'améliorer les compétences macrofinancières de ses économistes soient reconnus, mais ont convenu que ce chantier était encore inachevé. Ils ont souligné qu'il était essentiel que les équipes chargées des pays disposent des connaissances et des moyens nécessaires pour intégrer les analyses financières et macrofinancières dans les consultations au titre de l'article IV.

Les administrateurs ont convenu que, pour pleinement s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs, le FMI devrait consacrer des ressources suffisantes pour renforcer sa surveillance financière, et ont souscrit à la recommandation sur la nécessité de ressources supplémentaires pour réaliser ces travaux.

Selon l'usage établi, la direction et les services du FMI ont tenu dûment compte de ces débats pour formuler le plan de mise en œuvre et définir les méthodes pour en assurer le suivi.

#### GOVERNANCE DU FMI

En septembre 2018, le BIE a publié une mise à jour de son rapport de 2008 sur son évaluation de la gouvernance du FMI (*IEO Evaluation of the Governance of the IMF*). Il concluait que, bien que des avancées considérables aient été enregistrées depuis la publication de l'évaluation de 2008 intitulée *Governance of the IMF*, la structure de la gouvernance du FMI est toujours axée sur l'efficacité et l'efficience ; la responsabilisation et la représentation restent préoccupantes, ce qui risque de compromettre la légitimité et l'efficacité du FMI. La gouvernance du FMI s'est révélée efficace pour l'aider à remplir sa mission, mais beaucoup d'États membres ont jugé insuffisantes les réformes des quotes-parts et de la représentation, et l'alignement des « quotes-parts et des sièges » est inachevé. En outre, le fait que la capacité de surveillance stratégique du conseil soit restreinte, que la direction joue un rôle prépondérant dans la prise de décision et que la portée pratique du cadre de responsabilisation de la direction soit limitée est préoccupant. De nombreuses parties prenantes estiment que le processus de sélection pour les postes de direction n'est pas suffisamment

transparent, ni fondé sur le mérite, et trop limité par des considérations de nationalité. De plus, l'orientation stratégique que le comité monétaire et financier international donne au FMI est, selon certains membres, parfois éclipsée par le Groupe des Vingt, qui est moins représentatif.

#### CONDITIONNALITÉ STRUCTURELLE DANS LES PROGRAMMES APPUYÉS PAR LE FMI

En mai 2018, le BIE a publié une mise à jour de son rapport de 2007 *Évaluation de la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI*. Il en ressort qu'un certain nombre de modifications importantes ont été apportées au cadre de la conditionnalité structurelle du FMI, notamment l'élimination des critères de réalisation structurels, que des progrès ont été réalisés en rationalisant l'emploi de la conditionnalité structurelle et que le respect des conditions structurelles s'est légèrement amélioré. Cette mise à jour conclut néanmoins que de nombreuses questions soulevées dans l'évaluation de 2007 continuent de se poser et méritent un regain d'attention. Bien que le passage à une conditionnalité fondée sur des revues soit généralement salué, des craintes subsistent au sujet du manque d'appropriation par les pays et d'éventuels effets de stigmatisation. De plus, si le volume des conditions structurelles a montré des signes d'accroissement ces dernières années, leur impact reste incertain. Ce rapport note également que la coopération avec la Banque mondiale et d'autres partenaires en matière de conception et de suivi de la conditionnalité structurelle du FMI dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences fondamentales, la pertinence des documents du FMI justifiant les conditions structurelles et la qualité et la facilité d'utilisation de sa base de données sur les programmes qu'il finance (MONA) posent aussi des difficultés.

#### Programme de travail du BIE

Outre l'achèvement des projets susmentionnés, durant l'exercice 2019, le BIE a poursuivi son évaluation des conseils du FMI sur les mesures non conventionnelles de politique monétaire (*IMF Advice on Unconventional Monetary Policies*) et a lancé 1) une évaluation des conseils du FMI en matière de flux de capitaux (*IMF Policy Advice on Capital Flows*), 2) une évaluation de l'ajustement, de la dette et de la croissance dans les programmes appuyés par le FMI (*Adjustment, Debt, and Growth in IMF-Supported Programs*), 3) une évaluation plus brève de sa collaboration avec la Banque mondiale sur les questions macrostructurelles (*IMF Collaboration with the World Bank on Macro-Structural Issues*) et 4) une mise à jour de l'évaluation de 2009 de l'intervention du FMI sur les questions de commerce international (*IMF Involvement in International Trade Policy Issues*).

L'évaluation des conseils du FMI sur les mesures non conventionnelles de politique monétaire (*IMF Advice on Unconventional Monetary Policies*) examine en détail les conseils prodigués aux principaux pays avancés qui ont appliqué ce genre de mesures, ainsi qu'à un échantillon de pays avancés et de pays émergents sur lesquels ces mesures ont eu des retombées. Elle détermine si le FMI a donné des conseils utiles sur l'ensemble des instruments à la disposition des banques centrales, analyse l'efficacité probable de la politique monétaire par rapport à d'autres options et le meilleur dosage de politiques, et étudie les répercussions plus larges de ces choix, tant pour les pays appliquant ces politiques que pour les pays touchés par leurs effets. Elle détermine par ailleurs dans quelle mesure le FMI s'est acquitté de sa mission principale de promouvoir la coopération monétaire internationale, tout en étant sensible aux considérations d'impartialité et de cohérence multilatérale.

L'évaluation des conseils du FMI en matière de flux de capitaux (*IMF Policy Advice on Capital Flows*) ne fait que commencer. Alors que les marchés financiers sont de plus en plus intégrés au niveau international, les conseils sur les moyens de tirer profit des flux de capitaux tout en maîtrisant les risques — et de faire face aux tensions lorsque ces risques se concrétisent — sont désormais un élément important de la surveillance du FMI. Le rapport à ce sujet examinera si les conseils du FMI sur les flux de capitaux apportent à ses pays membres une valeur ajoutée. Les principales questions suivantes seront étudiées : 1) les conseils reposent-ils sur des analyses et des données empiriques adaptées à l'évolution de la situation et de la pratique ? 2) les conseils sont-ils cohérents et impartiaux ? et 3) parviennent-ils à concilier les circonstances propres à chaque pays et l'intérêt général des pays membres ?

L'évaluation de l'ajustement, de la dette et de la croissance dans les programmes appuyés par le FMI (*Adjustment, Debt, and Growth in IMF-Supported Programs*) s'intéressera à l'équilibre entre l'ajustement et la croissance dans la conception et les résultats des programmes. La nécessité de parvenir à un juste équilibre suscite davantage de préoccupations depuis quelques années alors qu'il est de plus en plus évident que les programmes qui ne se traduisent pas par des avantages concrets en termes de croissance risquent de perdre tout soutien politique et de ne pas atteindre les objectifs de viabilité de la dette. En ce qui concerne la conception des programmes, l'évaluation étudiera comment les programmes veillent à parvenir à une croissance adéquate tout en respectant

les objectifs d'ajustement, et si les choix reposaient bien sur les données économiques disponibles et l'appréciation de facteurs d'économie politique. S'agissant de l'exécution et des résultats des programmes, l'évaluation analysera comment et pourquoi les résultats n'ont pas été conformes aux projections et, dans la mesure du possible, si les programmes ont finalement aidé les pays à accélérer leur croissance.

L'évaluation de la collaboration du FMI avec la Banque mondiale sur les questions macrostructurelles (*IMF collaboration with the World Bank on Macro-Structural Issues*) sera la première réalisée sous la forme plus courte adoptée par le BIE à titre expérimental. Depuis une dizaine d'années, le FMI s'intéresse davantage à une série de questions macrostructurelles dont il juge qu'elles peuvent être fondamentales pour atteindre les résultats macroéconomiques voulus (emploi et croissance, inégalités, problématique femmes-hommes et changements climatiques, par exemple). Il a pris conscience qu'il était important de collaborer avec la Banque mondiale et d'autres institutions sur ces questions, étant donné qu'elles ne relèvent pas de ses principaux domaines de compétence. Cette évaluation analysera l'efficacité de cette collaboration et en dégagera les moyens de l'améliorer.

L'évaluation de l'intervention du FMI dans les questions de commerce international (*IMF Involvement in International Trade Policy Issues*) va jeter un regard neuf sur l'évaluation de 2009 à ce sujet, en tenant compte des changements considérables survenus dans le paysage commercial ces dix dernières années. Elle fera le bilan des questions soulevées par l'évaluation de 2009, évaluera les mesures prises par le FMI face aux nouvelles questions qui sont apparues et étudiera les éventuels défis et opportunités. Elle examinera le champ d'application et la qualité des travaux du FMI sur le commerce, sa relation avec d'autres institutions internationales, les communications externes sur les questions commerciales et la gestion interne des travaux à ce sujet.

On trouvera des informations et des documents sur les évaluations achevées, en cours et futures du BIE à l'adresse [ieo.imf.org](http://ieo.imf.org).

### Mise en œuvre des recommandations approuvées par le conseil d'administration

En octobre 2018, le conseil d'administration a approuvé le plan d'exécution de la direction faisant suite au rapport sur le FMI et les États fragiles (*The IMF and Fragile States*). Le train de mesures recommandées vise à renforcer l'efficacité de l'engagement du FMI auprès des États fragiles ou touchés par un conflit. Il prévoit d'élaborer des stratégies d'accompagnement des pays membres, d'examiner les diverses possibilités d'aide financière plus durable,

de prendre des mesures pratiques pour accroître l'effet des activités du FMI de développement des capacités et d'étudier les dispositifs de ressources humaines pour s'assurer que les agents du FMI possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour travailler efficacement dans les pays en situation de fragilité ou de conflit.

En septembre 2018, le conseil d'administration a examiné le neuvième rapport de suivi périodique sur l'état d'avancement des plans pour donner suite aux recommandations du BIE avalisées par le conseil (*Ninth Periodic Monitoring Report (PMR) on the Status of Implementation Plans in Response to Board-Endorsed IEO Recommendations*). Ce rapport note que les améliorations au processus de suivi adoptées par le conseil en octobre 2015 ont contribué à accroître la cohérence de la mise en œuvre des mesures récentes. Il insiste cependant sur le nombre croissant de mesures en suspens et préconise de nouveaux indicateurs pour mettre en exergue les actions pouvant nécessiter une intervention de la direction ou du conseil afin d'accélérer la mise en œuvre. Le conseil d'administration adhère à la conclusion selon laquelle les progrès dans la mise en œuvre des mesures envisagées dans les plans d'exécution de la direction restent inégaux. Comme indiqué plus haut, le conseil a par la suite approuvé un nouveau dispositif face au nombre important de mesures en suspens dans le cadre du dixième rapport de suivi périodique.

## TRANSPARENCE

Pour que les autorités puissent prendre des décisions judicieuses et avisées et pour assurer le bon fonctionnement d'une économie, des politiques économiques transparentes et des données fiables sur l'évolution économique et financière sont indispensables. Dans cette optique, les politiques du FMI, qui lui permettent de fournir des informations utiles et exactes sur le rôle qu'il joue à la fois dans l'économie mondiale et dans l'économie de ses pays membres, sont mises à la disposition du public en temps réel.

La transparence permet à une économie de fonctionner de manière plus efficace et réduit sa vulnérabilité aux crises. Lorsque les pays membres font preuve de plus de transparence au sujet de leurs politiques, les autorités sont disposées à parler et débattre publiquement de ces politiques, ce qui rend les dirigeants plus responsables, augmente la crédibilité des politiques et assure le fonctionnement efficace et harmonieux des marchés financiers. De son côté, en favorisant l'ouverture et la transparence de ses propres politiques et des conseils qu'il dispense à ses pays membres, le FMI contribue à faire

mieux comprendre ses opérations et la mission qu'il remplit, ce qui accroît l'effet pratique de ses conseils ainsi que sa responsabilisation. Les contrôles extérieurs devraient aussi contribuer à renforcer la qualité de la surveillance et des programmes appuyés par le FMI.

En matière de transparence, le FMI a pour principe fondamental de diffuser documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire. Ce principe respecte le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres. Les documents sont publiés sur le site web du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

Le FMI considère la publication des documents sur les pays membres qui sont établis à l'intention du conseil d'administration (« documents du conseil ») comme « facultative mais présumée », ce qui signifie qu'il encourage fortement la publication de ces documents. La publication des documents de politique générale est présumée, mais elle est subordonnée à l'approbation du conseil. La publication d'un document du conseil d'administration se fait après l'obtention du consentement du pays membre concerné, par défaut d'objection. Les documents relatifs à plusieurs pays sont publiés après le consentement du conseil ou des pays membres concernés, selon le type de document.

Le FMI communique avec le public et améliore sa perception de l'institution par les moyens suivants : 1) la transparence de la surveillance et des programmes soutenus par le FMI ; 2) la transparence de ses opérations financières ; 3) des examens et des évaluations internes et externes ; 4) la communication extérieure. La politique de transparence du FMI doit être réexaminée tous les cinq ans ; elle l'a été pour la dernière fois en 2013 (voir les sections « Responsabilisation » et « Information et contacts avec les parties prenantes extérieures »).

## INFORMATION ET CONTACTS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES

La communication extérieure du FMI vise deux objectifs : 1) écouter les acteurs extérieurs pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue et améliorer la pertinence et la qualité des conseils du FMI ; 2) mieux faire comprendre les objectifs et les opérations du FMI au monde extérieur. Le département de la communication du FMI est responsable au premier chef des activités d'information du FMI et du dialogue avec les parties prenantes extérieures.

La stratégie de communication a évolué au fil du temps. Au cours de la décennie écoulée, l'accent sur la transparence a cédé la place à un dialogue plus actif avec les médias et les autres parties prenantes pour expliquer les politiques et le fonctionnement du FMI, pour permettre à l'institution de participer et de contribuer au débat intellectuel sur les grandes questions économiques et pour faciliter un apprentissage réciproque et un dialogue avec les États membres du monde entier.

Le FMI se sert de la communication comme outil stratégique afin de renforcer son efficacité. Sa stratégie de communication repose de plus en plus sur les technologies disponibles telles que les médias sociaux, les vidéos, les blogs et les podcasts. Dans le même temps, compte tenu de l'évolution rapide du monde d'aujourd'hui, le FMI cherche à élargir le dialogue, notamment avec les organisations de la société civile (OSC) et les réseaux du secteur privé.

Le FMI communique en permanence avec un large éventail d'acteurs non gouvernementaux, dont les parlementaires, les OSC, les syndicats de travailleurs et les jeunes dirigeants. Ces occasions de dialogue lui permettent d'expliquer ses pratiques et d'apprendre de ses interlocuteurs pour améliorer ses conseils. Parmi les sujets pertinents ayant retenu son attention en 2019 figurent la corruption, les inégalités, la problématique femmes-hommes, la protection sociale, les fintechs et la croissance inclusive.

### Parlementaires

Le FMI attache de l'importance à ses échanges avec les parlementaires, qui façonnent la législation et représentent leurs mandants. Environ 50 parlementaires originaires de plus de 20 pays ont participé à l'atelier parlementaire de l'Assemblée annuelle 2018 à Bali, durant lequel ils se sont entretenus de la transparence, de la création d'emplois, de l'autonomisation économique des femmes et du développement du capital humain. En mars 2019, 19 parlementaires du Bangladesh, du Bhoutan, d'Inde, du Népal et de Sri Lanka ont participé à un atelier organisé à New Delhi au Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud, où ils ont débattu de la gestion des finances publiques, de la fiscalité, du commerce et d'autres sujets pertinents. Un atelier analogue tenu à l'Institut multilatéral de Vienne a rassemblé quelque 20 parlementaires d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est pour réfléchir sur le nouveau cadre de gouvernance du FMI et la prospérité économique. Près de 170 parlementaires de plus de 60 pays ont assisté à la conférence parlementaire mondiale des Réunions de printemps de 2019, qui a porté sur les partenariats destinés à utiliser les données du secteur privé pour élaborer les politiques publiques, sur les changements climatiques, sur la transparence

budgétaire et sur les inégalités de revenu. Une séance de discussion avec la directrice générale, Christine Lagarde, a eu lieu à cette occasion.

### Organisations de la société civile

Le FMI a poursuivi sa collaboration étroite avec les OSC. Environ 620 représentants d'OSC ont assisté à l'Assemblée annuelle de 2018, dont l'un des temps forts a été une vidéoconférence avec Winnie Byanyima, directrice exécutive d'Oxfam International, sur les inégalités, la fiscalité et la parité femmes-hommes. Par ailleurs, le FMI a financé la participation de 21 représentants d'OSC, et une cinquantaine de séances du forum de la société civile se sont déroulées sur des thèmes tels que les disparités femmes-hommes, la corruption, les inégalités, la dette, l'examen de la conditionnalité du FMI et la fiscalité internationale. Christine Lagarde, directrice générale, est intervenue à une réunion-débat à laquelle ont assisté plus de 400 représentants d'OSC.

Plus de 1 000 représentants de la société civile ont assisté aux Réunions de printemps de 2019. Le FMI a financé la participation de 15 représentants d'OSC, et 46 séances du forum de la société civile ont porté sur des thèmes tels que la corruption, la dette, les disparités femmes-hommes, la fiscalité et la protection sociale.

Le FMI a eu plusieurs échanges de vues avec des représentants d'OSC, notamment sur l'étude 2019 du FMI sur la fiscalité internationale des entreprises, l'élaboration d'un cadre du FMI sur les dépenses sociales, l'examen de la conditionnalité, la conception des programmes appuyés par le FMI et la croissance inclusive au Moyen-Orient et en Asie centrale. Des ateliers régionaux ont été organisés à l'intention de représentants d'OSC dans différents pays (Indonésie, Jordanie, Maroc et Philippines).

### Syndicats

Le dialogue avec les syndicats s'est poursuivi à diverses occasions. En mars 2019, 65 dirigeants et représentants de syndicats de 35 pays ont participé aux réunions de haut niveau du FMI, de la Banque mondiale et de la Confédération syndicale internationale à Washington, où ils ont dialogué avec des membres de la direction et de hauts responsables du FMI sur des questions telles que les perspectives économiques mondiales, les inégalités et les dépenses sociales. Tout au long de l'année, les agents se sont concertés avec des syndicats sur diverses questions d'ordre général, notamment le cadre du FMI sur les

dépenses sociales. De nombreuses équipes-pays ont eu des échanges de vues avec des syndicats nationaux dans le cadre de leurs missions au titre de la surveillance économique et des revues de programmes.

### Responsabilité sociale d'entreprise

*Giving Together* est le programme caritatif du FMI qui aide les employés et les retraités qui souhaitent s'impliquer dans une action citoyenne, à l'échelle aussi bien locale qu'internationale. Parmi ses activités figurent des appels aux dons du personnel, des demandes d'aide après des catastrophes, des dons de la direction, des dons à des organisations caritatives locales ou internationales et le bénévolat des membres du personnel.

Cette année, la campagne *Giving Together* a battu deux records. Le nouveau record de participation du personnel de 62 % a dépassé celui de 43 % atteint en 2017. Les dons et les promesses de dons du personnel et des retraités pour l'exercice en cours se sont chiffrés à 3 millions de dollars (soit plus que les 2,6 millions de dollars de l'année dernière) et ont bénéficié à 1 352 organisations caritatives dans le monde entier. Le programme *Giving Together* a lancé des appels aux dons en faveur des victimes de l'éruption volcanique au Guatemala et du séisme et du tsunami de Sulawesi en Indonésie. Ces dons sont abondés à 100 % par le FMI.

Le FMI verse des contributions financières à des organisations caritatives locales et internationales qui œuvrent pour l'indépendance économique à travers l'éducation et la création de débouchés. Au cours de l'exercice 2019, 115 000 dollars ont été distribués à 12 organismes de bienfaisance de Washington et ses environs et 100 000 dollars à 10 organisations internationales à but non lucratif. Les dons de la direction du FMI soutiennent des organisations caritatives locales qui ont pour mission de sortir les populations de la pauvreté et d'éduquer les personnes défavorisées. Des dons totalisant 165 000 dollars ont été recueillis lors de visites des membres de la direction en Afrique du Sud, en Angola, à la Dominique, à Fidji, au Ghana, au Honduras, en Indonésie et aux Tonga.

Plusieurs œuvres bénévoles ont été organisées dans le courant de l'année. En juillet 2018, 150 personnes ont préparé 750 cartables pour des enfants d'âge scolaire touchés par les crises de réfugiés. En octobre 2018, le FMI, en partenariat avec les autorités indonésiennes, a organisé une activité de bénévolat visant à restaurer des récifs coralliens à Bali, en vue de se rendre

utile à la population locale qui a accueilli l'Assemblée annuelle de 2018. Les volontaires ont également été mis à contribution pour enseigner les rudiments de la finance et donner des leçons particulières d'anglais à des lycéens, écrire des cartes pour encourager des enfants souffrant d'une fente palatine et emballer des denrées alimentaires destinées à des familles de la région dans le besoin.

Dans le cadre de son engagement de bâtir un avenir durable, le FMI a pris des mesures pour réduire son empreinte écologique. En janvier 2019, il a cessé d'utiliser du plastique à usage unique dans tous ses services de restauration et à l'hôtel Concordia, éliminant ainsi plus d'un million d'articles en plastique par an.

En outre, alors qu'on estime que le service courrier reçoit chaque année 5 à 7 tonnes de catalogues et d'autres documents marketing, le FMI a lancé en janvier 2019 une initiative visant à réduire le courrier non sollicité en désabonnant leurs destinataires et en cessant de distribuer les courriers marketing par voie ordinaire. À la fin de l'exercice 2019, le FMI avait évité l'envoi et la distribution de 2 tonnes de courrier papier non sollicité. Il est en outre en train de souscrire aux abonnements numériques à tous ses journaux (accessibles sur appareils mobiles et ordinateurs).

Durant l'exercice 2019, les efforts de recyclage et de compostage du FMI ont permis de détourner 63 % de nos déchets, soit l'équivalent de 1 062 tonnes de déchets détournés, et 37,5 % de l'énergie consommée par le FMI provenait de sources renouvelables.

### Bureaux régionaux

Le bureau régional Asie et Pacifique du FMI est un poste clé dans la région et joue un rôle important de surveillance économique, de renforcement des capacités des décideurs d'Asie et de sensibilisation au Japon et ailleurs pour renforcer la coopération économique internationale et les objectifs stratégiques du FMI. Ce bureau et ses activités sont généreusement cofinancés par les autorités japonaises.

Il contribue au suivi de l'évolution de la situation économique et financière de la région, et ses économistes collaborent avec les équipes-pays du FMI qui assurent une surveillance bilatérale du Japon, du Cambodge et du Viet Nam. En outre, les agents du bureau participent activement à des rencontres en Asie sur les politiques publiques, notamment avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, la Corée et le Japon (ASEAN+3), le Forum de coopération économique Asie-Pacifique et la Réunion des responsables des banques centrales d'Asie de l'Est et du Pacifique.

Ce bureau joue un rôle essentiel dans les efforts déployés par le FMI en vue de renforcer les capacités des responsables économiques de la région de façon à favoriser un développement économique durable grâce à une gestion macroéconomique solide. Il administre le programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie (JISPA), qui aide de jeunes fonctionnaires de pays d'Asie à obtenir des diplômes universitaires supérieurs au Japon. Ce programme, lancé en 1993, a formé plus de 700 personnes de 23 pays, et nombre d'entre eux occupent aujourd'hui des postes de direction dans des banques centrales, des ministères et d'autres organismes publics. Depuis 2018, le bureau régional Asie et Pacifique propose des cours de formation continue de deux semaines aux anciens élèves afin qu'ils rafraîchissent leurs compétences pour progresser dans leur carrière et contribuer à l'élaboration des politiques publiques dans leur pays. En outre, il collabore avec des partenaires internes et externes pour organiser le séminaire macroéconomique Japon-FMI pour l'Asie (cours de formation des cadres de la fonction publique en Asie), ainsi que divers séminaires régionaux de renforcement des capacités. Le bureau régional Asie et Pacifique a organisé trois séminaires régionaux au cours de l'exercice 2019 : aux Samoa sur l'inclusion financière, au Viet Nam sur la gouvernance des infrastructures et les solutions de financement, et au Cambodge sur la stabilité financière.

Le bureau régional mène des activités de sensibilisation et de communication externe au Japon et dans toute l'Asie afin d'accroître la visibilité du FMI et faire connaître au grand public ses activités et ses recommandations. Durant cet exercice, il a organisé une conférence de haut niveau sur le commerce sur fond de tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que 10 séminaires publics sur les perspectives économiques mondiales et d'autres questions thématiques importantes. Pour sensibiliser les jeunes, le bureau a lancé en 2017 une série de cours de formation à la macroéconomie destinés aux étudiants japonais. Pendant l'exercice 2019, quatre de ces cours ont eu lieu à Tokyo et dans d'autres villes.

Pour appuyer son action de sensibilisation, le bureau tient à jour deux sites web, le sien et celui du JISPA, afin de partager

des informations et d'alimenter les réseaux sociaux du FMI en japonais et en anglais. En outre, il collabore avec des médias, des entreprises et des laboratoires d'idées au Japon et dans d'autres pays d'Asie.

Les bureaux européens du FMI, à Paris et à Bruxelles, assurent la liaison avec les institutions et les États membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'avec de nombreuses organisations internationales et la société civile en Europe. Ils entretiennent un dialogue avec des institutions telles que la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Mécanisme européen de stabilité et le Parlement européen, ainsi qu'avec le Comité économique et financier et le Groupe de travail de l'Eurogroupe, au sujet des politiques de la zone euro et de l'UE et des programmes nationaux financés conjointement par l'UE et le FMI.

Ces bureaux représentent le FMI auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ils appuient aussi les opérations du FMI en Europe, notamment dans les domaines de la surveillance économique, des programmes soutenus par le FMI et de l'assistance technique, et ils contribuent à coordonner les activités de communication et de sensibilisation menées à l'échelle de la région. Plus généralement, ils encouragent le dialogue sur les questions économiques mondiales avec les institutions de l'UE, les organisations internationales, les gouvernements et la société civile en Europe, et tiennent fréquemment des réunions avec des représentants d'associations patronales, de syndicats, de groupes de réflexion, de marchés financiers et de médias.

Ils organisent plusieurs ateliers et événements conjoints ainsi que des déjeuners de haut niveau et des séances d'information de la presse dans des capitales européennes pour présenter le point de vue du FMI sur les principales problématiques auxquelles la région fait face. Ils publient un bulletin d'information et tiennent à jour un site web, ainsi qu'un compte Twitter (@IMF\_inEU). Enfin, ils participent aux procédures de recrutement du FMI en organisant des entretiens avec des candidats dans les universités de plusieurs pays européens.

### Activités de sensibilisation des représentants résidents

Le FMI a des représentants résidents dans 77 pays. Ceux-ci mènent diverses activités de sensibilisation pour faire mieux connaître le travail de l'institution et les questions macroéconomiques, souvent en collaboration avec des universités, des administrations et des organisations non gouvernementales au niveau local. Quelques exemples tirés de différentes régions sont présentés ci-dessous.

En mars 2019, Jeffrey Franks, directeur du bureau européen du FMI et représentant résident principal auprès de l'Union européenne, a donné une conférence TEDx sur le thème « Agir à l'échelle mondiale dans un monde interconnecté » à l'université de Saint-Gall en Suisse. Cette année, les intervenants, qui venaient des horizons les plus divers, devaient donner un conseil personnel. Celui de Jeffrey Franks était : « agir à l'échelle mondiale pour un monde meilleur. Être la génération qui renouvelle la coopération internationale afin d'affronter nos problèmes communs. »

Gösta Ljungman, représentant résident en Ukraine, a organisé des manifestations dans les villes de Ternopil, Vinnytsia et Kiev pour expliquer l'action du FMI et sa présence aux côtés de l'Ukraine à des étudiants et des journalistes économiques. Il a également présenté le rapport sur les Perspectives économiques régionales consacré à l'Europe à des universitaires et des journalistes à Kiev.

Au Yémen, lors d'une série de réunions de sensibilisation, Kareem Ismail, représentant résident, s'est entretenu avec des bailleurs de fonds au sujet des besoins de renforcement des capacités des autorités, de la prestation d'assistance technique et des moyens d'éviter que les conditions humanitaires se détériorent davantage en améliorant la gestion et la politique macroéconomiques. Les entretiens ont porté sur les méthodes permettant de rétablir l'intégrité et l'efficacité des institutions publiques et de remettre en état les services publics dans tout le pays. À cet effet, lors d'une réunion de bailleurs de fonds en janvier 2019 organisée par le groupe consultatif du Dialogue quadrilatéral de sécurité (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, États-Unis et Royaume-Uni), Kareem Ismail a présenté les constatations de la mission de diagnostic du FMI sur les besoins de renforcement des capacités de la banque centrale, ainsi que les conclusions de la visite des services du FMI en décembre 2018.

Depuis son arrivée en mars 2018, Teresa Daban Sanchez, représentante résidente au Pakistan, a mené intensivement des activités de sensibilisation afin de renforcer les relations entre le FMI et la société pakistanaise après que la suspension des missions, qui avait duré cinq ans, a été levée. Ces efforts se sont accélérés après les élections de juillet 2018, et ont joué un rôle essentiel en facilitant la demande des nouvelles autorités pakistanaises d'un programme du FMI à la fin de 2018. En outre, l'action de Teresa Daban Sanchez a contribué à susciter l'intérêt du nouveau gouvernement pour une reprise des missions d'assistance technique et a montré à l'opinion publique l'intérêt d'établir des relations de travail avec le FMI.

Comme les années précédentes, les activités du FMI de communication en Jamaïque ont été vastes pendant l'exercice 2019 et ont pris plusieurs formes : 1) une présentation par Constant Lonkeng Ngouan, représentant résident, à des lycéens de tout le pays sur le rôle du FMI et son partenariat étroit avec la Jamaïque ; 2) un dialogue avec un large échantillon de parties prenantes sur la nécessité d'abandonner la politique de change de la banque centrale au profit d'une politique de ciblage de l'inflation ; 3) une série de déjeuners entre l'équipe de la mission du FMI et des membres du comité de surveillance du programme économique pour réfléchir à la façon dont le secteur privé peut jouer un rôle pilote en trouvant des possibilités d'investissement alors que la situation macroéconomique se stabilise ; et 4) des explications destinées au grand public sur la nature de la relation entre la Jamaïque et le FMI une fois que l'accord de confirmation de précaution (qui succédait au mécanisme élargi de crédit) arrivera à expiration en 2019.

À l'invitation du département d'économie de l'université Rafael Landívar, le représentant résident régional au Guatemala, Gerardo Peraza, a présenté les Perspectives économiques régionales du département Hémisphère occidental. En juin 2018, en tant qu'invité d'honneur, il a conclu les XXVII<sup>e</sup> Journées économiques de la Banque du Guatemala en tirant les grands enseignements. L'un des principaux intervenants était Era Dabla-Norris, du département des finances publiques.

Les représentants résidents en Afrique se sont rapprochés de nouveaux publics, notamment grâce aux médias numériques. Jose Gijon, représentant résident en Côte d'Ivoire, a aidé les services du département de la communication du FMI à donner un cours à 20 journalistes de pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et à présenter le rôle de l'institution dans la région. Jose Sulemane, représentant résident en Guinée, a assuré quatre séances de formation destinées à des représentants d'organisations de la société civile sur la gestion des finances publiques et des questions budgétaires. Jack Ree, représentant résident au Malawi, a quant à lui été actif sur LinkedIn, où il a posté de brèves notes analytiques sur des questions macroéconomiques importantes.

# À consulter aussi

## PARTIE 1 — VUE D'ENSEMBLE

### INTRODUCTION

#### Les principales missions du FMI

Fonds monétaire international : <https://www.imf.org/external/french/index.htm>

### GROS PLAN

#### 1. Plaider en faveur du commerce

*Perspectives de l'économie mondiale : Obstacles à une croissance stable*, édition d'octobre 2018 : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2018/09/24/world-economic-outlook-october-2018>

*Perspectives de l'économie mondiale : Croissance ralentie, reprise précaire*, édition d'avril 2019 : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2019/03/28/world-economic-outlook-april-2019>

*Rapport sur le secteur extérieur 2018 : Tackling Global Imbalances amid Rising Trade Tensions* : <https://www.imf.org/en/Publications/ESR/Issues/2018/07/19/2018-external-sector-report>

Document de politique générale — « Reinforcing Trade and Inclusive Growth » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/09/28/093018-reinforcing-trade-and-inclusive-growth>

Document de politique générale — « Economic Integration in the Maghreb: An Untapped Source of Growth » : <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2019/02/08/Economic-Integration-in-the-Maghreb-An-Untapped-Source-of-Growth-46273>

#### 2. Approfondir l'analyse de la stabilité financière

Rapport sur la stabilité financière dans le monde : Facteurs de vulnérabilité dans un cycle du crédit qui parvient à maturité, édition d'avril 2019 : <https://www.imf.org/fr/Publications/GFSR/Issues/2019/03/27/Global-Financial-Stability-Report-April-2019>

Rapport sur la stabilité financière dans le monde : *Dix ans après la crise financière mondiale* : le système est-il plus sûr ?, édition d'octobre 2018 : <https://www.imf.org/fr/Publications/GFSR/Issues/2018/09/25/Global-Financial-Stability-Report-October-2018>

#### 3. Faire face à la dette

Document de politique générale — « Assessing Fiscal Space An Update and Stocktaking » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/06/15/pp041118assessing-fiscal-space>

#### 4. Exploiter les dividendes de la numérisation

Document de département — « FinTech in Sub-Saharan African Countries : A Game Changer? » : <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2019/02/13/FinTech-in-Sub-Saharan-African-Countries-A-Game-Changer-46376>

Note de réflexion — « Casting Light on Central Bank Digital Currencies » : <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2018/11/13/Casting-Light-on-Central-Bank-Digital-Currencies-46233>

*Treatment of Crypto Assets in Macroeconomic Statistics* :

<https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2019/pdf/Clarification0422.pdf>

Document de politique générale — « The Bali Fintech

Agenda » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/10/11/pp101118-bali-fintech-agenda>

Note de réflexion — « Gender, Technology, and the Future of Work » :

<https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2018/10/09/Gender-Technology-and-the-Future-of-Work-46236>

Document de travail — « Technology and the Future of Work » :

<https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2018/09/28/Technology-and-the-Future-of-Work-46203>

Plan d'action mondial de la directrice générale : Une responsabilité conjointe pour des bénéfices partagés : <https://www.imf.org/fr/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/04/11/managing-director-global-policy-agenda-spring-2019>

Blog — Graphique de la semaine : « Invest in Robots and People in Asia » : <https://blogs.imf.org/2018/08/29/chart-of-the-week-invest-in-robots-and-people-in-asia/>

#### 5. Développer les opportunités mondiales

Note de réflexion — « Work in Progress: Improving Youth Labor

Market Outcomes in Emerging Market and Developing Economies » :

<https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2019/01/18/Work-In-Progress-Improving-Youth-Labor-Market-Outcomes-in-Emerging-Market-and-Developing-45130>

Moniteur des finances publiques : Freiner la corruption,

édition d'avril 2019 : <https://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2019/03/18/fiscal-monitor-april-2019>

Document de politique générale — « How to Operationalize Inequality Issues in Country Work » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/06/13/pp060118howto-note-on-inequality>

Document de politique générale — « How to Operationalize Gender Issues in Country Work » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/06/13/pp060118howto-note-on-gender>

Note de réflexion — « Fiscal Policy and Development: Human, Social, and Physical Investments for the SDGs » : <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2019/01/18/Fiscal-Policy-and-Development-Human-Social-and-Physical-Investments-for-the-SDGs-46444>

Note de réflexion — « Women in Finance: A Case for Closing Gaps » :

<https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2018/09/17/women-in-finance-a-case-for-closing-gaps-45136>

## GROS PLAN SUR LES RÉGIONS

Discours — « Steer, Don't Drift: Managing Rising Risks to Keep the Global Economy on Course » : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/09/27/sp100118-steer-dont-drift>

Livre — *Realizing Indonesia's Economic Potential* : <https://www.elibrary.imf.org/idnbook>

Livre — *The ASEAN Way: Sustaining Growth and Stability* : <https://www.elibrary.imf.org/aseanbook>

Conférence — « Opening Up and Competitive Neutrality: The International Experience and Insights for China » : <https://www.imf.org/en/News/Seminars/Conferences/2019/04/19/7th-abc-imf>

Document de département — « The Future of Work in Sub-Saharan Africa » : <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2018/12/14/The-Future-of-Work-in-Sub-Saharan-Africa-46333>

Rapport du FMI — « Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) : politiques communes des pays membres et politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres » : <https://www.imf.org/fr/Publications/CR/Issues/2019/01/03/Central-African-Economic-and-Monetary-Community-CEMAC-Common-Policies-of-Member-Countries-46501>

Communiqué de presse — « IMF Executive Board Approves US\$3.7 Billion Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility for Angola » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/12/07/pr18463imf-executive-board-approves-extended-arrangement-under-the-extended-fund-facility-for-angola>

Rapport du FMI — « Rwanda: Tenth Review Under the Policy Support Instrument » : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/11/30/Rwanda-Tenth-Review-Under-the-Policy-Support-Instrument-Press-Release-Staff-Report-and-46407>

Rapport du FMI — « Euro Area Policies: Selected Issues » : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/18/Euro-Area-Policies-Selected-Issues-46097>

Document de travail — « Global Value Chains: What are the Benefits and Why Do Countries Participate? » : <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2019/01/18/Global-Value-Chains-What-are-the-Benefits-and-Why-Do-Countries-Participate-46505>

Conférence — « Opportunités pour tous : croissance, emploi et inclusion dans le monde arabe » : <https://www.imf.org/fr/News/Seminars/Conferences/2017/08/08/morocco-opportunities-for-all>

Document de département — « *Opportunités pour tous : Croissance et inclusion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord* » : <https://www.imf.org/fr/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2018/07/10/Opportunity-for-All-Promoting-Growth-and-Inclusiveness-in-the-Middle-East-and-North-Africa-45981>

Document de département — « L'inclusion financière des petites et moyennes entreprises au Moyen-Orient et en Asie centrale » : <https://www.imf.org/fr/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2019/02/11/Financial-Inclusion-of-Small-and-Medium-Sized-Enterprises-in-the-Middle-East-and-Central-Asia-46335>

Communiqué de presse — « Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI tiendront leur assemblée annuelle 2021 à Marrakech (Maroc) » : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/04/25/pr18147-world-bank-group-and-imf-to-hold-2021-annual-meetings-in-marrakech-morocco>

Communiqué de presse — « IMF Executive Board Approves US\$4.2 Billion Extended Fund Facility for Ecuador » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2019/03/11/ecuador-pr1972-imf-executive-board-approves-eff-for-ecuador>

Livre — *Brazil: Boom, Bust, and Road to Recovery* : [r.imf.org/24306](https://www.imf.org/fr/Books/2018/09/27/brazil-boom-bust-and-road-to-recovery)

Conférence — « Conférence de haut niveau pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique dans les Caraïbes » : <https://www.banquemondiale.org/fr/events/2018/11/09/high-level-conference-on-building-resilience-to-disasters-and-climate-change-in-the-caribbean>

## PARTIE 2 — NOTRE CŒUR DE MÉTIER

### SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

Documents de politique générale — « Review of the Fund's Strategy on Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/02/04/pp101718-2018-review-of-the-funds-aml-strategy>

Communiqué de presse — « IMF Executive Board Adopts Decisions to Formally Recognize the Core Principles for Islamic Finance Regulation (CPIFR) for Banking » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/05/24/pr18193imf-adopts-decisions-to-the-cpifr-for-banking>

Document de politique générale — « Fiscal Transparency Initiative: Integration of Natural Resource Management Issues » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/01/29/pp122818fiscal-transparency-initiative-integration-of-natural-resource-management-issues>

Communiqué de presse — « IMF Board Takes Stock of Work on Fiscal Space » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/06/26/pr18260imf-board-takes-stock-of-work-on-fiscal-space>

Document de politique générale — « Public Investment Management Assessment—Review and Update » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/05/10/pp042518public-investment-management-assessment-review-and-update>

Communiqué de presse — « IMF Managing Director Christine Lagarde Names External Advisory Groups for the 2020 Comprehensive Surveillance Review » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/10/30/pr18399-christine-lagarde-names-external-advisory-groups-for-2020-comprehensive-surveillance-review>

Document de politique générale — « Guidance Note for the Use of Third-Party Indicators in Fund Reports » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/09/13/pp071718guidance-note-for-the-use-of-third-party-indicators-in-fund-reports>

Document de politique générale — « Overarching Strategy on Data and Statistics at the Fund in the Digital Age » : <https://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2018/03/20/pp020918imf-executive-board-supports-new-strategy-for-data-and-statistics-in-the-digital-age>

Pages de données nationales récapitulatives : <https://dsbb.imf.org/nsdp>

Communiqué de presse — « FSB and IMF publish the 2018 Progress Report on G20 Data Gaps Initiative » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/09/25/pr18358-fsb-and-imf-publish-the-2018-progress-report-on-g20-data-gaps-initiative>

Communiqué de presse — « IMF Releases the 2018 Financial Access Survey » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/09/28/pr18366-imf-releases-the-2018-financial-access-survey>

## PRÊTS

Document de politique générale — « 2018 Review of Facilities for Low-Income Countries » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/08/01/pp080118-2018-review-of-facilities-for-low-income-countries>

Communiqué de presse — « IMF Executive Board Completes Second Review under the Policy Coordination Instrument for Seychelles » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/12/07/pr18462-seychelles-imf-executive-board-completes-second-review-under-pci>

Communiqué de presse — « IMF Executive Board Approves 30-Month Policy Coordination Instrument for Serbia » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/07/18/pr18299-serbia-imf-executive-board-approves-30-month-policy-coordination-instrument>

Communiqué de presse — « Albania: IMF Executive Board Concludes First Post-Program Monitoring » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/05/21/pr18188-albania-imf-executive-board-concludes-first-post-program-monitoring>

Communiqué de presse — « IMF Executive Board Concludes First Post-Program Monitoring Discussions with Greece » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2019/03/08/pr1974-greece-imf-executive-board-concludes-first-post-program-monitoring-discussions>

## DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Fiche technique — « Les centres régionaux de développement des capacités » : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2017/06/14/imf-regional-capacity-development-initiatives>

Discours — « Stress-Testing for the Transition to a Low-Carbon Economy » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2019/04/10/sp04102019-stress-testing-for-the-transition-to-a-low-carbon-economy>

Document de politique générale — « 2018 Review of the Fund's Capacity Development Strategy » : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/11/20/2018-review-of-the-funds-capacity-development-strategy>

Fiche technique — « Par quels moyens le FMI encourage-t-il la transparence des finances publiques ? » : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/07/27/15/46/Encouraging-Greater-Fiscal-Transparency>

*The IMF 2019 Financial Soundness Indicators Compilation Guide* : <https://www.imf.org/en/Data/Statistics/FSI-guide>

Document de politique générale — « Fiscalité des entreprises dans l'économie mondiale » : <https://www.imf.org/fr/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/03/08/Corporate-Taxation-in-the-Global-Economy-46650>

Vidéo — « Pacific Islands Technical Assistance Center 25th Anniversary » : <https://www.imf.org/external/mmedia/view.aspx?vid=598222772001>

Fonds thématique pour la mobilisation des recettes : <https://www.imf.org/external/np/ins/english/rmtf.htm>

Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) : <http://www.tadat.org/home>

Fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles : <https://www.imf.org/en/Capacity%20Development/trust-fund/MNRW-TTF>

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : <https://www.imf.org/external/np/leg/amlcft/eng/>

Facilité de gestion de la dette : <http://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/debt-management-facility>

Fonds données pour décider (D4D) : <https://www.imf.org/en/Capacity-Development/d4d-fund>

## PARTIE 3 – QUI NOUS SOMMES

Communiqué de presse — « International Monetary Fund Appoints Edward C. Anderson as Chief Information Officer » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/04/25/pr18148-international-monetary-fund-appoints-edward-c-anderson-as-chief-information-officer>

Communiqué de presse — « Christine Lagarde Appoints Gita Gopinath as IMF Chief Economist » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/10/01/pr18386-christine-lagarde-appoints-gita-gopinath-as-imf-chief-economist>

Communiqué de presse — « IMF General Counsel Sean Hagan to Retire » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/06/18/pr18242-imf-general-counsel-sean-hagan-to-retire>

Communiqué de presse — « IMF Chief Economist Maurice Obstfeld to Retire » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/07/25/pr18307-imf-chief-economist-maurice-obstfeld-to-retire>

Communiqué de presse — « IMF Managing Director Christine Lagarde Appoints Rhoda Weeks-Brown as General Counsel of the IMF and Director of the Legal Department » : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/07/30/pr18321-imf-lagarde-appoints-rhoda-weeks-brown-as-general-counsel-of-the-imf>

Bureau indépendant d'évaluation : <https://ieo.imf.org/>

## Sigles et abréviations

BIE	bureau indépendant d'évaluation	IFR	instrument de financement rapide
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	IFRS	normes internationales d'information financière
CRG	compte des ressources générales	LBC/FT	lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
D4D	données pour décider	LCM	ligne de crédit modulable
DTS	droit de tirage spécial	LPL	ligne de précaution et de liquidité
EAA	exercice d'alerte avancée	MEDC	mécanisme élargi de crédit
EAC	comité de vérification externe des comptes	ODD	objectifs de développement durable
FAS	enquête sur l'accès aux services financiers	OMC	Organisation mondiale du commerce
FCC	facilité de crédit de confirmation	PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
FCR	facilité de crédit rapide	PESF	programme d'évaluation du secteur financier
FEC	facilité élargie de crédit	PIB	produit intérieur brut
Fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes	SGDD-a	système général de diffusion des données amélioré
Fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	SRP	stratégie de réduction de la pauvreté
G-20	Groupe des Vingt	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
GFSR	Rapport sur la stabilité financière dans le monde	UMCO	Union monétaire des Caraïbes orientales

# Lettre de transmission au conseil des gouverneurs

Le 1<sup>er</sup> août 2019

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel du conseil d'administration* pour l'exercice clos le 30 avril 2019. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2020, lesquels sont présentés dans la troisième partie. Les états financiers du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2019, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI ainsi qu'à l'adresse [www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2019/eng](http://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2019/eng). L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le comité de vérification externe des comptes, composé de M<sup>me</sup> David (présidente), M<sup>me</sup> Cearns et M<sup>me</sup> Lopez, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



David Lipton

Directeur général par intérim et président du conseil d'administration



Ce rapport et l'appendice VI (états financiers, en anglais) peuvent être consultés et téléchargés GRATUITEMENT de deux manières : en tapant l'URL dans un navigateur, ou en scannant le code QR sur cette page. Nous espérons que vous consulterez les pages Web du *Rapport annuel du FMI* et que vous explorerez toutes les informations qu'elles contiennent.

[www.imf.org/AR2019](http://www.imf.org/AR2019)

Le présent *Rapport annuel* a été préparé par la division de rédaction et de publication du département de la communication du FMI, en consultation avec un groupe de travail représentant l'ensemble du FMI. Placée sous l'autorité du comité des évaluations du conseil d'administration, présidé par Jin Zhongxia, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par Christoph Rosenberg et Jeffrey Hayden. L'équipe était composée de Nagwa Riad (rédactrice en chef), Wala'a El Barasse (responsable de projet), Denise Bergeron (responsable de production), Crystal Herrmann (création numérique) et Hyoun Woo Park (assistant de rédaction). L'édition française a été réalisée par la section française des services linguistiques du département services intégrés et équipements.

**Design :** Beth Singer Design LLC [www.bethsingerdesign.com](http://www.bethsingerdesign.com)

**Design Web :** Feisty Brown [www.feistybrown.com](http://www.feistybrown.com)

**Illustrations :** Roy Scott [www.royscott.com](http://www.royscott.com)

**Photographies :** **Page 1** : © FMI. **Page 7** : © Alamy. **Page 9** : © iStock. **Page 13** : © Alamy. **Page 15** : © iStock. **Page 18** : © FMI (en haut, à droite), Stephen Jaffe/© FMI (en bas, à droite). **Page 20** : Stephen Jaffe/© FMI (en bas, à gauche), © Newscom (en haut, à droite). **Page 21** : © Alamy (en haut, à gauche), © Alamy (en haut, à droite), © FMI (2<sup>e</sup> rang, à droite), © FMI (en bas, à gauche). **Page 22** : © Alamy (en bas, à gauche), Stephen Jaffe/© FMI (en bas, à droite). **Page 23** : © Alamy. **Page 24** : © Alamy (en haut, à gauche), © Alamy (en bas, à gauche), © AGEfotostock (en haut, à droite). **Page 26** : © iStock (en bas, à gauche), © FMI (en haut, à droite). **Page 27** : © Alamy. **Page 28** : Stephen Jaffe/© FMI (en haut, à gauche), © FMI (en bas, à gauche), © iStock (en bas, à droite). **Page 33** : © Alamy (en haut, à gauche), © Alamy (en bas, à droite). **Page 34** : © Alamy. **Page 36** : © Alamy. **Page 37** : Stephen Jaffe/© FMI. **Page 39** : © Alamy. (en bas, à gauche), © Alamy. (en haut, à droite). **Page 40** : © Alamy. **Page 41** : © Alamy. **Page 45** : © Alamy. **Page 51** : © Alamy. **Page 52** : © Alamy. **Page 56** : © iStock. **Page 57** : © Alamy. **Page 58** : Stephen Jaffe/© FMI. **Page 60** : © Alamy. **Page 61** : © Alamy. **Page 63** : © Alamy (en haut, à gauche), Stephen Jaffe/© FMI (en bas, à droite). **Page 64** : © iStock. **Page 70** : © Alamy. **Pages 74–75** : © FMI. **Page 76** : © FMI. **Page 78** : © FMI (1<sup>er</sup> rang), © FMI (2<sup>e</sup> rang), Stephen Jaffe/© FMI (3<sup>e</sup> rang), © FMI (4<sup>e</sup> rang), © FMI (5<sup>e</sup> rang). **Page 79** : © FMI. **Page 82** : © FMI (2<sup>e</sup> rang, gauche), © FMI (1<sup>er</sup> rang, droite), Stephen Jaffe/© FMI (2<sup>e</sup> rang, gauche), © FMI (2<sup>e</sup> rang, droite), Stephen Jaffe/© FMI (3<sup>e</sup> rang, gauche), © FMI (3<sup>e</sup> rang, droite). **Page 86** : © FMI (gauche), © FMI (droite).

« Les  
**politiques  
publiques**  
doivent créer les  
**conditions propices  
à la réussite**  
des **citoyens ...**  
afin de **rétablir**  
**la confiance,**  
lutter contre la corruption  
et favoriser une  
**croissance inclusive**  
à long terme. »

David Lipton

*Directeur général par intérim du FMI*



FONDS MONÉTAIRE  
INTERNATIONAL

International Monetary Fund  
700 19th Street NW  
Washington, DC 20431 USA

[www.imf.org](http://www.imf.org)

ISBN 978-1-4983-2157-0



9 781498 321570 >